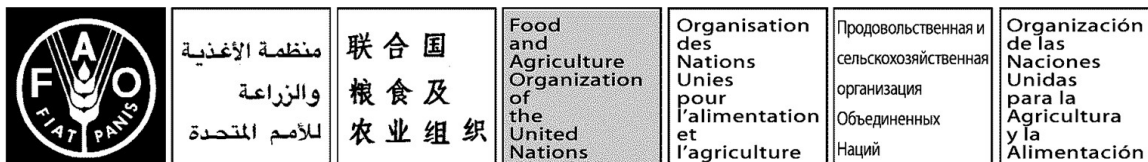


Juillet 2025

F

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-UEST (COPACO)

VINGTIÈME SESSION (HYBRIDE)

Montego Bay, Jamaïque, 8-10 juillet 2025

Situation des pêches et de l'aquaculture dans la région de la COPACO¹

Préparation de ce document

La première version du rapport Situation des pêches et de l'aquaculture dans la région de la COPACO a été présentée à la 17^e session de la Commission, tenue à Miami (États-Unis d'Amérique) du 15 au 18 juillet 2019. Le document a été accueilli favorablement par les commissaires de la COPACO et plusieurs suggestions ont été faites pour les éditions futures. La deuxième version de ce document a été présentée lors de la 18^e session de la COPACO, organisée à Managua (Nicaragua), du 26 au 29 juillet 2022, et tenait compte, dans la mesure du possible, de ces suggestions, notamment en ce qui concerne l'état des principales ressources halieutiques, la fourniture d'informations plus détaillées sur les pêches de loisir, les afflux de sargasses et les aspects socio-économiques des pêcheries, entre autres. Elle comprenait par ailleurs une section consacrée aux principaux cadres politiques existant dans la région de la COPACO. Cette deuxième version du document a été accueillie favorablement par les commissaires de la COPACO, dont les principales observations ont porté sur les préoccupations relatives à l'état des stocks non évalués. Lors de la 19^e session de la COPACO, organisée du 6 au 8 septembre 2023 à Bridgetown (Barbade), seule une version abrégée du document a été préparée, contenant un point sur les débarquements et l'état des stocks, ainsi que sur la production aquacole et sa valeur, servant de document d'information aux commissaires de la COPACO. Le présent document suit

¹ Rédigé par Jeremy J. Mendoza (Consultant FAO)

globalement la version présentée lors de la 18^e session de la Commission, à l'exception de quelques modifications, par exemple l'ajout d'une présentation rapide sur l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et l'Accord sur les subventions à la pêche.

Sommaire

Résumé exécutif.....	3
1. Introduction.....	5
2. Méthode	6
3. La région de la COPACO	7
4. La flotte de pêche.....	9
5. Production des pêches commerciales et état des stocks.....	10
5.1. Pêcheries pélagiques	12
5.2. Pêcheries du plateau continental	18
5.3. Pêcheries associées aux récifs.....	21
6. Pêche de loisir.....	23
7. État des stocks de poissons dans l’Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO).....	27
8. Production aquacole, en volume et en valeur.....	30
9. Utilisation et commerce du poisson.....	32
10. Caractéristiques socio-économiques des pêches dans la région de la COPACO.....	34
10.1. Consommation de poisson	34
10.2. Emploi.....	36
10.3. Contribution des pêches au PIB.....	37
10.4. Sécurité en mer et travail décent dans la région de la COPACO.....	38
11. Accords internationaux récents en matière de pêche	39
11.1 L’Accord de l’Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche (ASP) 39	
11.2 L’Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	42
12. Les défis pour les secteurs de la pêche et de l’aquaculture.....	46
12.1. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).....	46
12.2. Afflux de sargasses dans la zone de la COPACO	49
12.3. État des récifs coralliens	51
13. Conclusions et recommandations.....	59
14. Références bibliographiques.....	62

Résumé exécutif

La région qui relève du mandat de la Commission des pêches pour l’Atlantique Centre-Ouest (COPACO) a des ressources halieutiques relativement limitées. Les débarquements des pêches maritimes dans l’Atlantique Centre-Ouest (zone de pêche 31 de la FAO) ont été estimés à 1,2 million de tonnes en 2023, chiffre très inférieur au record de 2,5 millions de tonnes déclaré en 1984. Les

débarquements marins de la COPACO représentaient environ 1,3 pour cent de la production totale mondiale des pêches de capture en 2023. Toutefois, comme dans d'autres régions du monde, la pêche artisanale tient une place relativement importante et la production déclarée de ce sous-secteur est largement sous-estimée. Ce document présente la nouvelle méthodologie d'évaluation de l'état des stocks par niveaux développée par la FAO, qui englobe, pour l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO), un total de 103 unités de stocks (à l'exception des stocks de grands thonidés). Globalement, selon les estimations, 35,9 pour cent des stocks étaient surexploités, et 64,1 pour cent exploités à un niveau durable.

En mer des Caraïbes et dans le golfe du Mexique, les pêches de loisir en mer occupent une place importante dans le secteur des loisirs et du tourisme. Or on dispose d'informations plutôt limitées sur leurs incidences écologiques, sociales et économiques, sauf pour les États-Unis d'Amérique, où des données pertinentes sont collectées de manière systématique.

La production aquacole dans les eaux marines et saumâtres déclarée en 2023 pour la région de la COPACO était de l'ordre de 340 000 tonnes, soit en valeur environ 1,1 milliard d'USD, soit moins de 1 pour cent du total mondial, en volume et en valeur. La gouvernance et les technologies inadéquates sont les principaux facteurs qui ont limité le développement de l'aquaculture dans la région. Les petits États insulaires en développement sont confrontés à des problèmes supplémentaires, tels que les compétences limitées, les coûts de production élevés, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et l'accès limité aux financements.

Globalement, les États Membres de la COPACO² sont importateurs nets de produits de la pêche. En 2022, le volume des importations de la région s'élevait à presque 1,9 million de tonnes, soit en valeur environ 9,5 milliards d'USD. En revanche, les exportations des États Membres de la COPACO ont été de l'ordre de 1,04 million de tonnes, évaluées à 5,8 milliards d'USD.

La consommation de poisson est très élevée dans certains pays ou territoires des Caraïbes, comme Antigua-et-Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, la Barbade et les Territoires britanniques d'outre-mer, où elle est supérieure à 34 kg par habitant. En revanche, d'une manière générale, la consommation par habitant dans la région de la COPACO est inférieure à la moyenne mondiale.

On dispose de données socio-économiques limitées sur les pêches et l'aquaculture dans la région de la COPACO. Le nombre total de pêcheurs opérant dans le secteur, à l'échelle artisanale et industrielle, est estimé à 387 000, dont 84 pour cent aux Bahamas, en Colombie, aux États-Unis d'Amérique, au Guyana, en Haïti, en Jamaïque, au Mexique et au Venezuela. La contribution des pêches

² Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Japon, Mexique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Union européenne, Venezuela (République bolivarienne du)

au produit intérieur brut (PIB) est inférieure à 1 pour cent pour la plupart des pays de la région, à l'exception du Belize, de la Grenade, du Guyana et du Suriname.

La pêche est un métier très dangereux dans lequel les conditions de travail décent sont rarement garanties. Dans la zone de la COPACO, on dispose d'informations limitées sur ces questions mais des efforts ont été déployés pour évaluer et améliorer les conditions de travail et la sécurité en mer. À cet égard, le Secrétariat de la COPACO a récemment établi un Plan d'action pour la sécurité, la protection sociale et le travail décent dans la région de la COPACO.

L'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche a été adopté le 17 juin 2022, et représente une étape cruciale pour la viabilité de l'océan, puisqu'il interdit les subventions à la pêche nuisibles, qui ont un impact négatif sur la pêche durable de stocks de poissons marins en accroissant artificiellement les profits ou bénéfices. L'Accord sur les subventions à la pêche (ASP) s'applique exclusivement aux pêches de capture marine et activités connexes en mer. Par conséquent, l'aquaculture, la pêche en eau douce et la transformation du poisson sur terre en sont exclues. L'ASP contient plusieurs dispositions relatives aux subventions accordées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), aux stocks surexploités et aux subventions accordées aux activités liées à la pêche en haute mer. La FAO y est nommée comme organisme international de référence en vue d'une collaboration avec l'OMC destinée à fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays en développement dans la mise en œuvre des conditions de l'Accord. D'autre part, l'adoption récente de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) comble un manque important en matière de gestion des ressources biologiques marines en haute mer en lien avec l'utilisation des ressources génétiques marines, l'utilisation des outils de gestion par zone pour la préservation de la biodiversité marine, la réglementation et la mise en œuvre des études d'impact sur l'environnement portant sur l'exploitation des ressources, et le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines. Dans ce contexte, la COPACO est bien placée pour jouer un rôle central en tant que forum de discussion et plateforme d'appui pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ par ses États Membres.

Parmi les nombreux défis que rencontrent les pêcheries dans la zone de la COPACO, ce rapport traite du rapport de l'IUU Fishing Risk Index pour 2023, des évaluations récentes sur les impacts des afflux de sargasses et des tout derniers rapports sur l'état des récifs coralliens dans plusieurs États Membres de la COPACO. Ceux-ci doivent mener des actions concertées pour lutter contre ces problèmes et atténuer leurs effets délétères.

1. Introduction

Le présent document offre une vue d'ensemble du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COPACO principalement basée sur les statistiques de la production halieutique et aquacole

déclarées à la FAO par les pays de l'Atlantique Centre-Ouest (zone de pêche 31 de la FAO). Pour la partie nord de l'Atlantique Sud-Ouest (zone de pêche 41 de la FAO), qui relève pourtant aussi du mandat de la COPACO, il a été difficile d'obtenir des statistiques officielles des pêches en raison de l'absence de données d'une résolution spatiale adéquate dans les rapports soumis à la FAO. Ce rapport traite de différents aspects, comme les pêches commerciales marines, présente la nouvelle méthode et la nouvelle liste des stocks pour signalement de l'état des stocks dans l'Atlantique Centre-Ouest, la pêche de loisir et la valeur de l'aquaculture en eaux marines et saumâtres, la consommation et le commerce de poisson, entre autres. Le rapport se penche aussi sur quelques-uns des principaux problèmes auxquels est confronté le secteur de la pêche dans la région de la COPACO, notamment la pêche INDNR, les afflux de sargasses et l'état des habitats marins en se fondant, dans la mesure du possible, sur les dernières données disponibles.

2. Méthode

Les informations sur la géographie, les pêcheries et les caractéristiques socio-économiques de la région de la COPACO ont été obtenues auprès de différentes sources. Par exemple, les profils des pêches et de l'aquaculture par pays (FAO, 2022a) fournissent des informations sur le nombre de pêcheurs, la flotte de pêche, la production halieutique et aquacole et les principaux engins de pêche. Le logiciel FishStatJ³ de la FAO, qui produit des séries chronologiques de données statistiques sur les pêches et l'aquaculture, nous a fourni des informations sur les débarquements et la production des ressources halieutiques et aquacoles marines commercialement exploitées (1950-2023), la production et la valeur, en USD, de la production aquacole (1984-2023), et les statistiques du commerce des produits de la pêche (2019-2022) pour l'Atlantique Centre-Ouest. En outre, les profils de marché du Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (GLOBEFISH)⁴ contenaient des informations sur l'économie des pêches et la consommation de poisson dans les États Membres de la COPACO, les données les plus récentes correspondant à 2020. Nous avons aussi consulté d'autres sources précieuses de données statistiques sur les pêches, notamment le CRFM Statistics and Information Report pour 2021 et 2022 (CRFM, 2025), l'Anuario Estadístico de Acuacultura y Pesca 2023 pour le Mexique (CONAPESCA, 2024) et les rapports Fisheries of the United States 2022 (National Marine Fisheries Services, 2024a) et Fisheries Economics of the United States 2022 (National Marine Fisheries Services, 2024b). En outre, des informations géographiques sur l'étendue des plateaux continentaux et les zones économiques exclusives (ZEE) dans la région sont issues du Projet «Sea Around Us» (Pauly *et al.*, 2022). Les rapports des groupes de travail de la COPACO sont d'autres sources d'informations précieuses et pertinentes.

³ <https://www.fao.org/fishery/fr/statistics/software/fishstatj>

⁴ <https://www.fao.org/in-action/globefish/countries/en/>

3. La région de la COPACO

La zone de compétence de la Commission (Figure 1) couvre toutes les eaux de l'océan Atlantique occidental limitées à l'ouest par la ligne côtière des Amériques, entre 10° de latitude sud et 35° de latitude nord et à l'est par 30° de longitude ouest, le long de l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO) et dans son extension orientale maximale à 20° de longitude ouest dans la partie nord de la zone 41 de la FAO (Océan Atlantique Sud-Ouest).

WECAFC Jurisdiction zones

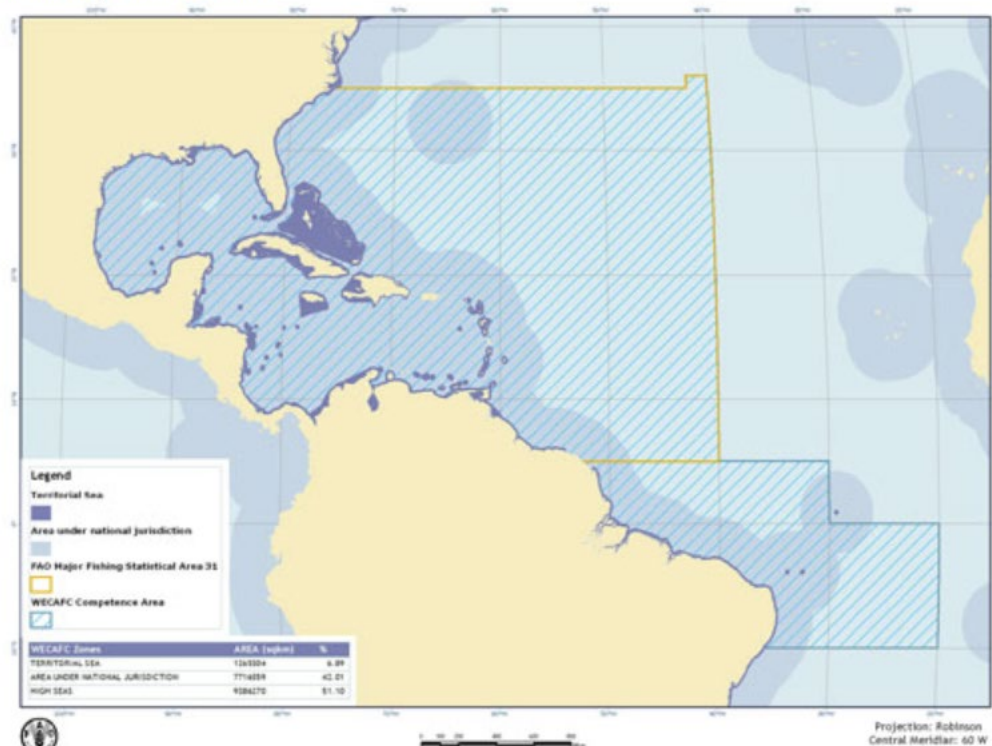


Figure 1. Aire géographique de la région de la COPACO. Les limites de l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO) sont indiquées en jaune et celles de la partie nord de l'Atlantique Sud-Ouest (zone 41 de la FAO) sont indiquées en bleu.

La COPACO exerce sa compétence sur une étendue de près de 15 millions de km² d'eaux marines allant de Cape Hatteras en Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique) (35°N) au sud de Cape Recife (Brésil) (10°S). Cette zone comprend la côte sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et la côte nord-est de l'Amérique du Sud. La zone de compétence de la Commission se trouve pour environ 51 pour cent dans des eaux situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ZHJN) et est constituée à environ 81 pour cent d'eaux de plus de 400 mètres de profondeur. À l'exception du Nord Brésil, qui est inclus dans la zone 41 de la FAO, le reste de la zone de compétence se situe dans la zone 31 de la FAO (Figure 1). Cette zone d'océan comprend cinq grands écosystèmes marins (plateau continental du sud-est des États-Unis, golfe du Mexique, mer des Caraïbes, plateau Nord-Brésil, et partie nord du plateau Est-Brésil).

La mer des Caraïbes est la zone la plus riche en espèces de l'Atlantique et elle est considérée comme un «point chaud» de la biodiversité marine de la planète (Roberts *et al.*, 2002, Miloslavich *et al.*, 2010). Cette diversité alimente les pêcheries industrielles et artisanales de la région qui ciblent les mollusques, les crustacés et les poissons marins et estuariens qui évoluent aussi bien dans des zones côtières peu profondes qu'en eaux profondes. La productivité de l'Atlantique tropical occidental est assez hétérogène; les régions les plus productives sont alimentées par des fleuves et des remontées d'eau, en particulier dans le golfe du Mexique et le long des plateaux nord et nord-est de l'Amérique du Sud. De plus, les récifs coralliens, les lagunes côtières, les mangroves et les prairies sous-marines sont des écosystèmes très productifs qui abritent des ressources halieutiques précieuses. La diversité et la complexité de ces écosystèmes côtiers et marins représentent un défi considérable pour les prospections et la gestion des pêches dans cette zone.

La zone de plateau continental couvre environ 1,5 million de km² et elle est particulièrement étendue dans le Golfe du Mexique, le long de la côte nord-est de l'Amérique du Sud, du Venezuela au Brésil, dans les Caraïbes occidentales (zones de plateau de la péninsule du Yucatán, du Honduras et du Nicaragua) et autour de quelques pays insulaires et bancs du large (comme les Bahamas et Cuba). Par ailleurs, les ZEE des pays membres de la COPACO riverains de l'Atlantique tropical occidental couvrent plus de 6,5 millions de km². La COPACO comprend 16 petits États insulaires en développement (PEID) membres des Nations Unies qui possèdent ensemble une ZEE de plus de 2,2 millions de km² (Tableau 1).

Tableau 1. Longueur de la ligne côtière, superficie du plateau continental et superficie de la ZEE des États Membres de la COPACO bordant l'Atlantique occidental. Les données relatives à la France se réfèrent à la Guyane française, à la Guadeloupe et à la Martinique. Les données concernant les Pays-Bas couvrent Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba et Saint-Eustache. Les données du Royaume-Uni couvrent Anguilla, les Bermudes, les Îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les Îles Turques-et-Caïques.

Pays	Ligne côtière km	Superficie plateau km ²	Superficie ZEE km ²
Antigua-et-Barbuda	289	3 886	102 867
Bahamas	3 542	116 550	369 149
Barbade	97	342	183 436
Belize	386	10 491	36 182
Brésil	ND	229 147	1 069 456
Colombie	1 600	33 158	417 661
Costa Rica	212	2 207	26 961
Cuba	3 735	63 996	222 204
Dominique	152	356	24 917
États-Unis d'Amérique	ND	466 965	969 169
France	ND	46 456	272 598
Grenade	252	2 709	20 285
Guatemala	ND	1 481	1 600

Guyana	459	50 506	140 369
Haïti	1 771	5 672	123 525
Honduras	671	60 303	218 057
Jamaïque	1 022	13 874	263 284
Mexique	3 294	235 490	829 311
Nicaragua	530	61 293	161 241
Panama	ND	11 464	142 164
Pays-Bas	ND	2 191	80 492
République dominicaine	1 288	11 719	246 454
Royaume-Uni	833	12 587	902 889
Sainte-Lucie	158	593	15 472
Saint Kitts-et-Nevis	135	855	10 209
Saint-Vincent-et-les Grenadines	264	2 340	36 304
Suriname	386	53 738	127 817
Trinité-et-Tobago	362	23 236	79 798
Venezuela (République bolivarienne du)	2 800	107 560	474 769

4. La flotte de pêche

Les données sur le nombre et les caractéristiques des navires de pêche enregistrés dans les États Membres de la COPACO et opérant dans l'Atlantique occidental sont difficiles à obtenir ou rarement mises à jour. Les données concernant les États Membres du CRFM sont extraites du dernier rapport de statistiques et d'information (CRFM, 2025) basé sur des données de 2021 et 2022; pour les pays d'Amérique centrale, les données relatives à la zone côtière des Caraïbes sont issues d'un rapport de la FAO (FAO, 2014), pour le Mexique les données couvrant les zones côtières des Caraïbes et du golfe du Mexique proviennent de l'Anuario Estadístico de Acuacultura y Pesca 2023 (CONAPESCA, 2024), avec des données concernant les États de Campeche, Tabasco, Tamaulipas, Quintana Roo, Veracruz et Yucatán. Pour la Colombie, les informations obtenues concernent les navires artisanaux pour la côte caribéenne, à l'exclusion du lagon et du système estuarien Ciénaga Grande de Santa Marta et des îles colombiennes situées dans les Caraïbes (Salazar-Lerez *et al.*, 2021); pour les navires industriels, seuls les chalutiers-crevettiers opérant dans les ports de Barranquilla et Tolú ont été inclus (Altamar *et al.*, 2022). Pour les autres pays, les éventuelles données disponibles proviennent des profils des pêches et de l'aquaculture par pays de la FAO (FAO, 2022a). On ne disposait d'aucune estimation concernant la taille des flottilles du Brésil, des États-Unis d'Amérique et de la France opérant dans la zone de la COPACO. Pour certains pays, comme le Venezuela, les seules données disponibles portaient sur le nombre total de navires et il n'a pas été possible de les ventiler entre la flottille artisanale et la flottille industrielle. Néanmoins, les petites embarcations de pêche artisanale prédominent dans toute la région de la COPACO. Le nombre total de navires déclarés par les pays était égal à 130 246. Il faut souligner que pour la plupart des pays, les données se réfèrent aux navires immatriculés, de sorte que les nombres

indiqués sont inférieurs à la réalité, en particulier dans le segment de la pêche artisanale, sachant que ces embarcations ne sont pas toutes enregistrées dans les fichiers des navires de pêche.

Tableau 2. Nombre estimé de bateaux de pêche artisanale et industrielle intervenant dans la zone 31 de la FAO appartenant aux États Membres de la COPACO riverains de l'Atlantique occidental. Lorsqu'il est indiqué, le nombre de navires industriels est extrait de rapports pertinents (tels que les profils des pêches et de l'aquaculture par pays de la FAO). L'estimation relative au Royaume-Uni couvre uniquement Anguilla, Montserrat et les Îles Turques-et-Caïques. Les données des Pays-Bas se réfèrent à Aruba, Bonaire et Curaçao.

Pays	Pêche artisanale	Pêche Industrielle	Total
Antigua-et-Barbuda	ND	ND	371
Bahamas	ND	ND	1 250
Barbade	ND	ND	1 156
Belize	ND	ND	847
Colombie	4 005	9	4 014
Costa Rica	350	0	350
Cuba	3 160	30	3 190
Dominique	ND	ND	431
Grenade	ND	ND	990
Guatemala	1 840	23	1 863
Guyana	ND	ND	1 500
Haïti	ND	ND	11 600
Honduras	2 794	218	3 012
Jamaïque	ND	ND	8 508
Mexique	24 741	878	25 619
Nicaragua	3 902	78	3 980
Panama	367	31	398
Pays-Bas	ND	ND	835
République dominicaine	4 800	ND	4 800
Royaume-Uni	ND	ND	286
Sainte-Lucie	ND	ND	593
Saint Kitts-et-Nevis	ND	ND	216
Saint-Vincent-et-les Grenadines	ND	ND	1 030
Suriname	ND	ND	1 147
Trinité-et-Tobago	ND	ND	2 876
Venezuela (République bolivarienne du)	ND	ND	49 384

5. Production des pêches commerciales et état des stocks

La plupart des informations fournies dans cette section se réfèrent uniquement à l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO). Or, comme on l'a indiqué plus haut, la zone de la COPACO comprend aussi la partie nord de l'Atlantique Sud-Ouest (zone 41) qui inclut les eaux adjacentes aux États d'Amapé, Pará, Maranhao, Piauí, Ceará, Rio Grande do Norte, Paraíba, Pernambuco et Alagoas dans le nord et le nord-est du Brésil. En raison de la réorganisation administrative du secteur des pêches

du Brésil, le pays n'a pas communiqué de données sur les pêches depuis 2014, sauf pour les espèces relevant du mandat de l'ICCAT; pour les autres espèces, les données concernant les années récentes (2015-2023) disponibles dans la base de données de la FAO correspondent à des reports effectués par l'Organisation. Des chercheurs se sont efforcés de reconstituer des séries spatio-temporelles de données sur les captures des pêcheries brésiliennes (Freire *et al.*, 2021) et de les rendre librement accessibles. Toutefois, à notre connaissance, ces données n'ont pas encore reçu l'approbation officielle de l'administration brésilienne des pêches.

Le nombre total de débarquements pour la zone 31 a connu son point culminant en 1984, à environ 2,5 millions de tonnes, et baisse considérablement depuis lors. Ces dernières années, les débarquements ont atteint leur minimum en 2020, à environ 1,1 million de tonnes, probablement en raison de la pandémie de COVID-19, et sont en hausse depuis, atteignant 1,2 million de tonnes en 2023 (Figure 2), ce qui représente environ 1,3 pour cent du nombre total de débarquements des pêches de capture dans le monde. En 2023, les principaux pays producteurs étaient les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Venezuela, qui ont déclaré environ 908 000 tonnes, soit 78 pour cent des quantités totales débarquées dans la zone 31 (Tableau 3). Venaient ensuite, par ordre décroissant du nombre de débarquements signalés, le Guyana, le Suriname, la Colombie, le Brésil et le Nicaragua, avec une contribution collective estimée à 138 000 tonnes. Le groupe 35 («harengs, sardines et anchois») de la Classification statistique internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA) représentait environ 519 000 tonnes en 2023, soit environ 44 pour cent du nombre total de débarquements.

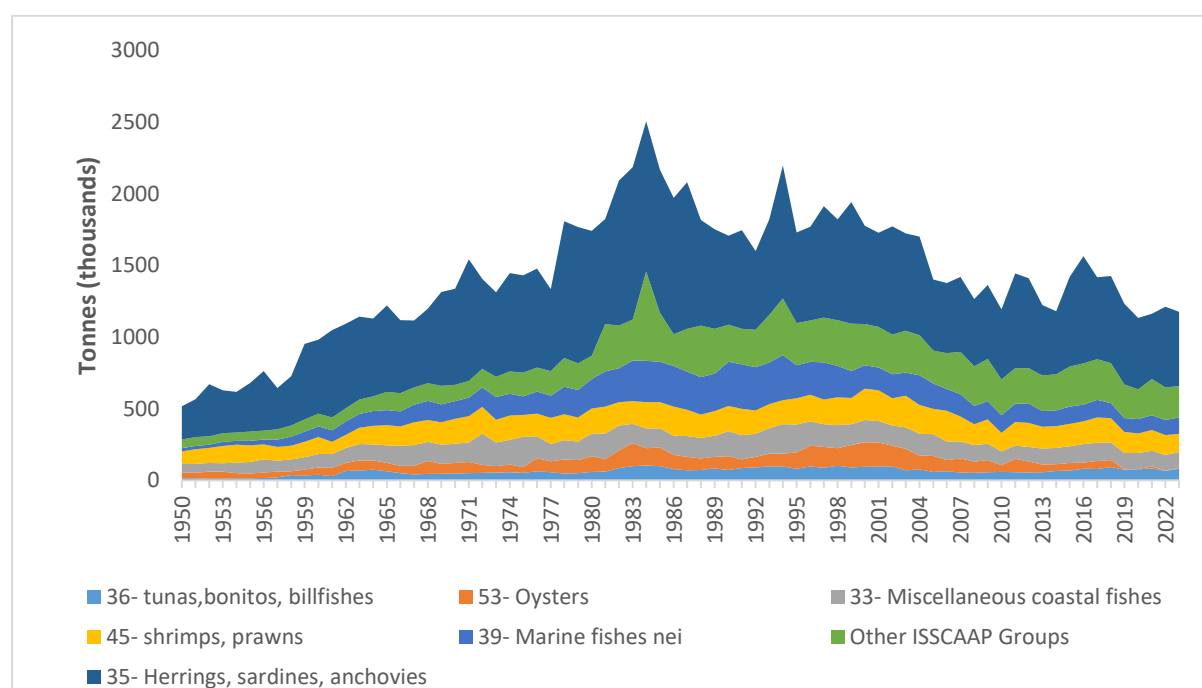


Figure 2. Production halieutique totale de l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31), pour les principaux groupes du système de Classification statistique internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA) (1950-2023)

Tableau 3. Débarquements des pêcheries de la zone 31 déclarés à la FAO en 2023 par les États Membres de la COPACO

Pays	Production halieutique en tonnes (2023)
Antigua-et-Barbuda	3 265
Bahamas	8 699
Barbade	899
Belize	5 195
Brésil	22 174
Colombie	27 458
Costa Rica	320
Cuba	12 773
Dominique	369
Espagne	640
États-Unis d'Amérique	588 517
France	4 933
Grenade	3 623
Guatemala	770
Guyana	36 326
Haïti	15 810
Honduras	16 050
Jamaïque	11 629
Japon	518
Mexique	175 617
Nicaragua	20 766
Panama	869
Pays-Bas	1 196
République de Corée	76
République dominicaine	15 120
Royaume-Uni	5 036
Sainte-Lucie	1 853
Saint Kitts-et-Nevis	675
Saint-Vincent-et-les Grenadines	995
Suriname	31 020
Trinité-et-Tobago	13 111
Venezuela (République bolivarienne du)	144 370

5.1. Pêcheries pélagiques

Les pêcheries pélagiques sont les plus importantes, en termes de captures débarquées dans l'Atlantique Centre-Ouest. Celles-ci comprennent des espèces de poissons appartenant aux familles des clupéidés (sardines, menhadens et harengs), des scombridés (thons, thazards et bonites), des carangidés (chinchards, comètes et pompaneaux) et des istiophoridés (marlins), entre autres. Les poissons pélagiques de petite taille se pêchent principalement à la senne tournante et à la senne de plage, alors que les moyens ou les grands sont capturés avec des sennes coulissantes, des palangres pélagiques, des lignes à main, des cannes et des filets maillants flottants.

5.1.1. Petits poissons pélagiques

Les principales espèces de petits pélagiques sont le menhaden écailleux (*Brevoortia patronus*) et l'allache (*Sardinella aurita*). Le menhaden écailleux est exploité par des pêcheries industrielles opérant à la senne coulissante dans les eaux du nord du Golfe du Mexique. Les États-Unis d'Amérique sont le seul pays à signaler des débarquements de cette espèce qui est principalement destinée à la fabrication de farine et d'huile de poisson ou, dans une moindre mesure, à servir d'appât pour la pêche. La pêcherie de cette espèce est la plus importante de la zone de la COPACO, et ses débarquements ont culminé à environ 1 million de tonnes en 1984. Depuis, les débarquements se sont effondrés pour s'établir à 434 384 tonnes en 2023 (Figure 3). Ce recul s'explique principalement par une baisse du nombre de navires et d'unités de transformation, qui étaient à leurs plus hauts niveaux dans les années 1960, à environ 80 navires et 14 installations de transformation, et ne sont plus aujourd'hui que d'une trentaine de navires et de 3 installations de transformation. Ce processus de regroupement des industries a été dicté par des considérations économiques liées aux fluctuations des cours internationaux de la farine et de l'huile de poisson, et aux coûts d'investissement et d'exploitation élevés des opérations de récolte et de transformation du poisson (GSMFC, 2015). Les populations de menhaden écailleux qui évoluent dans le golfe du Mexique sont considérées comme un stock unique, qui n'est pas surexploité, ni en cours de surpêche (GESMFC, 2021 GSMFC, 2024). De même, la pêcherie de menhaden écailleux a été certifiée par le Conseil d'intendance des mers (MSC) en octobre 2019.

Traditionnellement, le Venezuela est le principal producteur d'allache dans l'Atlantique occidental, avec plus de 99 pour cent des débarquements totaux. Ce poisson est capturé dans les eaux côtières par des pêcheurs opérant à l'échelle artisanale avec des sennes tournantes et des sennes de plage. Les débarquements, principalement destinés à la consommation humaine, ont culminé à environ 200 000 tonnes en 2004. Ils se sont ensuite fortement tassés, et se situaient à environ 81 000 tonnes en 2023 (Figure 3).

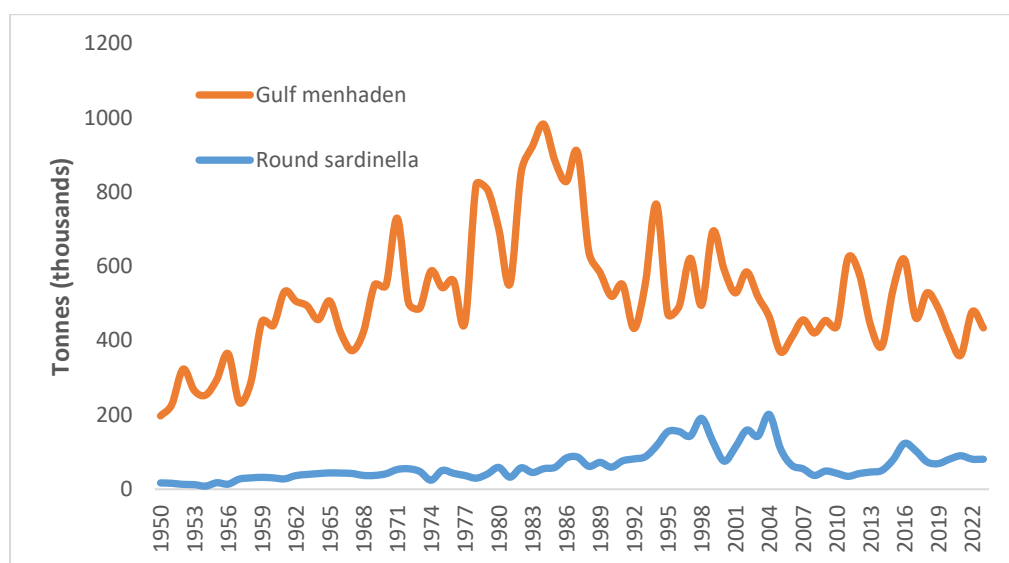


Figure 3. Débarquements déclarés de menhaden écailleux (*Brevoortia patronus*) et d'allache

(*Sardinella aurita*) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Dans les Caraïbes orientales, il existe un type de pêche traditionnelle principalement ciblée sur le poisson volant «à quatre ailes» (*Hirundichthys affinis*), ou exocet hirondelle, qui utilise des filets maillants flottants et d'autres engins accessoires (dispositifs de concentration du poisson [DCP] et épuisettes). Ces exocets sont principalement destinés à la consommation humaine ou utilisés comme appâts pour la pêche. Après un pic d'environ 6 000 tonnes en 1988, les débarquements déclarés sont considérablement retombés et se situaient à près de 259 tonnes en 2023 (Figure 4), la Barbade étant le premier (et quasi seul) producteur. Les populations d'exocet évoluant dans les Caraïbes orientales sont considérées comme un stock unique, mais on manque de données pour déterminer son état (CRFM, 2019). La récente baisse des débarquements a été associée à une diminution de la capturabilité due aux afflux de sargasses (Ramlogan *et al.*, 2017; Oxenford *et al.*, 2019).

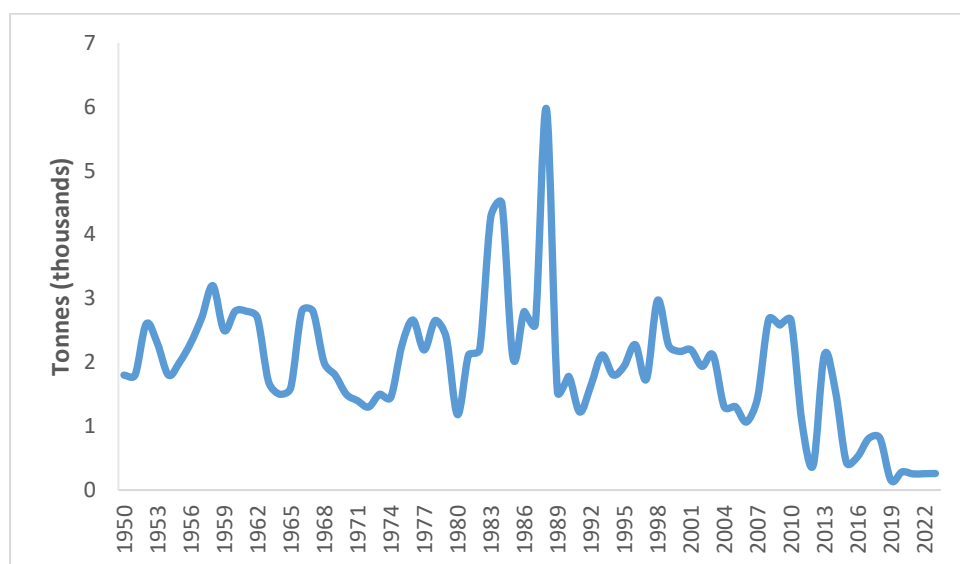


Figure 4. Débarquements déclarés d'exocet dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

5.1.2. Poissons pélagiques grands et moyens

Les grands poissons hautement migrateurs, comme le makaire bleu (*Makaira nigricans*) et le voilier de l'Atlantique (*Istiophorus albicans*) sont principalement capturés accidentellement par des thoniers palangriers. Toutefois, dans quelques pays, ces espèces sont aussi ciblées par des pêcheurs artisanaux avec des palangres, des lignes traînantes et des filets maillants flottants. Par ailleurs, l'espadon (*Xiphias gladius*) est ciblé par une pêcherie palangrière dirigée.

Au total, 13 pays, principalement situés dans les Caraïbes orientales, ont fait état de débarquements de voiliers de l'Atlantique en 2023, mais les principaux producteurs étaient la Grenade, la République dominicaine et le Venezuela. Après un pic de 1 700 tonnes en 2006, les débarquements de cette espèce sont retombés à 451 tonnes en 2023 (Figure 5). Une quinzaine de pays ont déclaré des débarquements de makaire bleu en 2023, en particulier la France (Guadeloupe et Martinique), Sainte-Lucie et la Grenade qui étaient les principaux producteurs. Cette espèce affiche une tendance à la baisse depuis son record de 2008, établi à près de 1 900 tonnes, et elle était estimée à 611 tonnes en 2023

(Figure 5). Au total, 13 États Membres de la COPACO ont fait état de débarquements d'espadon en 2023, les principaux producteurs étant les États-Unis d'Amérique et l'Espagne. Les débarquements déclarés d'espadon, qui avaient culminé à 5 000 tonnes en 2007, ont accusé une baisse constante depuis, pour se situer à 775 tonnes en 2023 (Figure 5).

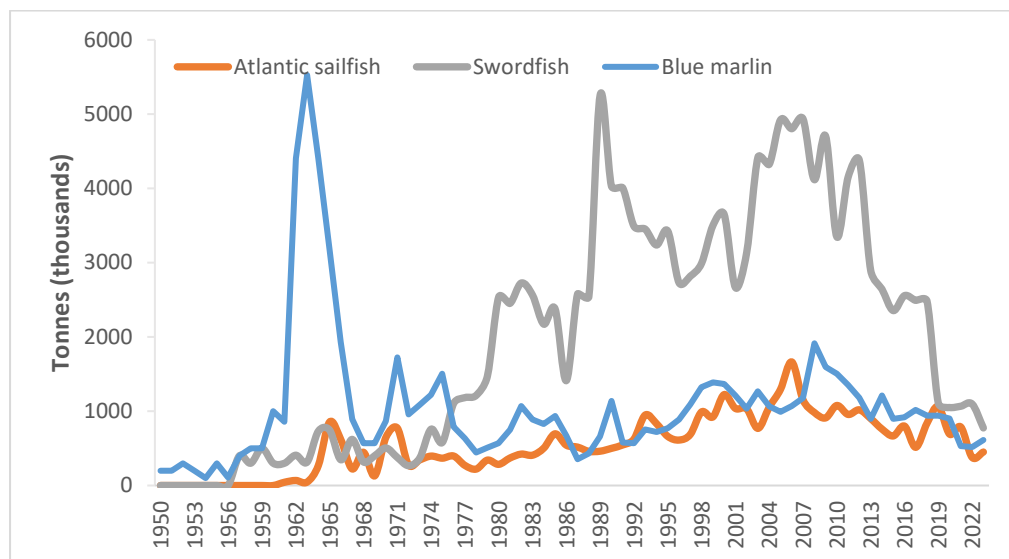


Figure 5. Débarquements de makaire bleu (*Makaira nigricans*), de voilier de l'Atlantique (*Istiophorus albicans*) et d'espadon (*Xiphias gladius*) provenant de l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) considère qu'il existe un seul stock de makaire bleu pour l'Océan Atlantique. Dans son évaluation la plus récente (ICCAT, 2024a), le stock était considéré comme surexploité mais pas en situation de surpêche. En ce qui concerne le voilier, l'ICCAT considère qu'il existe deux stocks dans l'Atlantique – un à l'ouest et l'autre à l'est. D'après la dernière évaluation, effectuée en 2023, le stock de l'Atlantique occidental était surexploité mais non soumis à une surpêche (ICCAT, 2023a). L'ICCAT considère qu'il existe deux stocks d'espadon: un dans l'Atlantique Nord et un dans l'Atlantique Sud. Dans sa dernière évaluation qui remonte à 2022, l'ICCAT a estimé que le stock de l'Atlantique Nord n'était ni surexploité ni en cours de surpêche (ICCAT, 2022a).

Les espèces de thonidés sont principalement exploitées par des pêcheries industrielles de palangriers, de senneurs et de canneurs dans la région de la COPACO. Des navires semi-industriels et des embarcations artisanales pêchent aussi le thon avec des palangres, des lignes à main et des filets maillants traînants. Environ 25 pays font état de débarquements d'albacore (*Thunnus albacares*) dans l'Atlantique Centre-Ouest, les principaux producteurs étant le Brésil, le Venezuela, le Panama, le Belize, la Trinité-et-Tobago et la Grenade. Après un pic récent d'environ 40 000 tonnes en 2018, les débarquements déclarés sont redescendus à environ 25 000 tonnes en 2023 (Figure 6). L'augmentation constatée depuis 2012 est principalement le fait du Brésil, devenu le premier producteur de la région. Les débarquements de thon obèse (*Thunnus obesus*) ont sensiblement progressé depuis 2010 jusqu'à atteindre un pic d'environ 10 000 tonnes en 2016, pour ensuite retomber à 7 000 tonnes en 2023 (Figure 6), principalement d'après les déclarations du Brésil, de la Chine et du Guatemala. Les

débarquements de listao (*Katsuwonus pelamis*), qui avaient culminé à quelque 21 000 tonnes en 1984, se sont effondrés pour atteindre 7 000 tonnes en 2023 (Figure 6), principalement au Brésil et au Venezuela. Après un maximum d'environ 4 300 tonnes en 1992, les débarquements de thon à nageoires noires (*Thunnus atlanticus*) ont également plongé à 960 tonnes en 2023 (Figure 6), les principaux producteurs étant Cuba, la Grenade et Sainte-Lucie. Les déclarations portant sur le germon (*Thunnus alalunga*) montrent une tendance à la hausse entre 2008 et 2020, où le pic a été atteint avec près de 4 300 tonnes, mais aussi une baisse ultérieure pour atteindre les 3 000 tonnes en 2023 (Figure 6), les principaux producteurs étant Taïwan (une province de la Chine) et la République dominicaine.

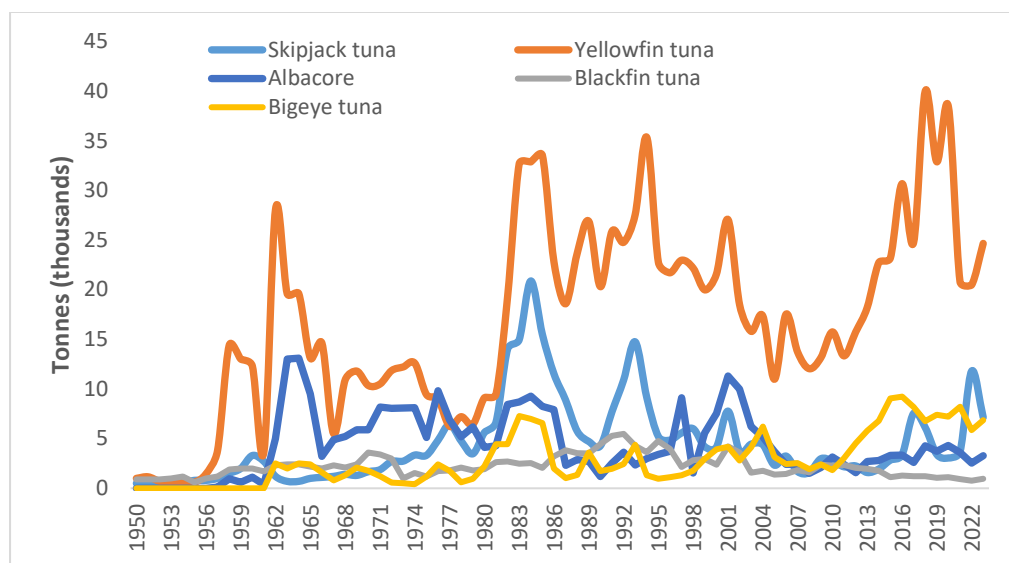


Figure 6. Débarquements déclarés de listao (*Katsuwonus pelamis*), germon (*Thunnus alalunga*), thon obèse (*Thunnus obesus*), albacore (*Thunnus albacares*) et thon à nageoires noires (*Thunnus atlanticus*) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Pour la gestion de l'albacore, l'ICCAT considère qu'il n'existe qu'un seul stock dans l'Atlantique. D'après une évaluation récente, ce stock n'est ni surexploité ni soumis à surpêche (ICCAT, 2024b). Concernant le listao, il a été estimé en 2022 que le stock de l'Atlantique occidental n'était pas surexploité ni en cours de surpêche (ICCAT, 2022b). En ce qui concerne le germon, l'évaluation la plus récente indique que le stock de l'Atlantique Nord n'est ni surexploité ni soumis à surpêche (ICCAT, 2023b). D'après les conclusions de l'évaluation portant sur les ressources en thon obèse à l'échelle de l'Atlantique, le stock est surexploité mais ne fait pas l'objet de surpêche (ICCAT, 2021). L'ICCAT n'a pas réalisé d'évaluation des stocks de thon à nageoires noires. La tendance à la baisse du nombre de débarquements de thon à nageoires noires dans l'Atlantique Centre-Ouest soulève des préoccupations.

Les espèces de poissons pélagiques côtiers migrateurs sont exploitées commercialement à l'échelle semi-industrielle et artisanale, par des pêcheurs qui utilisent principalement des lignes à main et des filets maillants flottants. Le thazard barré (*Scomberomorus cavalla*) est principalement exploité dans les eaux du sud-est des États-Unis, du golfe du Mexique, du sud-est des Caraïbes le long des côtes du Venezuela, de la Trinité-et-Tobago et du plateau Guyanes-Brazil. Les débarquements déclarés, qui

atteignaient au total 12 820 tonnes en 2004, ont récemment connu une période de relative stabilité autour de 10 000 tonnes jusqu'en 2018, date à laquelle ils ont commencé à baisser davantage pour atteindre les 5 600 tonnes en 2023 (Figure 7). Les principaux producteurs sont les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la République dominicaine, le Venezuela et la Trinité-et-Tobago. Le thazard atlantique (*Scomberomorus maculatus*) est principalement exploité le long de la côte atlantique sud-est des États-Unis d'Amérique et partout dans le Golfe du Mexique. Les principaux producteurs de cette espèce sont le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Les débarquements ont récemment atteint un pic d'environ 11 000 tonnes en 2018, mais baissent depuis pour s'établir à environ 5 200 tonnes en 2023 (Figure 7). Le thazard serra (*Scomberomorus brasiliensis*) est principalement exploité par la Colombie, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela. Les données déclarées montrent que les débarquements de cette espèce ont accusé une baisse constante depuis 2005, où ils étaient d'environ 6 500 tonnes, pour atteindre les 1 500 tonnes en 2022 et 2023 (Figure 7). La coryphène commune (*Coryphaena hippurus*) est exploitée dans toute la zone de l'Atlantique Centre-Ouest, avec des débarquements déclarés par une vingtaine de pays différents. Les principaux producteurs sont la République dominicaine, la France (Guadeloupe et Martinique), Sainte-Lucie, la Barbade et la Dominique. Les débarquements ont affiché une progression constante jusqu'en 2011, où environ 5 200 tonnes ont été signalées, pour ensuite décliner à environ 1 800 tonnes en 2023 (Figure 7).

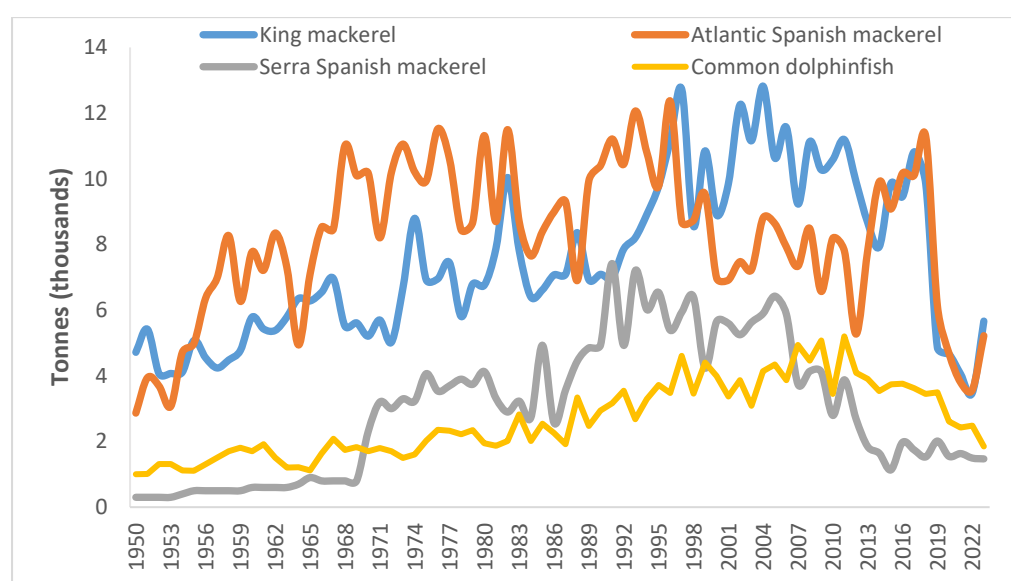


Figure 7. Débarquements déclarés de thazard barré (*Scomberomorus cavalla*), thazard atlantique (*Scomberomorus maculatus*), thazard serra (*Scomberomorus brasiliensis*) et coryphène commune (*Coryphaena hippurus*) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Le thazard barré a été évalué dans les eaux relevant de la juridiction des États-Unis d'Amérique, où deux stocks sont pris en considération: un stock de l'Atlantique Sud-Est et un stock du nord du golfe du Mexique. D'après les estimations les plus récentes, ces stocks ne sont pas surexploités ni en cours de surpêche (SEDAR, 2020a; SEDAR, 2020b). Dans les eaux mexicaines du golfe du Mexique, l'espèce est considérée comme pleinement exploitée (DOF, 2022). En ce qui concerne le thazard atlantique dans

les eaux des États-Unis d'Amérique, on part aussi du principe qu'il existe deux stocks, un pour l'Atlantique Sud-Est et un pour le Golfe du Mexique). Le stock de l'Atlantique Sud-Est a été récemment jugé non surexploité ni en cours de surpêche (SEDAR, 2022), tandis que celui du golfe du Mexique a été estimé comme étant surexploité mais ne subissant pas une surpêche (SEDAR, 2023). On ne dispose d'aucune évaluation des stocks de thazard serra. Toutefois, la récente tendance baissière des débarquements dans les pêcheries des principaux producteurs (la Trinité-et-Tobago et le Venezuela) suscite des préoccupations. Pour la coryphène commune, une évaluation des stocks fondée sur des données limitées et sur un stock unitaire pour l'Atlantique Centre-Ouest a indiqué que le stock était surexploité et en état de surpêche (Narvaez et Arocha, 2024). Les récents déclin des débarquements dans les Caraïbes orientales ont toutefois été associés à une réduction de l'effort de pêche due aux afflux de sargasses (Oxenford *et al.*, 2019).

5.2. Pêcheries du plateau continental

Les zones de plateau continental les plus étendues dans l'Atlantique Centre-Ouest et dans la partie nord de l'Atlantique Sud-Ouest se trouvent le long de la côte sud-est des États-Unis d'Amérique, du Golfe du Mexique, du plateau adjacent au Honduras et au Nicaragua, de la côte nord de l'Amérique du Sud et le long du plateau Guyanes-Brésil. Dans ces zones, la principale pêcherie industrielle est la pêcherie chalutière de crevettes qui utilise principalement des crevettiers à double gréement de type Florida. Ces pêcheries de haute valeur marchande ciblent les crevettes pénéidées mais capturent accidentellement aussi de nombreuses autres espèces de poissons qui sont débarquées en tant que prises accessoires. En outre, en particulier le long de la côte sud du Golfe du Mexique et du Plateau Guyanes-Brésil, des pêcheries artisanales importantes pour la région exploitent les ressources en poissons démersaux, au moyen de filets maillants de fond, de palangres de fond et de lignes à main.

5.2.1. Poissons

Les acoupas, les ombrines et les tambours qui appartiennent à la famille des sciaenidés sont abondants et largement distribués le long des plateaux continentaux de la zone de la COPACO. Les acoupas nca comprennent plusieurs espèces, qui sont principalement signalées par le Mexique. Ce groupe a atteint en 1995 un pic d'environ 20 000 tonnes avant de redescendre progressivement pour s'établir à 2 800 tonnes en 2023 (Figure 8). Le tambour rayé (*Micropogonias furnieri*) n'est signalé que par le Venezuela et les débarquements, qui étaient à leur maximum (environ 7 000 tonnes) du début au milieu des années 1990, se sont récemment stabilisés autour de 2 000 tonnes (Figure 8). L'acoupa pintade (*Cynoscion nebulosus*) est mentionné principalement par le Mexique et, dans une moindre mesure, par les États-Unis d'Amérique. Les débarquements ont atteint leur niveau maximal à la fin des années 1990 (environ 7 000 tonnes) mais ils ont ensuite accusé une forte baisse pour s'établir à environ 950 tonnes en 2023 (Figure 8). D'autre part, les captures de mâchoirons ont culminé à 26 500 tonnes en 1995, mais accusent une forte baisse depuis 2004, et étaient estimées à 7 000 tonnes en 2023 (Figure 8).

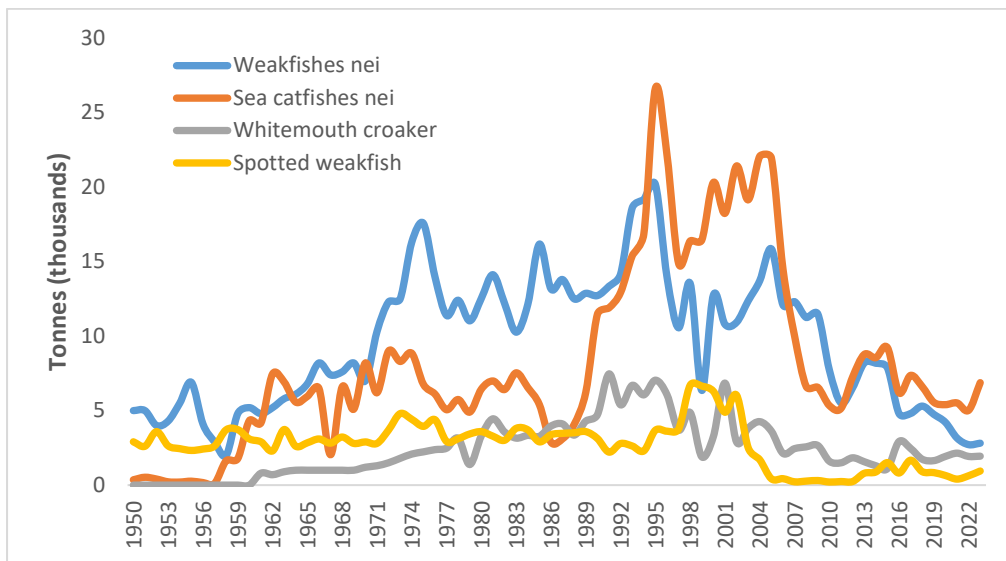


Figure 8. Débarquements déclarés d'acoupas (*Cynoscion* spp), de mâchoirons (famille des ariidées), de tambours rayés (*Micropogonias furnieri*) et d'acoupas pintades (*Cynoscion nebulosus*) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Parmi les espèces qui précèdent, seuls les stocks d'acoupa pintade de la partie nord du golfe du Mexique ont fait l'objet d'une évaluation. Dans l'État du Mississippi, le stock n'est pas soumis à surpêche (Leaf *et al.*, 2019) et dans l'État de Louisiane, l'espèce n'est pas surexploitée ni en cours de surpêche (West *et al.*, 2021). Toutefois, la tendance générale à la baisse enregistrée par les groupes d'espèces de cette section est source de préoccupation. Par exemple, d'autres espèces de sciaenidés issues des pêcheries artisanales au filet maillant du Guyana et du Suriname, comme l'acoupa toeroe (*Cynoscion acoupa*), l'acoupa cambucu (*Cynoscion virescens*), la courbine tiyeux (*Nebris microps*) et l'acoupa chasseur (*Macrodon ancylodon*), affichaient toutes des estimations du ratio de potentiel de frai (SPR) inférieur au niveau ciblé (Willems *et al.*, 2023).

5.2.2. Invertébrés

Dans la région de la COPACO, la pêcherie chalutière de crevette cible différentes espèces de crevettes pénéidées. Les pêcheries les plus importantes se trouvent dans le golfe du Mexique et le long du plateau Brésil-Guyanes. Des captures de crevette royale grise (*Farfantepenaeus aztecus*) sont signalées par le Mexique et principalement par les États-Unis d'Amérique. Les débarquements déclarés de cette espèce sont restés relativement stables au cours des années récentes, à environ 60 000 tonnes, mais ont commencé à décliner en 2019 pour atteindre 37 000 tonnes en 2023 (Figure 9). La crevette ligubam du nord (*Litopenaeus setiferus*) n'est mentionnée que dans les déclarations des États-Unis d'Amérique et du Mexique. Les débarquements de cette espèce ont été relativement stables, à environ 50 000 tonnes ces dernières années, avec une légère baisse en 2023 (Figure 9). La crevette rose du nord (*Farfantepenaeus duorarum*) est mentionnée dans les déclarations des États-Unis d'Amérique, du Mexique et de Cuba. Les débarquements ont atteint un pic d'environ 13 600 tonnes en 2017, mais baissent depuis quelques années pour s'établir à environ 7 000 tonnes en 2023 (Figure 9). La crevette

seabob atlantique (*Xiphopenaeus kroyeri*) est pêchée par le Guyana, le Suriname, le Mexique et les États-Unis d'Amérique, le Guyana et le Suriname étant les principaux producteurs. Après une forte augmentation dans les années 1980 et 1990, les débarquements de crevettes seabob ont culminé à quelque 30 000 tonnes entre 2016 et 2018, avant de retomber à environ 17 000 tonnes en 2023 (Figure 9). D'autres espèces de crevettes pénéidées sont déclarées par 11 pays de la zone de la COPACO, principalement d'Amérique centrale et de la partie nord de l'Amérique du Sud, y compris du plateau Brésil-Guyanes. Les débarquements de crevettes pénéidées nca accusent une forte baisse, étant passés d'environ 54 000 tonnes en 2003 à environ 3 100 tonnes en 2023 (Figure 9).

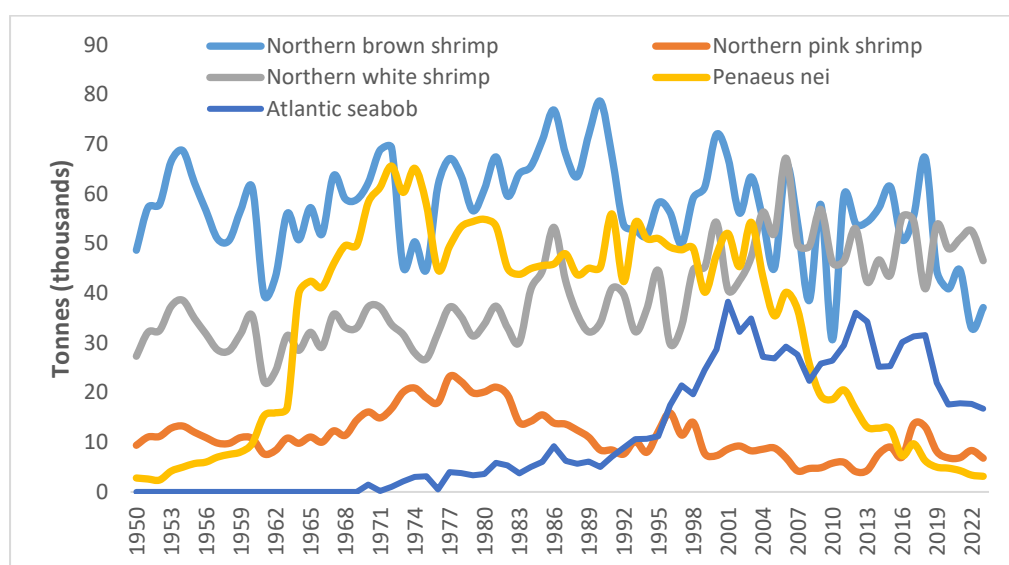


Figure 9. Débarquements déclarés de crevette royale grise (*Farfantepenaeus aztecus*), de crevette ligubam du nord (*Litopenaeus setiferus*), de crevette seabob atlantique (*Xiphopenaeus kroyeri*), de crevette rose du nord (*Farfantepenaeus duorarum*) et d'autres crevettes pénéidées dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Les stocks de crevettes royales grises (Hart, 2018a), de crevettes ligubam du nord (Hart, 2017) et de crevettes roses du nord (Hart, 2018b) ont été évalués dans les eaux américaines du golfe du Mexique. Ces espèces ne sont pas surexploitées ni soumises à une surpêche. Les autres stocks de ces espèces présents dans les eaux longeant le sud-est des États-Unis d'Amérique ne le sont pas non plus (National Marine Fisheries Services, 2024c). Dans les eaux mexicaines du golfe du Mexique, la crevette royale grise est considérée comme étant exploitée à un niveau durable (DOF, 2022), tandis que la crevette rose du nord est jugée surexploitée mais pas en état de surpêche (DOF, 2023). Les stocks de crevettes seabob atlantiques du Guyana et du Suriname ont récemment fait l'objet d'une évaluation séparée (CRFM, 2024a; 2024b). L'évaluation relative au Guyana indiquait que le stock n'était pas surexploité ni en état de surpêche, tandis que les résultats relatifs au Suriname semblent indiquer que le stock est surexploité mais pas en état de surpêche. Toutefois, les résultats pour le Suriname demeuraient hautement incertains et les conditions environnementales hostiles pourraient avoir une incidence sur le succès du recrutement depuis quelques années.

5.3. Pêcheries associées aux récifs

5.3.1. Poissons

Les espèces associées à des habitats de récifs coralliens sont des poissons de haute valeur marchande très appréciés des consommateurs. Ces espèces appartiennent notamment aux familles des lutianidés (vivaneaux) et des serranidés (mérus, bars), entre autres. Elles sont principalement pêchées à l'échelle artisanale et semi-industrielle avec des lignes et des hameçons (palangres de fond et lignes à main) ou avec des casiers. Dans la région, quelques espèces sont aussi capturées accidentellement par des chalutiers crevettiers industriels.

Environ 23 États Membres de la COPACO signalent des captures d'espèces ou de groupes d'espèces de lutianidés dans l'Atlantique Centre-Ouest. Le vivaneau campêche (*Lutjanus campechanus*) est déclaré par le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Les débarquements signalés ont augmenté entre 2010 et 2020, année où ils ont atteint leur pic, à environ 9 000 tonnes, et ont ensuite considérablement baissé pour atteindre 3 700 tonnes en 2023 (Figure 10). Les autres espèces de lutianidés ont culminé à environ 25 000 tonnes en 1994, mais elles ont ensuite fortement diminué pour tomber à environ 8 900 tonnes en 2023 (Figure 10). Le mérou rouge (*Epinephelus morio*) représente la majeure partie des débarquements de mérus dans l'Atlantique Centre-Ouest. Toutefois, les États-Unis d'Amérique et la République dominicaine sont les seuls pays qui communiquent des données spécifiques à cette espèce, et les États-Unis représentent 93 pour cent du total. Au cours des années récentes, les débarquements ont reculé, de 3 112 tonnes en 2014 à 1 452 tonnes en 2023. Le Mexique soutient aussi une grande pêcherie du mérou rouge dans le sud du golfe du Mexique. Les débarquements sont toutefois regroupés avec d'autres espèces sous la dénomination serranidés nca. Ce groupe taxonomique a affiché des valeurs maximales atteignant les 30 000 tonnes environ entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, et les débarquements ont ensuite largement baissé pour atteindre environ 9 000 tonnes en 2023 (Figure 10).

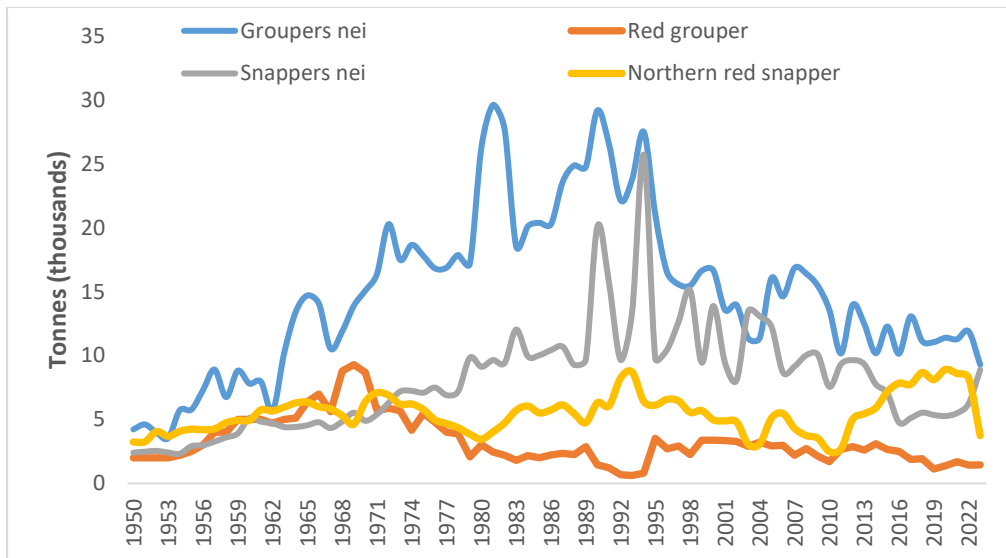


Figure 10. Débarquements déclarés de vivaneau campêche (*Lutjanus campechanus*), mérrou rouge (*Epinephelus morio*) et autres espèces de vivaneaux non compris ailleurs (nca) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Les ressources en vivaneau campêche présentes dans les eaux de la côte atlantique sud-est des États-Unis d'Amérique et du Golfe du Mexique ont été évaluées. Le stock de la côte sud-est de l'Atlantique est considéré comme surexploité et faisant l'objet d'une surpêche (SEDAR, 2021), alors que celui du golfe du Mexique n'est ni surexploité ni soumis à une surpêche (SEDAR, 2024). Dans les eaux mexicaines du golfe du Mexique, le vivaneau campêche est considéré comme étant pleinement exploité, mais les niveaux de biomasse ont montré une tendance à la baisse (DOF, 2023). Une évaluation du stock de mérrou rouge de la côte sud-est des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'il était surexploité mais pas en cours de surpêche (SEDAR, 2017), et le stock présent dans les eaux américaines du golfe du Mexique n'est pas surexploité ni soumis à une surpêche (SEDAR, 2025a). Quant au stock de mérrou rouge présent dans les eaux mexicaines du Golfe du Mexique, il était considéré comme surexploité, mais pas en cours de surpêche (Echazabal-Salazar *et al.*, 2021). Dans le cas des autres espèces de lutianidés, par exemple, la sarde queue jaune (*Ocyurus chrysurus*) de la côte atlantique sud-est des États-Unis d'Amérique a fait l'objet d'une évaluation qui a conclu qu'elle n'était ni surexploitée ni en cours de surpêche (SEDAR, 2025b), tandis qu'une méthode relative aux seules captures et fondée sur des données limitées a été utilisée pour évaluer la paguette (*Lutjanus synagris*) dans les eaux cubaines, et a conclu que le stock était surexploité et en cours de surpêche (Alzugaray *et al.*, 2019).

5.3.2. Invertébrés

Les ressources invertébrées les plus précieuses des pêcheries associées à des habitats de récifs dans l'Atlantique Centre-Ouest sont la langouste blanche (*Panulirus argus*) et le lambi (*Lobatus gigas*). Ces espèces sont pêchées à l'échelle artisanale, semi-industrielle ou industrielle, au moyen de techniques de plongée en apnée ou avec masque et tuyaux ou appareil respiratoire autonome. On utilise aussi des pièges et des casiers (*casitas*) pour capturer les langoustes.

Vingt-six États Membres de la COPACO déclarent des captures de langouste blanche et les débarquements généraux ont atteint leur pic à la fin des années 1990, atteignant un total de 36 000 tonnes, baissant depuis pour se stabiliser autour de 24 000 tonnes ces dernières années (Figure 11). Les Bahamas, le Honduras, le Nicaragua, Cuba, la République dominicaine et les États-Unis d'Amérique représentaient environ 83 pour cent des débarquements totaux déclarés en 2023.

Des débarquements de lambis sont signalés par 25 pays dans l'Atlantique Centre-Ouest. Le nombre total de débarquements signalés fluctuait autour de 35 000 tonnes entre 2012 et 2018 mais a récemment baissé pour atteindre 25 000 tonnes en 2023 (Figure 11). Les Bahamas, la République dominicaine, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua et les Îles Turques-et-Caïques représentaient 66 pour cent des débarquements régionaux totaux en 2023.

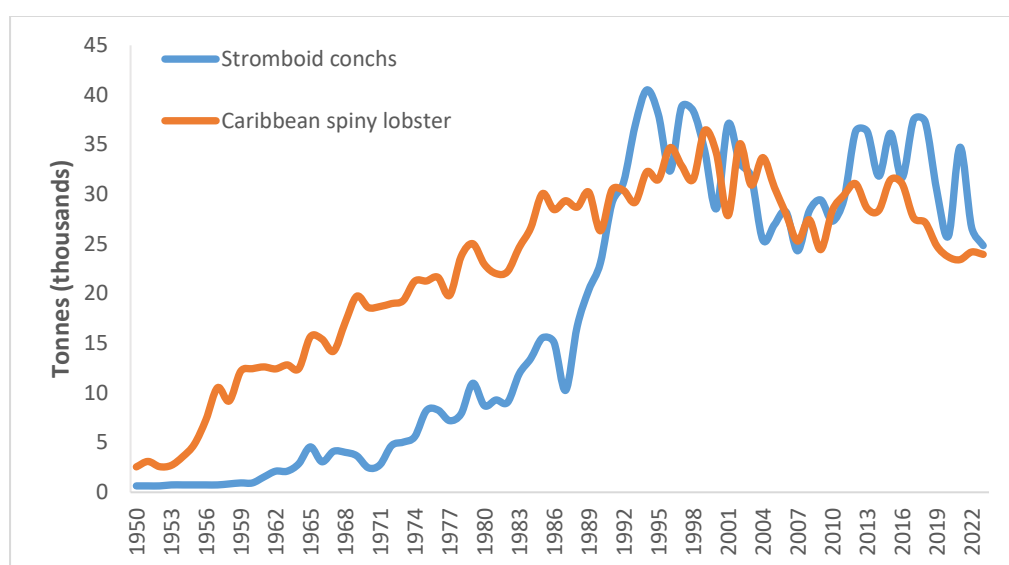


Figure 11. Débarquements déclarés de langouste blanche (*Panulirus argus*) et de lambi (*Lobatus gigas*) dans l'Atlantique Centre-Ouest (1950-2023)

Les stocks de langoustes blanches et de lambis ne sont pas souvent évalués dans leur aire de distribution. À Porto Rico et aux Îles Vierges américaines, les pêcheries de langouste blanche ont fait l'objet d'une évaluation qui a conclu que les stocks n'étaient pas surexploités ni en cours de surpêche (SEDAR, 2019b). À Cuba, le stock est considéré comme surexploité, mais non soumis à une surpêche (Alzugaray *et al.*, 2018). Les évaluations des ressources en lambis se fondent souvent sur des prospections visant à déterminer la densité des stocks exploités. En Jamaïque, la pêche au lambi a été fermée en 2019, en raison des faibles densités observées en 2018. Au Nicaragua, le lambi n'est pas considéré comme surexploité (Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO, 2020).

6. Pêche de loisir

En mer des Caraïbes et dans le golfe du Mexique, les pêches de loisir en mer occupent une place importante dans le secteur des loisirs et du tourisme. Or on dispose d'informations plutôt limitées

sur leurs incidences écologiques, sociales et économiques, sauf pour les États-Unis d'Amérique où des données sont collectées de manière systématique.

Les données disponibles les plus récentes pour le nombre de personnes pratiquant la pêche de loisir en mer aux États-Unis d'Amérique datent de 2018. Pour les États côtiers riverains de l'Atlantique Centre-Ouest, un total d'environ 4,2 millions de plaisanciers opéraient en 2018, dont environ 1,8 million pêchait dans le golfe du Mexique, et environ 2,4 millions pêchaient dans les eaux de la côte atlantique sud-est. En 2022, les plaisanciers ont effectué un total de 127 millions de sorties de pêche dans le golfe du Mexique et sur la côte atlantique sud-est, ce qui représente 63 pour cent de toutes les sorties de loisir effectuées dans la partie continentale des États-Unis d'Amérique pour l'année concernée. L'impact économique des pêches de loisir menées dans ces eaux a été chiffré au total à 49,5 milliards d'USD, dont 25,1 milliards d'USD pour les ventes, 9 milliards d'USD pour les revenus, et 15,4 milliards d'USD pour la création de valeur ajoutée (National Marine Fisheries Service, 2024b).

En 2023, les pêches de loisir aux États-Unis d'Amérique ont récolté un total de près de 165 milliers de tonnes, dont respectivement 44 337 tonnes (27 pour cent) dans le golfe du Mexique et 40 658 (25 pour cent) sur la côte atlantique sud-est. La pêche de loisir de poissons en mer dans la partie continentale des États-Unis limitrophe à la zone 31 de la FAO est dominée par les espèces démersales de la famille des scianidés (ombrines et acoupas), des lutianidés (vivaneaux) et des serranidés (mérus), entre autres. Par exemple, les débarquements de vivaneaux et de mérus représentaient en 2023 environ 15 700 tonnes, tandis que les débarquements d'ombrines dépassaient légèrement les 7 000 tonnes. Les débarquements d'espèces pélagiques importantes à l'échelle régionale sont également notables. Les espèces comme le thon à nageoires noires, la thonine commune (*Euthynnus alleteratus*), la coryphène commune, le thazard barré et le thazard atlantique représentaient en 2023 environ 17 500 tonnes. Pour certaines des espèces pélagiques les plus importantes, à l'exception du thon à nageoires noires, les niveaux de récolte montrent une tendance à la baisse ces dernières années (Figure 12). La récolte récréative d'espèces importantes à l'échelle régionale dans le golfe du Mexique et sur la côte atlantique sud-est comme le thon à nageoires noires, la coryphène commune, la thonine commune et le thazard atlantique en 2023 était plus importante que les débarquements commerciaux signalés des mêmes espèces pour tous les pays de l'Atlantique Centre-Ouest.

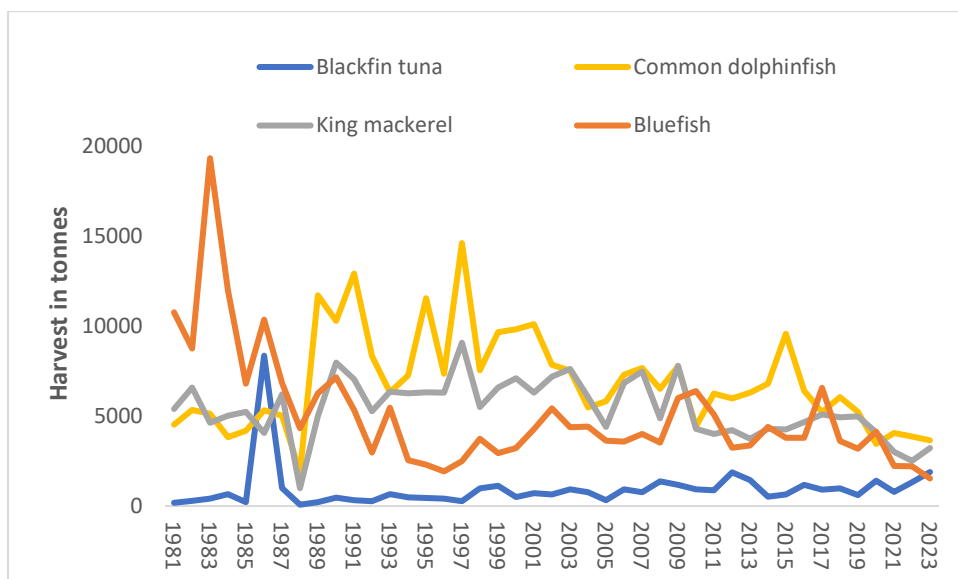


Figure 12. Débarquements de thon à nageoires noires (*Thunnus atlanticus*), de thazard barré (*Scomberomorus cavalla*), de coryphène commune (*Coryphaena hippurus*) et de tassergal (*Pomatomus saltatrix*) provenant des pêcheries de loisir en mer des eaux continentales américaines de l'Atlantique Centre-Ouest (1981-2023)

Cofill-Rivera *et al.* (2024) ont analysé la pêche de loisir sous-marine à Porto Rico pour la période 2000-2015 en se fondant sur des données d'enquêtes du Marine Recreational Information Program (MRIP). Les informations analysées portaient sur la composition des espèces, les nombres et les taux moyens de capture. Pendant la période étudiée, la pêche sous-marine représentait environ 26 pour cent de la récolte récréative totale. Au total, 89 espèces ont été identifiées, les vivaneaux étant le groupe taxonomique le plus fréquemment pêché. Parmi les autres espèces couramment signalées, citons le labre capitaine (*Lachnolaimus maximus*), le baliste royal (*Balistes vetula*) et le mérrou couronné (*Epinephelus guttatus*). La présence fréquente de différentes espèces a été observée pendant leurs périodes de frai respectives lorsque des périodes de fermeture étaient en place.

À Cuba, les possibilités de développement des pêcheries de loisir sont considérables. Actuellement, les deux principaux types pratiqués sont la pêche côtière sur les platiers et la pêche océanique au large. Les activités de pêche au large ont lieu dans 17 marinas, mais seuls 20 bateaux charters peuvent transporter jusqu'à six plaisanciers à l'occasion de sorties de pêche d'une demi-journée ou d'une journée. Les espèces ciblées sont le marlin, la coryphène commune, les thonidés, le thazard-bâtard, le thazard barré et le thazard atlantique. Aucun relevé statistique n'est conservé pour ces activités. Les limites opérationnelles (marketing, entretien du navire, disponibilité des combustibles, entre autres) ont maintenu les activités à un niveau faible et les revenus annuels sont estimés à environ 250 000 USD. La pêche sur les platiers cible les bananes, les tarpons (*Megalops atlanticus*), les pompaneaux (*Trachinotus spp.*) et les crossies (*Centropomu spp.*), et a lieu sur les côtes nord et sud de Cuba. Ces activités sont menées par approximativement 70 skiffs et neuf bateaux de croisière. Chaque skiff transporte généralement deux plaisanciers qui pêchent (avec remise à l'eau avec journaux de bord obligatoires) pendant près de huit heures par jour. Ces dernières années, Cuba a accueilli près de

3 000 plaisanciers par an, ce qui a apporté une contribution à l'économie nationale, selon les estimations, d'environ 3 millions d'USD (Angulo-Valdes *et al.*, 2022).

Venturelli *et al.* (2025) ont réalisé une analyse exploratoire d'informations produites par des utilisateurs de l'application FISHBRAIN⁵ pour cartographier l'intensité de la pêche de loisir à l'échelle mondiale. Ils ont analysé plus d'un million de relevés de captures d'utilisateurs, couvrant plus de 2 100 espèces de poissons marins et côtiers capturés par 250 000 personnes pratiquant la pêche de loisir. Les relevés de captures provenaient de 184 pays, mais l'étude a porté sur 39 pays où les informations fournissaient une résolution spatiale suffisante. Les 39 pays retenus couvraient plus de 98 pour cent des utilisateurs et 99 pour cent des captures recensées dans le jeu de données. Pour certains de ces pays, comme les États-Unis d'Amérique, l'Australie et plusieurs pays européens, entre autres, la pêche de loisir en mer revêt une importance particulière, et pour d'autres, comme les Bahamas et le Costa Rica, la pêche récréative revêt une importance économique. Pour les pays et territoires de l'Atlantique Centre-Ouest, des informations étaient disponibles à différents niveaux de résolution spatiale pour Aruba, les Bermudes, les États-Unis d'Amérique (y compris Porto Rico et les Îles Vierges américaines), les Bahamas, la Barbade, le Belize, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïmanes, le Costa Rica, le Mexique, les Îles Turques-et-Caïques, le Brésil, la République dominicaine, le Honduras, la Jamaïque, le Panama, Sainte-Lucie et la Trinité-et-Tobago. Les plus fortes concentrations de captures signalées ont été observées le long des côtes atlantique sud-est et du golfe du Mexique des États-Unis d'Amérique, dans la péninsule du Yucatán au Mexique, au Belize, aux Bahamas et à Porto Rico. Pour le Costa Rica et le Panama, la plupart des signalements provenaient des côtes pacifiques de ces pays. Les auteurs ont également fourni des estimations tirées de la littérature sur les dépenses totales de la pêche de loisir, les dépenses comme parts du produit intérieur brut, le nombre total de personnes pratiquant la pêche de loisir en mer et le nombre de personnes pratiquant la pêche de loisir en mer par millions d'habitants. Pour les pays de l'Atlantique Centre-Ouest, les résultats sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4. Données relatives aux dépenses liées à la pêche de loisir et au nombre de pêcheurs dans l'Atlantique Centre-Ouest (Source: Venturelli *et al.*, 2025)

Pays/Territoire		Dépenses annuelles de pêche (en millions d'USD 2023)	Dépenses de pêche comme part du PIB	Nombre total de personnes pratiquant la pêche de loisir en mer	Nombre de personnes pratiquant la pêche de loisir en mer par millions d'habitants
Bahamas		693,8	5,25	ND	ND
Brésil		661,6	0,02	435 000	2,08
Costa Rica		613,5	0,46	ND	ND

⁵ <https://fishbrain.com/>

États-Unis d'Amérique		59 126,0	0,24	13 800 000	41,63
Panama		135,5	0,08	ND	ND
Porto Rico		1 254,3	0,91	126 674	38,60

7. État des stocks de poissons dans l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31 de la FAO)

Pour la zone 31, la FAO évalue traditionnellement l'état de 40 espèces ou groupes d'espèces, qui englobent environ 60 stocks individuels. L'état de ces stocks est abordé lors des réunions biennales de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), après examen et communication d'observations du Groupe scientifique consultatif, puis résumé dans le rapport biennal de la FAO intitulé *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)* (FAO, 2024a).

Compte tenu des changements importants survenus ces dernières années concernant la contribution des différentes espèces exploitées, leurs modes d'exploitation et les évolutions méthodologiques de l'évaluation des ressources halieutiques, la FAO a récemment créé une évaluation à trois niveaux pour l'évaluation des stocks à l'échelle mondiale. Cette approche a également été appliquée à la zone 31. Ces évaluations ont été validées et approuvées lors de l'atelier régional organisé du 15 au 17 novembre 2022 au Cooperative Institute for Marine and Atmospheric Studies (CIMAS), Université de Miami, en Floride, aux États-Unis.

L'évaluation par niveaux créée par la FAO définit le niveau de qualité et de disponibilité des données et informations qui serviront de base aux décisions sur la méthodologie utilisée pour déterminer l'état des stocks.

Niveau 1: Des évaluations classiques des stocks sont disponibles et jugées fiables. L'état des stocks qui relèvent de cette catégorie sera estimé directement à partir des évaluations nationales ou, le cas échéant, régionales.

Niveau 2: Aucune évaluation officielle et fiable des stocks n'est disponible, mais il existe des données sur les prises accompagnées d'informations supplémentaires pertinentes, comme des données sur l'effort de pêche ou les captures par unité d'effort. L'état des stocks entrant dans cette catégorie sera estimé à partir de modèles de type «production».

Niveau 3: La quantité, le degré de détail et/ou la qualité des données ne sont pas suffisants pour que l'on puisse adopter les mêmes approches qu'au niveau 1 ou 2. L'état des stocks dans cette catégorie sera déterminé selon l'approche dite de la «force probante», associée à un processus rigoureux d'examen par des pairs. Aucune évaluation du niveau 3 n'a été utilisée pour déterminer l'état des stocks dans la zone 31.

Pour les stocks de niveau 1, les informations recueillies portaient sur 35 espèces et 58 unités de stocks. Les résultats de l'évaluation du stock de niveau 1 ont montré que 12 stocks étaient exploités au

niveau durable maximal, 19 étaient surexploités et 27 étaient sous-exploités (Tableau 5). Par conséquent, 67,2 pour cent des stocks du niveau 1 étaient exploités durablement, et 32,8 pour cent ne l'étaient pas. Globalement, les débarquements de stocks évalués dans la zone 31 s'élevaient à un peu plus de 600 000 tonnes métriques, soit environ 50 pour cent des débarquements signalés dans l'Atlantique Centre-Ouest en 2020.

Au total, 25 espèces ou groupes d'espèces ont été identifiés pour le niveau 2, soit un total de 45 stocks non évalués. La plupart de ces unités de stocks ont été définies par les eaux territoriales des pays déclarants. Pour 18 unités de stock du niveau 2, des séries de données sur les captures par unité d'effort ont pu être identifiées, pour 7 d'entre elles, des séries de données sur l'effort de pêche ont pu être identifiées, et une série de données régionales sur l'effort a été extraite du jeu de données de Rousseau *et al.* (2019) pour les 20 stocks restants. Sur les 45 stocks analysés à l'aide de modèles de production (SRA+)⁶, 14 étaient exploités au niveau durable maximal, 13 étaient sous-exploités et 18 étaient surexploités (Tableau 5). Par conséquent, 60 pour cent des stocks du niveau 2 de la zone 31 étaient exploités durablement, et 40 pour cent ne l'étaient pas. Le nombre total de débarquements de stocks non évalués a été estimé à près de 300 000 tonnes pour 2020, soit environ 25 pour cent du nombre total de débarquements signalés dans la zone 31 pour la même année.

Comme indiqué plus haut, les résultats indiquent également que le pourcentage des stocks surexploités est moins important au niveau 1 (32,8 pour cent) qu'au niveau 2 (40 pour cent), ce qui témoigne de meilleures pratiques de gestion pour les stocks évalués (Hilborn *et al.*, 2020). Bon nombre des stocks de la zone 31 sont partagés (Arocha *et al.*, 2024); par conséquent, une coopération internationale accrue et plus efficace est nécessaire pour améliorer l'état des stocks dans la région.

Tableau 5. Synthèse des stocks évalués dans la zone 31 par niveau

	Niveau 1		Niveau 2		Total	
État	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Surexploité	19	32,8	18	40,0	37	35,9
Exploité au niveau durable maximal	12	20,7	14	31,1	26	25,2
Sous-exploité	27	46,6	13	28,9	40	38,8
Total	58	100	45	100	103	100

La qualité des données relatives aux débarquements dans la région varie d'un pays à l'autre. La résolution taxonomique ou la couverture adéquate des différents éléments des flottilles peuvent dépendre de l'importance des pêcheries pour les économies nationales, des ressources affectées à leur suivi et des capacités techniques disponibles. Compte tenu des difficultés souvent associées à la mise en œuvre des programmes d'échantillonnage pour la pêche artisanale, les données tirées des pêcheries industrielles sont susceptibles d'être plus fiables que les données issues des pêcheries artisanales. Pour

⁶ <https://github.com/DanOvando/sraplus>

une évaluation adéquate des stocks de niveau 2, la qualité des données sur les débarquements fournies à la FAO, de même que la disponibilité d'estimations fiables des efforts ou d'un indice d'abondance (CPUE ou enquêtes), est essentielle pour obtenir des estimations non biaisées à l'aide de modèles de type «production».

Pour les années les plus récentes, la méthode précédente montre une légère détérioration de l'état des stocks à partir de 2022 (FAO, 2022b), et une baisse de 62 pour cent à 58 pour cent en 2024 (FAO, 2024a) des stocks exploités de manière durable. Cette différence était principalement due à l'inclusion dans le rapport SOFIA 2024 d'un certain nombre de stocks supplémentaires aux données limitées (dont les serranidés, les grondeurs, *Penaeus nca*), classés comme surexploités.

Historiquement, dans le cadre de la méthode précédente, un changement considérable de l'état des stocks dans la zone 31 avait été enregistré entre 1997 (FAO, 1997) et 2011 (FAO, 2011), lorsque les pourcentages déclarés de stocks exploités durablement avaient chuté de 86 pour cent à 46 pour cent (Figure 13). Toutefois, les données issues de ces examens antérieurs doivent être interprétées avec prudence, en raison de la disponibilité limitée d'évaluations des stocks pendant cette période.

La nouvelle méthode, qui englobe un nombre considérablement plus élevé de stocks, a produit des estimations qui sont similaires à celles de l'ancienne méthode (Figure 13) au cours des dix dernières années (environ 60 pour cent des stocks sont pêchés durablement). De ce point de vue, l'adoption de la nouvelle méthodologie a des répercussions minimales sur la valeur de base de l'indice de l'état des stocks (SoSI) utilisée pour le suivi futur de l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31).

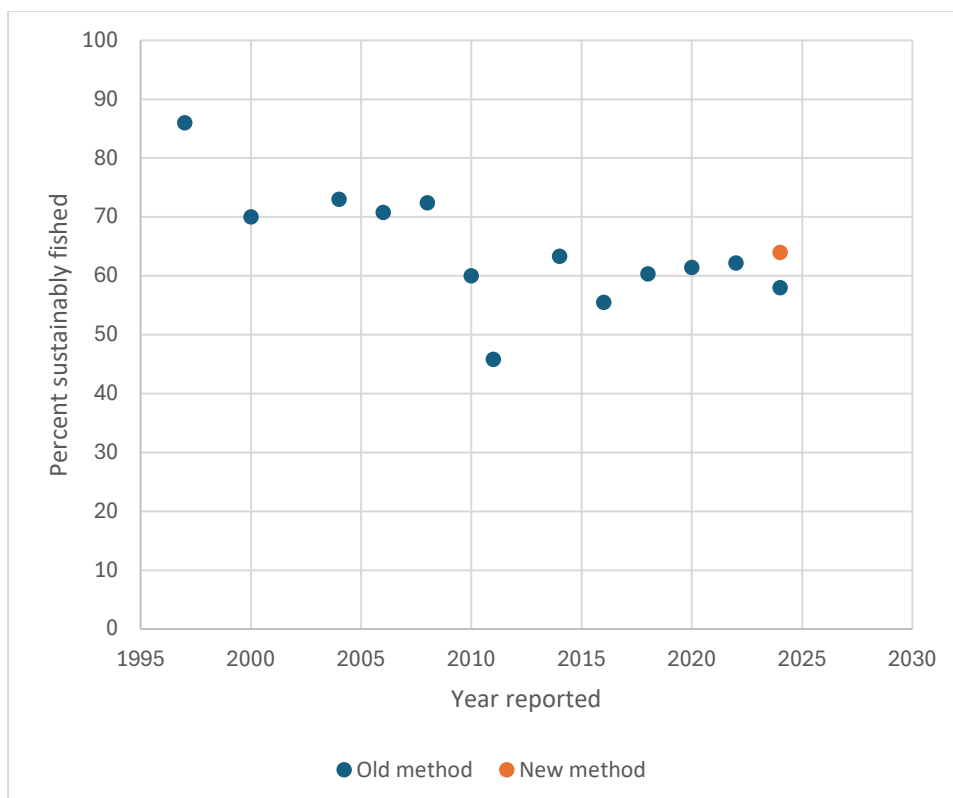


Figure 13. Évolution du pourcentage de stocks exploités durablement entre 1997 et 2024 dans la zone 31, entre la méthode de déclaration traditionnelle (points bleus) et la valeur du nouvel indice SoSI (point orange) pour 2024

8. Production aquacole, en volume et en valeur

La production aquacole en eaux marines et saumâtres dans la zone de la COPACO a été multipliée par 14 entre 1950, où la production était d'environ 25 000 tonnes, et 2023, où elle était de 340 000 tonnes. Entre 1984 et 2023, la valeur en USD de la production aquacole en eaux marines et saumâtres dans la zone est passée d'environ 36 millions d'USD à environ 1,1 milliard d'USD. La production aquacole totale a augmenté de façon significative pendant 15 ans, de la fin des années 1980 au milieu de la décennie 2000, mais par la suite elle a diminué pour se stabiliser autour de 200 000 tonnes jusqu'en 2017. Entre 2018 et 2023, la production a augmenté de plus de 50 pour cent, et la valeur totale a atteint les quantités maximales dans la série (Figure 14). En 2023, le Brésil, la Colombie, Cuba, le Mexique, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela représentaient environ 98 pour cent de la production totale, tant en volume qu'en valeur (Tableau 6).

Les principales espèces produites en volume sont l'huître américaine (*Crassostrea virginica*), déclarée uniquement par les États-Unis d'Amérique, et la crevette à pattes blanches (*Penaeus vannamei*), déclarée principalement par le Brésil, le Venezuela, la Colombie, le Belize, le Mexique et Cuba. La production de l'huître américaine, en hausse depuis 2001, a atteint 129 000 tonnes en 2023, évaluées à 167 millions d'USD. La production de crevette à pattes blanches est en constante augmentation depuis 2017, année pour laquelle un minimum de 78 000 tonnes a été signalé en raison

d'infections virales, passant en 2023 à environ 191 000 tonnes, pour une valeur de près de 854 millions d'USD.

La production piscicole est limitée dans la zone de la COPACO. Les principaux producteurs en 2023 étaient la Colombie, qui a déclaré environ 2 900 tonnes de tarpon (*Megalops atlanticus*), les États-Unis d'Amérique, qui ont déclaré 1 500 tonnes d'ombrine ocellée (*Sciaenops ocellatus*), et le Panama, qui a déclaré 1 000 tonnes de cobia (*Rachycentron canadum*).

L'algoculture marine demeure limitée, mais progresse sensiblement depuis 20 ans. Le principal producteur est le Venezuela, dont la production est estimée à 2 500 tonnes en 2023. Sainte-Lucie est la principale productrice des Caraïbes orientales, avec une production estimée à 2 400 tonnes. Parmi les autres pays pratiquant cette activité, citons Antigua-et-Barbuda, le Belize, la Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines. La valeur globale des algues marines atteignant les 5,1 millions d'USD en 2023.

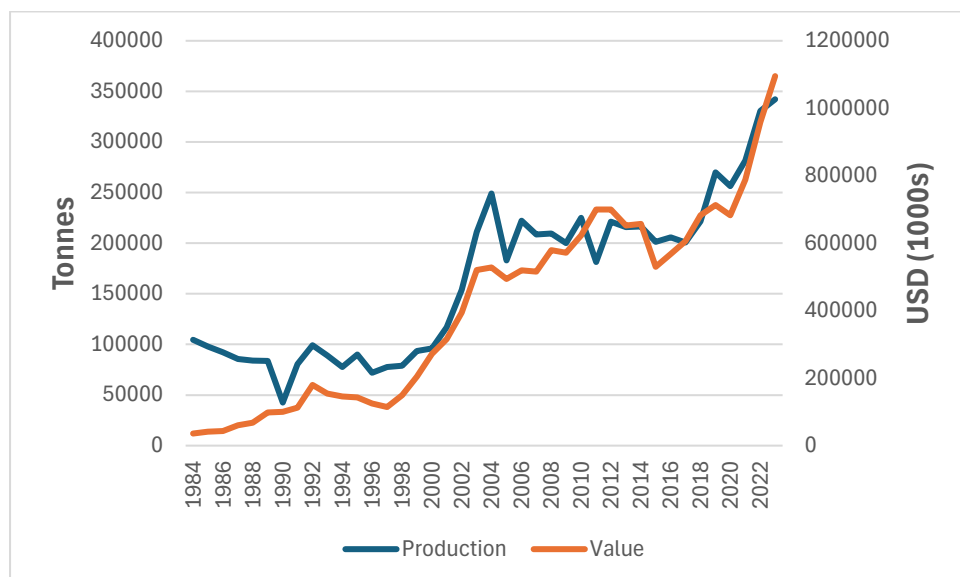


Figure 14. Production aquacole en eaux marines et saumâtres, en tonnes et en valeur (en milliers de dollars) dans la zone de la COPACO (1984-2023)

Tableau 6. Production aquacole en eaux marines et saumâtres, en tonnes et en valeur, dans la zone de la COPACO en 2023. Les valeurs indiquées pour le Brésil concernent uniquement la crevette à pattes blanches (*Litopenaeus vannamei*).

Pays	Tonnes (2023)	Valeur en milliers d'USD
Belize	810	4 438
Brésil	127 466	525 751
Colombie	7 830	64 677
Cuba	1 362	1 362
Dominique	1	11
États-Unis d'Amérique	131 565	195 948
France	85	891
Grenade	25	62
Guyana	1 524	9 944
Jamaïque	6	36

Mexique	9 332	27 353
Panama	1 000	11 000
République dominicaine	693	3 105
Royaume-Uni	91	2 614
Sainte-Lucie	148	2 380
Saint-Vincent-et-les Grenadines	13	36
Venezuela (République bolivarienne du)	60 238	245 498

9. Utilisation et commerce du poisson

Dans l'Atlantique Centre-Ouest, environ 33 pour cent de la production totale est utilisée pour la fabrication de farine ou d'huile de poisson, principalement à base de menhaden écailleux, soit un pourcentage supérieur à la moyenne mondiale qui est de 22 pour cent (FAO, 2024a). D'autres petits pélagiques, principalement l'allache du Venezuela, sont généralement mis en conserve ou vendus frais. La quasi-totalité de la production restante de poissons et crustacés est vendue fraîche ou congelée. Les poissons issus des pêcheries artisanales sont habituellement vendus directement à l'état frais aux consommateurs ou à des revendeurs dans les halles à poisson. Les produits prisés comme les crevettes pénéidées, la langouste, le lambi et dans une moindre mesure les vivaneaux et les mérours sont destinés à être exportés, généralement frais ou congelés, vers les États-Unis d'Amérique ou l'Union européenne.

Comme indiqué ci-dessus, près de 22 pour cent de la production halieutique marine de capture a servi à la fabrication de farine et d'huile de poisson, ce qui représentait environ 17 millions de tonnes en 2022. Puisqu'aucune hausse majeure n'est attendue de la part des sources traditionnelles, la hausse de la production de farine et d'huile de poisson est susceptible de provenir de sous-produits de la pêche et d'autres sources (FAO, 2024a). La transformation du poisson et des invertébrés génère des quantités considérables de sous-produits tels que les têtes, la peau, les os, les écailles et les viscères. Ces sous-produits peuvent constituer entre 30 pour cent et 70 pour cent de l'organisme complet, en fonction de l'espèce et du mode de transformation. Ces sous-produits étaient traditionnellement considérés comme des déchets, ce qui peut conduire à une pollution environnementale et à des risques pour la santé publique. Les sous-produits représentent une opportunité pour l'industrie, notamment alimentaire, pharmaceutique et de santé, et leur utilisation est importante pour l'environnement, la sécurité alimentaire et certaines considérations socio-économiques (FAO, 2024a). À la Barbade, par exemple, on estime que près de 3 140 tonnes de déchets de poissons ont été générées en 2023, dont 82 pour cent sur les sites de débarquement et 18 pour cent dans des usines de transformation du poisson. Environ 94 pour cent de ces déchets sont mis en décharge, et 4 pour cent sont rejetés dans l'océan (King *et al.*, 2024). Des informateurs clés sur l'île ont signalé les utilisations actuelles et potentielles des déchets, comme l'ensilage de poisson, le cuir de poisson et les aliments pour animaux, de même que des produits expérimentaux comme les friandises pour animaux de compagnie à base de peaux de poisson et de poisson haché. La FAO a fourni une assistance technique à la Barbade pour optimiser l'utilisation des sous-produits de la pêche. Les effets de l'appui de la FAO se sont fait ressentir en termes

d'investissements du secteur privé, d'engagement du secteur public/du gouvernement et de projets de suivi pour transposition à plus grande échelle au sein de la CARICOM. Par exemple, le 23^e Forum du CRFM (25-27 mars 2025) a préparé une résolution en vue de la 19^e réunion du Conseil ministériel à venir, qui exhorte les États Membres du CRFM à soutenir la transformation des sous-produits de la pêche ou autres matières premières issus des opérations de transformation du poisson en ingrédients précieux de l'alimentation animale. Cela fournit ainsi des opportunités génératrices de revenus aux pêcheurs et communautés de pêche, et appuie la durabilité des ressources aquatiques.

Les États Membres de la COPACO sont culturellement, socialement, économiquement et géographiquement très hétérogènes. Ainsi, certains d'entre eux sont parmi les principaux producteurs et consommateurs mondiaux de produits de la pêche, alors que d'autres n'en produisent et n'en consomment que plusieurs centaines de tonnes par an. Dans cette section, nous nous sommes basés sur une analyse du commerce mondial, pour la plupart des pays de la région qui sont de relativement petits États en termes de marché, et sur un examen du commerce avec les États Membres de la COPACO bordant l'Atlantique Centre-Ouest pour les pays qui sont des marchés plus importants (France, République de Corée, Japon, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique).

Globalement les États Membres de la COPACO sont importateurs nets de produits de la pêche. En 2022, le volume des importations de la région frôlait les 1,9 million de tonnes, soit en valeur environ 9,5 milliards d'USD. Le Brésil, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Mexique et la République de Corée représentaient 75 pour cent des importations, en poids, et 74 pour cent de la valeur des produits importés en 2022. En revanche, les exportations des États Membres de la COPACO ont été de l'ordre de 1,04 million de tonnes, évaluées à 5,8 milliards d'USD. Le Mexique et le Brésil représentaient 49 pour cent du volume et 32 pour cent de la valeur des produits exportés dans la région (Tableau 7).

Sur 32 pays, 13 avaient des balances commerciales positives pour les produits de la pêche. Les pays qui avaient les excédents commerciaux relatifs les plus élevés (rapport entre la valeur des exportations et celle des importations) étaient le Belize, le Guyana, le Honduras, le Nicaragua et le Suriname. Les pays présentant les balances commerciales relatives les plus faibles étaient la Barbade, la Dominique, la Jamaïque et la République dominicaine.

Mis à part quelques exceptions, les prix moyens globaux des exportations étaient supérieurs à ceux des importations, un bon point pour la sécurité alimentaire de beaucoup de pays de la région. Toutefois, quelques PEID très dépendants du tourisme doivent importer des produits onéreux (tels que le saumon et la crevette) pour répondre à la demande du secteur touristique.

Tableau 7. Importations et exportations, en volume et en valeur, des États Membres de la COPACO en 2022. Les données concernant la France, le Japon, la République de Corée, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique se réfèrent uniquement aux échanges avec les États Membres de la COPACO riverains de l'Atlantique Centre-Ouest. Les données concernant tous les autres États Membres se réfèrent au commerce mondial.

Pays	Importations, en tonnes	Importations (en milliers d'USD)	Exportations, en tonnes	Exportations (en milliers d'USD)
Antigua-et-Barbuda	1 842	10 599	73	1 162
Bahamas	5 967	44 240	2 510	96 466
Barbade	9 075	37 657	188	1 580
Belize	410	1 178	1 141	27 130
Brésil	308 928	1 496 485	104 046	414 323
Colombie	170 194	568 685	44 260	189 363
Costa Rica	38 951	144 145	21 380	141 073
Cuba	4 518	22 014	3 811	69 350
Dominique	380	1 713	8	28
Espagne	97 840	467 144	39 243	327 937
États-Unis d'Amérique	242 332	2 089 703	52 953	241 275
France	68 9525	353 716	7 656	39 964
Grenade	1 202	6 836	649	3 010
Guatemala	62 672	178 034	30 198	165 956
Guyana	2 631	6 465	10 231	50 965
Haïti	17 349	36 986	230	12 413
Honduras	21 524	49 226	53 605	436 553
Jamaïque	35 546	159 641	581	14 348
Japon	246 269	1 385 020	22 706	393 000
Mexique	262 684	1 159 595	407 354	1 452 303
Nicaragua	6 761	23 469	36 289	290 354
Panama	25 881	105 733	52 519	165 307
Pays-Bas	40 192	241 481	27 710	335 744
République de Corée	136 124	309 084	28 572	284 242
République dominicaine	77 556	312 638	886	10 204
Royaume-Uni	27 391	235 164	33 252	323 090
Sainte-Lucie	1 849	10 895	76	1 158
Saint Kitts-et-Nevis	812	4 216	67	550
Saint-Vincent-et-les Grenadines	305	1 626	440	4 772
Suriname	3 059	7 240	14 443	60 575
Trinité-et-Tobago	11 704	54 404	3 416	11 333
Venezuela (République bolivarienne du)	12 849	57 188	40 584	202 515

10. Caractéristiques socio-économiques des pêches dans la région de la COPACO

10.1. Consommation de poisson

Dans les États membres de la COPACO riverains de l'Atlantique Centre-Ouest, la consommation de poisson est particulièrement élevée dans quelques îles des Caraïbes (Tableau 8). En

particulier à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, à Saint-Kitts-et-Nevis et dans les Territoires britanniques d'outre-mer, la consommation annuelle est supérieure à 34 kg par habitant. D'autre part, les États membres des îles caribéennes plus larges, comme Cuba, la République dominicaine et Haïti, affichent les taux de consommation les plus faibles des îles des Caraïbes.

Les pays d'Amérique centrale ont le taux de consommation moyen le plus faible de la zone COPACO (moins de 10 kg par habitant), le Honduras (4,7 kg par habitant) et le Guatemala (3,5 kg par habitant) présentant les taux de consommation globale les plus faibles de la région.

Les plus grands pays riverains de la zone de la COPACO ont des niveaux de consommation apparente allant de 8,1 kg par habitant pour le Brésil à 22,5 kg par habitant pour les États-Unis d'Amérique.

N'oublions pas que dans beaucoup de pays de la région, les captures de poissons sont largement sous-déclarées, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale, de sorte que les estimations des taux de consommation du poisson sont forcément incertaines.

Tableau 8. Consommation de poisson par habitant (kg/hab) dans les États Membres de la COPACO en 2019

Pays	Poisson disponible pour la consommation (kg/hab)
Antigua-et-Barbuda	55,2
Bahamas	27,3
Barbade	42,6
Belize	17,9
Brésil	8,1
Colombie	9,0
Costa Rica	17,9
Cuba	6,1
Dominique	23,9
Espagne	42,5
États-Unis d'Amérique	22,5
France ⁷	6,7
Grenade	31,0
Guatemala	3,5
Guyana	25,6
Haïti	5,1
Honduras	4,7
Jamaïque	27,7
Japon	45,8
Mexique	14,0
Nicaragua	6,6
Panama	15,7
Pays-Bas ⁸	31,8
République de Corée	ND

⁷ Valeur moyenne pour la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Barthélemy

⁸ Valeur de consommation moyenne pour Aruba, Bonaire/Saint-Eustache et Curaçao

République dominicaine	8,5
Royaume-Uni ⁹	36,8
Sainte-Lucie	33,7
Saint Kitts-et-Nevis	35,7
Saint-Vincent-et-les Grenadines	19,4
Suriname	17,5
Trinité-et-Tobago	18,5
Venezuela (République bolivarienne du)	10,0

10.2. Emploi

Le tableau 9 fournit une estimation du nombre de pêcheurs opérant dans la zone de la COPACO. Pour de nombreux pays, il n'a pas été possible de ventiler les effectifs entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. L'effectif de pêcheurs du Brésil est probablement l'un des plus élevés de la région, mais on ne dispose d'aucune donnée concernant spécifiquement les eaux du nord et du nord-est du Brésil. Sans le Brésil, l'effectif total est estimé à 387 360 pêcheurs, dont 84 pour cent pour les Bahamas, la Colombie, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

Tableau 9. Estimation de l'effectif de pêcheurs, pour la pêche artisanale, la pêche industrielle et au total, dans la zone de la COPACO

Pays	Pêche artisanale	Pêche Industrielle	Total
Antigua-et-Barbuda	2 356	0	2 356
Bahamas	ND	ND	11 200
Barbade	ND	ND	5 498
Belize	ND	ND	3 376
Colombie	11 064	ND	11 064
Costa Rica	700	ND	700
Cuba	ND	ND	5 874
Dominique	1 487	0	1 487
États-Unis d'Amérique	ND	ND	29 832
Grenade	ND	ND	3 327
Guatemala	3 680	134	3 814
Guyana	ND	ND	14 540
Haïti	46 000	0	46 000
Honduras	5 588	4 356	9 944
Jamaïque	ND	ND	28 334
Mexique	ND	ND	92 233
Nicaragua	9 530	1 343	10 873
Panama	734	ND	734
Pays-Bas ¹⁰	2 195	ND	2 195

⁹ Valeur de consommation moyenne pour les Bermudes, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïmanes et les Îles Turques-et-Caïques

¹⁰ Estimation correspondant au nombre de pêcheurs à Aruba, à Curaçao et à Bonaire

République dominicaine	8 400	ND	8 400
Royaume-Uni ¹¹	2 760	ND	2 760
Sainte-Lucie	ND	ND	1 748
Saint Kitts-et-Nevis	1 321	0	1 321
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 961	ND	1 961
Suriname	ND	ND	4 500
Trinité-et-Tobago	ND	ND	3 272
Venezuela (République bolivarienne du)	ND	ND	81 765

10.3. Contribution des pêches au PIB

Le tableau 10 fournit des données sur la population humaine, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, la part des pêches dans le PIB, et la production de poisson par habitant dans les États Membres riverains de la zone de la COPACO. Il y a très peu de pays dans lesquels la pêche contribue pour plus de 1 pour cent au PIB. Ces pays sont le Belize, la Grenade, le Guyana, le Nicaragua et le Suriname, qui ont un secteur de la pêche tiré par l'exportation de produits très prisés, comme les crevettes pénéidées et la langouste blanche. Certains d'entre eux, notamment le Guyana, le Nicaragua et le Suriname, ont aussi des niveaux de production de poisson par habitant qui sont parmi les plus élevés.

Soulignons ici que la contribution des pêches au PIB est largement sous-estimée car elle est uniquement basée sur le prix des produits au débarquement (ou à la sortie de l'établissement pour les produits aquacoles) et ne reflète pas la contribution complète des chaînes de valeur.

Tableau 10. Population humaine, produit intérieur brut (PIB) par habitant, part des pêches dans le PIB en pourcentage, et production de poissons par habitant dans les États Membres de la COPACO bordant l'Atlantique occidental. Pour les pays qui bordent aussi l'océan Pacifique et l'océan Atlantique Nord-Est ou Sud-Ouest, les estimations de la population se réfèrent uniquement aux États, départements ou provinces bordant la zone de la COPACO.

Pays	Population (en milliers)	PIB par habitant en USD	% des pêches dans le PIB	Production de poissons/hab. en kg
Antigua-et-Barbuda	98,0	14 000	0,94	30,9
Bahamas	385,0	25 200	0,64	19,1
Barbade	288,0	16 200	0,06	5,3
Belize	421,0	4 800	1,07	13,9
Brésil	47 314,5	6 800	ND	6,3
Colombie	17 624,8	5 400	0,19	1,2
Costa Rica	460,1	12 100	0,05	1,0
Cuba	11 316,7	ND	ND	1,5

¹¹ Estimation correspondant au nombre de pêcheurs pour les Bermudes, les îles Caïmanes et les îles Turques-et-Caïques

Dominique	73,0	6 900	0,39	11,7
États-Unis d'Amérique	94 263,7	63 100	0,02	6,8
France	1 054,8	ND	ND	5,8
Grenade	122,7	9 300	1,12	16,0
Guatemala	512,2	4 300	0,21	0,8
Guyana	798,8	7 000	1,04	48,0
Haïti	11 160,4	1 200	0,18	1,5
Honduras	9 958,8	2 400	0,25	1,2
Jamaïque	2 813,8	5 100	0,42	4,6
Mexique	19 100,2	8 500	0,03	8,3
Nicaragua	986,2	1 900	0,79	26,9
Panama	977,2	12 600	0,30	3,3
Pays-Bas ¹²	325,1	33 800	ND	2,9
République dominicaine	10 881,9	7 600	ND	1,3
Royaume-Uni ¹³	226,6	66 900	0,14	16,6
Sainte-Lucie	178,6	8 400	ND	7,9
Saint Kitts-et-Nevis	47,7	17 200	0,28	13,6
Saint-Vincent-et-les Grenadines	104,9	7 900	0,42	20,2
Suriname	600,3	4 800	2,34	50,9
Trinité-et-Tobago	1 704,1	15 300	0,06	7,6
Venezuela (République bolivarienne du)	28 971,7	1 600	ND	4,3

10.4. Sécurité en mer et travail décent dans la région de la COPACO

La pêche est l'un des métiers les plus dangereux au monde. À l'échelle mondiale, le nombre de personnes employées dans le secteur des pêches a augmenté et le nombre de décès s'est accru. Il y a aussi un nombre significatif de pêcheurs qui se blessent ou contractent des maladies professionnelles.

Le Secrétariat de la COPACO a récemment établi un Plan d'action pour la sécurité, la protection sociale et le travail décent dans la région de la COPACO (FAO, 2024b). Ce plan d'action vise à définir des priorités pour atteindre les objectifs de sécurité de la vie en mer, de protection sociale et de travail décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région de la COPACO. Ce document a vu le jour en raison des préoccupations de la Commission concernant le grand nombre d'accidents, de blessures et de morts en lien avec la pêche qui ont lieu dans la région, et le souhait de formaliser le mandat de la COPACO en matière de sécurité, de protection sociale et de travail décent.

¹² Le PIB par habitant correspond à la moyenne pour Aruba, Curaçao et Sint-Maarten.

¹³ Le pourcentage de la pêche dans le PIB correspond à une moyenne pour les Bermudes, les Îles Caïmanes, Montserrat et les Îles Turques-et-Caïques.

Le principal objectif du plan d'action est de fournir des conseils aux membres de la COPACO sur les mesures à prendre pour garantir la sécurité, la protection sociale et les conditions de travail décent pour la période 2023-2033. Le Secrétariat de la COPACO fournira une assistance technique à ses États Membres pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre de ce plan. Il examinera par ailleurs les progrès enregistrés par ses membres dans l'exécution du plan d'action. La COPACO cherchera en outre à assurer une coopération avec des organisations internationales et nationales en vue de l'adoption des meilleures pratiques en matière de sécurité, de travail décent et de protection sociale dans la région. Enfin, la COPACO fournira à ses membres un forum pour partager leurs expériences et les enseignements appris. Les États Membres de la COPACO devraient adopter le plan, informer la Commission de toute exigence technique et communiquer avec elle sur leurs progrès dans sa mise en œuvre.

Les résultats escomptés du plan ont été présentés sous la forme d'un cadre logique de projet afin de faciliter l'adoption d'actions et d'activités pertinentes, leur suivi et l'élaboration de comptes rendus en la matière. Ces résultats sont les suivants: 1) Amélioration des connaissances sur la situation actuelle en matière de sécurité en mer, de conditions de travail et de protection sociale dans le secteur de la pêche; 2) Amélioration de la sécurité des navires et équipements de pêche; 3) Instauration de conditions de travail décentes dans le secteur des pêches; 4) Amélioration de l'accès et de l'adhésion des pêcheurs aux mesures d'assurance et de protection sociale; 5) Amélioration de la recherche et du sauvetage des navires de pêche; 6) Orientation de la gouvernance dans le secteur des pêches vers l'amélioration de la sécurité en mer et des conditions de travail décentes; 7) Renforcement des capacités à améliorer la sécurité, les conditions de travail décentes et la protection sociale dans le secteur des pêches.

11. Accords internationaux récents en matière de pêche

11.1 L'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche (ASP)

Les subventions néfastes à la pêche sont des contributions financières du gouvernement qui impactent négativement la durabilité des ressources marines et conduisent souvent à la surpêche, à la surcapacité des flottilles de pêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Les subventions néfastes réduisent le coût de la pêche et gonflent artificiellement les profits ou bénéfices. Les subventions néfastes englobent, par exemple, le subventionnement des combustibles, qui encouragent l'inefficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (Lennan et Switzer, 2023). Globalement, la pêche industrielle ou à grande échelle bénéficie bien plus des subventions néfastes que la pêche artisanale (Schuhbauer *et al.*, 2020).

Selon des estimations récentes, le montant total des subventions néfastes à la pêche à l'échelle mondiale s'élève à près de 22,6 milliards d'USD (Skerritt *et al.*, 2023), dont une fourchette située entre 20 pour cent et 37 pour cent qui appuie la pêche dans des eaux étrangères ou la haute mer (c'est-à-dire ne relevant pas de la juridiction des pays octroyant lesdites subventions). Au vu des données analysées pour 26 pays¹⁴ limitrophes à la zone de la COPACO, le total des subventions néfastes à la pêche était estimé à près de 1,8 milliard d'USD, dont 63 pour cent en provenance des États-Unis d'Amérique. Un montant estimé de 1,59 milliard de ces subventions était utilisé pour la flottille nationale (87 pour cent), et les 210 millions estimés restants servaient à subventionner la pêche dans des eaux étrangères et la haute mer.

L'Accord de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur les subventions à la pêche (ASP)¹⁵, adopté lors de la 12^e Conférence ministérielle le 17 juin 2022, représente une avancée majeure pour la viabilité de l'océan puisqu'il interdit les subventions néfastes dans le domaine de la pêche, qui constituent l'un des principaux facteurs d'épuisement des stocks de poisson. Cet accord constitue, à plusieurs égards, une réalisation historique: il marque la réalisation pleine et entière de la toute première cible des objectifs de développement durable (ODD) et la réalisation de la première cible des ODD par voie d'un accord multilatéral, mais représente aussi le premier accord de l'OMC à porter sur l'environnement et le deuxième accord conclu à l'OMC depuis sa création (COPACO, 2023).

L'ASP s'applique exclusivement «aux pêches de capture marine et activités connexes en mer». Par conséquent, l'aquaculture, la pêche en eau douce et la transformation du poisson sur terre en sont exclues. L'ASP contient plusieurs dispositions relatives aux subventions accordées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), aux stocks surexploités et aux subventions accordées aux activités liées à la pêche en haute mer. L'ASP contient des dispositions supplémentaires qui prévoient un traitement spécial et différentiel pour les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que des dispositions conçues pour améliorer, entre autres, la transparence dans le secteur des pêches (Lennan et Switzer, 2023).

L'article 3.1 de l'ASP interdit aux pays d'accorder ou de maintenir des subventions à un navire ou à un opérateur pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) ou des activités liées à la pêche soutenant la pêche INDNR. En vertu de l'ASP, les déterminations de pêche INDNR ou d'activités liées à la pêche soutenant la pêche INDNR peuvent être établies par n'importe quel État Membre en sa qualité d'État côtier ou du pavillon, ainsi que par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Toutefois, les États du port Membres ne sont pas autorisés à établir de

¹⁴ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du)

¹⁵ <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/33.pdf&Open=True>

déterminations de pêche INDNR ou d'activités liées à la pêche soutenant la pêche INDNR. Néanmoins, si un État du port notifie un autre Membre qu'il a des raisons de croire qu'un navire qui se trouve dans l'un de ses ports a pratiqué la pêche INDNR, le Membre qui accorde la subvention «prendra dûment en considération» les renseignements reçus et prendra les mesures relatives à ses subventions qu'il jugera appropriées.

L'article 4 de l'ASP interdit aux Membres de subventionner «la pêche ou [les] activités liées à la pêche concernant un stock surexploité». Cette disposition complète les textes applicables du droit international sur la gestion et la conservation des stocks de poissons. Qu'un stock de poisson soit surexploité ou non est déterminé par l'État Membre sous la juridiction duquel l'activité de pêche a lieu ou l'ORGP compétente. Ces décisions seront prises sur la base des meilleures données scientifiques disponibles.

L'article 5 de l'ASP contient des dispositions relatives aux «autres subventions». Par exemple, l'article 5.1 dispose qu'aucun Membre n'accordera ni ne maintiendra de subventions fournies à la pêche ou aux activités liées à la pêche en dehors de la juridiction d'un Membre côtier ou d'un pays côtier non Membre et en dehors de la compétence d'une ORGP pertinente. De même, les États Membres feront preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à la pêche concernant des stocks dont l'état n'est pas connu.

L'article 7 de l'ASP prévoit la création d'un mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche, qui fournira une assistance technique et une assistance au renforcement des capacités pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés Membres à mettre en œuvre l'accord.

En vertu de l'article 8 de l'ASP, les États membres sont tenus de fournir des renseignements sur les activités de pêche subventionnées et, dans la mesure du possible, sur: a) l'état des stocks de poissons dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée; b) si ces stocks sont partagés ou gérés par une ORGP, de même que les points de référence utilisés; c) les mesures de conservation et de gestion en place pour le stock de poissons concerné; d) la capacité de la flotte dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée; e) le nom et le numéro d'identification du navire ou des navires de pêche bénéficiaire(s) de la subvention; et f) les données sur les captures par espèce ou groupe d'espèces dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée.

Comme indiqué plus haut, l'article 7 de l'ASP prévoit la création du mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche. Ce Fonds a pu commencer à accepter des dons le 8 novembre 2022. Plusieurs

promesses de dons, engagements et dons ont été faits jusqu'ici¹⁶. Les principaux objectifs du Fonds¹⁷ sont les suivants:

- Fournir une assistance technique à l'appui des efforts faits par les Membres pour mettre leurs mesures de subvention en conformité avec les règles de l'OMC, y compris les modifications législatives et réglementaires nécessaires, ainsi que l'établissement et la présentation de notifications à l'OMC, conformément aux prescriptions du nouvel Accord.
- Assurer la coordination avec les organisations partenaires aidant les Membres bénéficiaires à établir les liens administratifs entre les organismes responsables des subventions et de la pêche, respectivement. Cette approche garantira l'intégration des éléments liés à la durabilité des pêcheries dans les politiques en matière de subventions.
- Aider les Membres bénéficiaires à renforcer leur gestion de la pêche afin de satisfaire aux prescriptions spécifiques du nouvel ASP au moyen d'une collaboration avec des organisations partenaires telles que la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale.

Le Fonds est géré par l'OMC conjointement avec les organisations partenaires, à savoir la FAO, le Groupe de la Banque mondiale et le FIDA, afin de tirer parti de l'expertise pertinente de manière à créer des synergies, à combler les lacunes et à éviter les doubles emplois.

L'ASP de l'OMC entrera en vigueur après acceptation de son instrument juridique par les deux tiers (111) des États Membres de l'OMC. À la mi-mai 2025, 70 États Membres et l'Union européenne (27 États Membres de l'OMC) avaient accepté l'ASP. Jusqu'ici, un total de 17 États membres de la COPACO¹⁸ ont accepté l'ASP.

11.2 L'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

L'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale¹⁹, également connu sous le nom d'«Accord BBNJ», a été adopté le 19 juin 2023. Cet Accord est ouvert à la signature pendant deux ans, du 20 septembre 2023 au 20 septembre 2025.

¹⁶

[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=\(%20@Title=%20\(\(fisheries\)%20and%20\(funding%20mechanism\)\)\)&Language=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=(%20@Title=%20((fisheries)%20and%20(funding%20mechanism)))&Language=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)

¹⁷ https://www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/fish_f/fish_fund_f.htm

¹⁸ Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Colombie, Corée (République de), Costa Rica, Cuba, Dominique, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Haïti, Japon, Royaume-Uni, Sainte-Lucie et Union européenne (au nom de l'Espagne, de la France et des Pays-Bas)

¹⁹ https://treaties.un.org/doc/Treaties/2023/06/20230620%2004-28%20PM/Ch_XXI_10.pdf

Les signataires ont l'obligation de s'abstenir d'actes qui iraient à l'encontre de l'objet et du but de l'accord. Au 31 mars 2025, il y avait 112 États signataires et 21 ratifications ou adhésions. Parmi les États Membres de la COPACO, 24 sont signataires²⁰ et 9 ont adhéré à l'accord ou l'ont ratifié²¹. L'accord entrera en vigueur 120 jours après le dépôt du 60^e instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion. L'article 47 crée une Conférence des parties, qui est l'organe décisionnel central pour tous les principaux éléments de l'Accord, et qui se réunira dans l'année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord.

L'Accord devient le troisième accord d'exécution de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), outre l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention, qui traite de l'exploitation et de l'exploration des ressources minérales dans les fonds marins internationaux, et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants, qui traite de la conservation et de la gestion des stocks de poissons chevauchants et hautement migrateurs.

L'Accord s'applique à la biodiversité marine des «zones hors juridiction nationale», c'est-à-dire à la haute mer et aux fonds marins internationaux. Il porte sur quatre problématiques principales: 1) les ressources génétiques marines et le partage juste et équitable des avantages; 2) les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées; 3) les évaluations d'impact sur l'environnement;

4) le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

I. Les ressources génétiques marines et le partage juste et équitable des avantages

Les ressources génétiques marines se définissent comme tout matériel marin d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, qui contient des unités fonctionnelles de l'hérédité ayant une valeur effective ou potentielle. Ces ressources ont plusieurs utilisations potentielles, de la bioremédiation à la médecine, et donc une valeur environnementale, sociale et économique. Les ressources génétiques marines revêtent un intérêt particulier pour différents secteurs comme les industries pharmaceutique, cosmétique, de la bioremédiation (dépollution biologique) et alimentaire. Pourtant, la capacité d'accès à ces ressources et d'organisation d'activités de recherche et développement pertinentes n'est pas homogène entre les États. L'Accord exige que ses Parties partagent, de manière juste et équitable, les avantages monétaires et non monétaires découlant des activités relatives aux ressources génétiques marines et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques marines des zones hors juridiction nationale (ZHJN). Les avantages non monétaires découlant des activités relatives aux ressources génétiques marines doivent être partagés sous la forme d'accès aux échantillons et aux

²⁰ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Union européenne

²¹ Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Cuba, Espagne, France, Panama, République de Corée, Sainte-Lucie

informations de séquençage numérique, d'accès libre aux données scientifiques, de renforcement des capacités et de transfert de technologies marines, entre autres.

L'Accord exige également des Parties qu'elles veillent à ce que les informations soient notifiées à un Centre d'échange (une plateforme d'information en accès libre pour les parties) créé en vertu de l'Accord, à la fois avant et après la collecte ou l'échantillonnage de ressources génétiques marines dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, y compris, entre autres, les informations sur les possibilités de participer à des projets pertinents. Les Parties sont tenues de veiller à ce que les informations soient notifiées au Centre d'échange au moment de l'utilisation. Un comité sur l'accès et le partage des avantages est aussi mis en place. L'Accord traite de l'accès aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales associées aux ressources génétiques marines dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Les dispositions relatives aux ressources génétiques marines ne s'appliquent pas: a) aux activités de pêche régies par les dispositions pertinentes du droit international et aux poissons ou autres ressources biologiques marines dont on sait qu'ils ont été capturés dans le cadre d'activités de pêche ou liées à la pêche dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale; et b) aux activités militaires, y compris celles menées par des navires et aéronefs d'État utilisés à des fins de service non commercial.

II. Les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées

Les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, servent à gérer des secteurs ou activités dans des zones géographiquement définies dans le but d'atteindre des objectifs de conservation et d'utilisation durable. Ces outils servent à protéger les habitats et les espèces et peuvent aider à restaurer la résilience et la productivité dans ces zones. Ils peuvent être sectoriels par nature, comme c'est le cas des fermetures des pêcheries. Les aires marines protégées sont conçues et gérées pour assurer la réalisation d'objectifs spécifiques de conservation à long terme de la diversité biologique. Dans certaines régions du monde, des outils de gestion par zone ont déjà été mis en place pour faire face aux impacts de certaines activités dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, tels que ceux mis en place par des organisations régionales de gestion des pêches et par l'Autorité internationale des fonds marins²².

L'Accord prévoit des procédures de création et de mise en œuvre d'outils de gestion par zone, dont des aires marines protégées dans la zone ne relevant pas de la juridiction nationale, et y compris en urgence dans certains cas. Les propositions concernant leur création devraient comprendre un ensemble minimal de 10 éléments clés, dont une description de la diversité biologique dans la zone identifiée; un projet de plan de gestion; la durée de vie de l'outil de gestion par zone; et d'autres informations pertinentes, portant par exemple sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales le cas échéant.

²² <https://www.isa.org.im/>

L'Accord prévoit également une coopération et une coordination avec des instruments, cadres et organes pertinents, dont ceux qui ont déjà mis en place des outils de gestion par zone en accord avec leurs mandats respectifs. La Conférence des Parties respecte les compétences des instruments et cadres juridiques pertinents et des organes mondiaux, régionaux, sous-régionaux et sectoriels pertinents et ne leur porte pas atteinte. Cela englobe les organismes et mécanismes de gestion des pêches régionaux et propres à une espèce. Des mécanismes de coopération sont prévus par l'Accord.

III. Les évaluations d'impact sur l'environnement

Une évaluation, ou étude, d'impact sur l'environnement est un processus qui vise à identifier et à évaluer les impacts potentiels d'une activité dans le but d'étayer la prise de décision. Ces évaluations servent à prévenir, atténuer et gérer les effets sur l'environnement des activités qu'il est envisagé de mener. L'Accord développe les dispositions de l'UNCLOS sur les évaluations d'impact en établissant des processus détaillés, des seuils et d'autres exigences pour réaliser ces évaluations et établir des rapports à ce sujet dans la zone ne relevant pas de la juridiction nationale. Les parties qui exercent leur juridiction ou leur contrôle sur une activité qu'il est envisagé de mener dans la zone hors juridiction nationale sont tenues de procéder à un contrôle préliminaire de cette activité lorsqu'elle risque d'avoir un effet plus que mineur ou transitoire sur le milieu marin ou si ses effets sont inconnus ou mal compris. Si la Partie a de sérieuses raisons de penser que l'activité envisagée risque d'entraîner une pollution importante ou des modifications considérables et nuisibles du milieu marin, l'évaluation d'impact sur l'environnement doit être menée conformément au processus décrit dans l'Accord, qui prévoit des obligations de notification et de consultation publiques.

IV. Le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines

L'Accord comprend des dispositions en matière de renforcement des capacités des États en exigeant une coopération visant à aider les Parties, en particulier les États en développement Parties, grâce au renforcement des capacités et au développement et au transfert de technologies marines. L'Accord exhorte les Parties à destiner des ressources au renforcement des capacités et au développement et au transfert de technologies marines dans la mesure de leurs capacités, et prévoit un mécanisme de financement pour garantir l'appui financier à ce type d'activités.

L'Accord dresse une liste indicative et non exhaustive des formes de renforcement des capacités et de transfert de technologies marines, qui englobe, entre autres, le partage et l'utilisation de données et d'informations, le développement et le renforcement des infrastructures pertinentes, des capacités institutionnelles, des cadres réglementaires nationaux, des capacités en matière de ressources humaines, des moyens de gestion financière et de l'expertise technique, et l'élaboration de programmes techniques, scientifiques et de recherche et développement.

La FAO s'est engagée à aider les Membres à mettre en œuvre un ensemble d'accords environnementaux multilatéraux et à suivre les interactions entre ces accords et les instruments

internationaux existants en matière de pêche et d'aquaculture²³. Voici un ensemble d'actions proposées par le Secrétariat de la FAO qui forment le cœur de ce soutien:

- a) Soutenir et renforcer la coordination et la coopération entre les organes régionaux des pêches (ORP) afin d'aider les membres à atteindre les objectifs convenus et pertinents des accords environnementaux multilatéraux. Le Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches est un bon mécanisme à cet égard puisqu'il facilite le partage d'expériences, de données et d'informations et offre un espace de discussion sur les questions émergentes intéressant tous les secrétariats du Réseau.
- b) Élaborer des orientations à l'intention des membres pour les aider à comprendre les défis et les occasions que recèle l'Accord BBNJ pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.
- c) Aider les membres qui peuvent devenir parties à l'Accord BBNJ, en renforçant leurs capacités et en leur fournissant des orientations et une assistance technique en vue de la ratification et, à terme, de la mise en œuvre de l'Accord.

La COPACO est particulièrement bien placée pour servir de forum de discussion et de plateforme d'orientation et d'appui pour l'Atlantique Centre-Ouest, surtout compte tenu du fait que son objectif général consiste à «promouvoir la conservation, la gestion et le développement efficaces des ressources biologiques marines dans la zone de compétence de la Commission» et que près de 51 pour cent de la zone relevant de son mandat, soit 7,6 millions de km², est située dans la zone hors juridiction nationale.

12. Les défis pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

12.1. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)

Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR est une priorité pour les États Membres de la COPACO. Il n'existe pas d'évaluation officielle de l'ampleur du problème dans la zone de la COPACO. Toutefois, d'après les estimations, dans cette région, la pêche INDNR, représenterait entre 20 et 30 pour cent des captures totales débarquées pour une valeur allant de 700 millions d'USD à 930 millions d'USD.

La pêche INDNR entrave de façon significative la gestion durable des ressources halieutiques et la protection des espèces de faune marine vulnérables et menacées. Dans la région, la pêche INDNR est surtout concentrée dans les zones des Caraïbes occidentales associées à des espèces de haute valeur marchande comme la langouste et le lambi, ou dans les zones riches en crevettes et en poissons de fond du Plateau Nord-Brésil Guyanes. Ces activités clandestines ont des répercussions sur les recettes

²³ <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np470fr>

nationales provenant du secteur de la pêche, les moyens d'existence des pêcheurs et le bien-être et la sécurité alimentaire des communautés côtières.

À la quinzième session de la Commission en 2014, les États Membres de la COPACO ont approuvé l'établissement d'un Groupe de travail régional sur la pêche INDNR (GTR-INDNR) afin d'améliorer la coordination et la coopération entre les organisations/institutions nationales et régionales responsables du SCS des pêches et de soutenir les efforts communs de lutte contre la pêche INDNR. Ce groupe de travail conjoint (CRFM, OSPESCA et COPACO) a élaboré un Plan d'action régional visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, adopté lors de la 17^e session de la COPACO en 2019 (FAO, 2020). La dernière réunion (virtuelle) du Groupe de travail régional sur la pêche INDNR a eu lieu les 8 et 9 septembre 2020 (FAO, 2021a).

La mise à jour pour 2023 de l'IUU Fishing Risk Index a été publiée récemment (Macfayden et Hosch, 2023). L'IUU Fishing Risk Index a été lancé en 2019 pour fournir un classement des pays sur la base de leur vulnérabilité à la pêche INDNR, de la prévalence de cette dernière et de leurs réponses. Il n'existe pas d'estimations fiables de la pêche INDNR couvrant tous les pays et utilisant une méthodologie standardisée pour produire des volumes et des valeurs complets et fiables pour les prises de la pêche INDNR. Si les scores de l'IUU Fishing Risk Index ne fournissent pas de mesure de ces volumes ou valeurs, ils donnent toutefois une mesure normalisée du degré de vulnérabilité et de lutte effective des États face à ce fléau, et donc une mesure du risque que la pêche INDNR puisse être pratiquée.

L'IUU Fishing Risk Index couvre l'ensemble des 152 pays côtiers du monde, et calcule un score pour chaque pays fondé sur une suite de 40 indicateurs. Ces indicateurs portent sur la prévalence de la pêche INDNR dans chaque pays et sur la vulnérabilité et la réponse du pays à cette pratique, telles qu'évaluées en fonction des responsabilités du pays en matière de côtes, de pavillons, de ports et de l'État en général.

Il existe 13 indicateurs de vulnérabilité, qui portent, par exemple, sur la taille de la ZEE, le nombre de ports de pêche et la perception du niveau de corruption. Il y a 10 indicateurs de prévalence qui portent, entre autres, sur le fait de savoir si un pays possède des navires figurant sur les listes INDNR, s'il a été «fiché» en vertu de la réglementation de l'Union européenne en la matière et si la pêche INDNR est mentionnée dans des reportages médiatiques. Enfin, 17 indicateurs de réponse englobent, par exemple, l'adoption d'un plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR (PAN-INDNR), l'adhésion à l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port et l'acceptation de l'Accord de conformité de la FAO. Les détails méthodologiques et la justification de la notation figurent dans le document «Methodology for IUU Fishing Index»²⁴.

En 2023, le score mondial relatif à toutes les responsabilités des États et tous les types d'indicateurs était de 2.28, contre 2.24 en 2021 et 2.29 en 2019. Le score mondial était légèrement en

²⁴ <https://iuufishingindex.net/methodology.pdf>

dessous de celui de 2021, ce qui témoigne du fait qu'il n'y a pas eu de changements ou d'améliorations notables du risque mondial de pêche INDNR. Dans l'indice 2023, l'Amérique du Nord est restée le sujet de préoccupation le plus important en termes de vulnérabilité, et peu de changements ont été observés dans les régions et bassins océaniques affichant le risque le plus élevé pour les indicateurs de prévalence. En ce qui concerne les indicateurs de réponse, le Moyen-Orient était la région la moins performante pour tous les indicateurs de responsabilité, et l'océan Indien occidental est devenu un bassin océanique plus préoccupant par rapport à 2021. Tous indicateurs confondus, l'Asie était la région la plus à risque, et l'océan Indien occidental était le bassin océanique le plus préoccupant.

Les pays de la COPACO présentent généralement un faible risque de prévalence de la pêche INDNR, mais certains obtiennent de mauvais scores sur le plan de la vulnérabilité (p. ex., les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Venezuela) ou du risque associé aux indicateurs de réponse (p. ex., Jamaïque, Grenade, Sainte-Lucie). En termes de risque global de pêche INDNR, 48 pour cent des pays de la région obtiennent un score supérieur à la moyenne mondiale (Tableau 11). Il est important de souligner que pour les pays détenant des côtes dans les océans Atlantique et Pacifique (Mexique, Colombie, Panama, États-Unis d'Amérique, Costa Rica et Nicaragua), les risques liés à la vulnérabilité et à la prévalence sont susceptibles d'être plus élevés sur la côte pacifique que sur la côte atlantique.

Tableau 11. Risque lié à la pêche INDNR en termes de vulnérabilité, de prévalence, de réponse et général, et classement général des États membres de la COPACO riverains de l'Atlantique occidental. Pour le Mexique, la Colombie, le Panama, les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica, les estimations englobent également la côte pacifique. Pour le Brésil, les estimations englobent l'Atlantique Sud-Ouest.

Pays	Vulnérabilité	Prévalence	Réponse	Général	Classement (du risque le plus élevé au risque le moins élevé)
Mexique	3.52	2.15	2.58	2.70	11
Venezuela	3.24	1.52	3.11	2.66	15
Guyana	3.00	1.44	3.14	2.56	18
Jamaïque	2.59	1.3	3.69	2.55	22
Colombie	2.78	1.74	2.83	2.45	35
Grenade	2.36	1.3	3.24	2.37	43
Honduras	2.85	1.52	2.88	2.37	44
Bahamas	2.83	1.44	2.85	2.35	54
Sainte-Lucie	2.45	1.3	3.31	2.33	59
Panama	3.08	2.26	1.86	2.33	61
États-Unis d'Amérique	4.12	1.89	1.39	2.32	63
Haïti	2.41	1.38	3.1	2.3	71
Costa Rica	3	1.96	2.06	2.3	72
Suriname	2.6	1.22	2.86	2.28	77

République dominicaine	2.14	1.38	3.29	2.27	81
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1.91	2.33	2.44	2.25	82
Guatemala	2.61	1.41	2.7	2.24	85
Cuba	2.85	1.3	2.62	2.19	88
Saint Kitts-et-Nevis	2.26	1.44	2.79	2.17	91
Nicaragua	2.88	1.81	1.85	2.16	94
Barbade	2.5	1.41	2.62	2.15	100
Dominique	1.8	1.41	3.09	2.07	113
Trinité-et-Tobago	2.32	1.44	2.25	2.02	121
Belize	1.95	2.1	1.94	1.99	130
Antigua-et-Barbuda	1.89	1.38	2.6	1.95	135
Brésil	2.52	1.67	1.65	1.94	137
Monde				2.28	

12.2. Afflux de sargasses dans la zone de la COPACO

Chaque année depuis 2011, sauf en 2013, l'Atlantique Centre-Ouest a reçu des afflux massifs d'algues sargasses flottantes provenant de l'océan Atlantique tropical équatorial (Wang *et al.*, 2019). Jusqu'à présent, c'est en 2018 que ces arrivages ont été les plus importants mais des quantités abondantes ont aussi atteint la mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique en 2019 et entre 2021 et 2023²⁵.

En mer, les sargasses fournissent un habitat pélagique à de nombreuses espèces d'invertébrés et de poissons, mais lorsqu'elles s'échouent sur les côtes, elles peuvent avoir des effets négatifs notables sur les activités socio-économiques, comme le tourisme et les pêches, mais aussi sur l'écologie d'habitats côtiers tels que les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins. Les tapis d'algues en décomposition peuvent entraîner des phénomènes locaux d'anoxie pouvant provoquer la mort de poissons et d'invertébrés et empêcher les tortues de mer d'accéder à leurs sites de nidification traditionnels.

Les afflux de sargasses ont eu diverses incidences négatives sur le secteur de la pêche. En mer, les sargasses peuvent endommager les engins de pêche et les moteurs des navires (en bloquant les hélices et en obstruant les prises d'eau) et entraver la navigation. Elles peuvent aussi gêner l'accès aux ports et aux plages et, ce faisant, limiter l'accès aux sites de débarquement et aux marchés aux poissons. D'autre part, les effets des sargasses pélagiques sur les populations de poissons exploitées sont peu connus.

²⁵ Le système d'observation des sargasses par satellite (SaWS) de l'Université de la Floride du Sud (USF) propose un suivi en temps quasi réel des afflux de sargasses. Voir: <https://optics.marine.usf.edu/projects/SaWS.html>

Les afflux de sargasses représentent aussi une opportunité car ces algues se prêtent à différentes utilisations, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des bioénergies, des bioplastiques, de la bioremédiation et de la purification, de la construction, des cosmétiques, etc. (Desrochers *et al.*, 2022). Il convient cependant d'évaluer ces chaînes de valeur potentielles ainsi que les coûts du ramassage, du stockage, de la production et de la logistique de distribution de leurs produits dérivés.

On trouvera des conseils à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes dans FAO (2021b), PNUE-PEC (2021), ainsi que dans les bulletins d'information sur les sargasses²⁶ et sur le site Sargassum Information Hub²⁷.

Arita *et al.* (2023) ont récemment étudié l'état de la recherche sur les sargasses dans l'Atlantique occidental dans le cadre d'un examen de la littérature scientifique pour la période allant de 2011 à 2022, dont les tendances, sujets principaux et manques de connaissances. Ils ont retenu un total de 251 articles pour analyse, sur la base de la situation géographique, de la description des sargasses, du type d'étude et de la thématique de recherche. Les premières années, la plupart des études portaient sur le domaine océanique, mais en 2018 la recherche publiée s'est tournée vers les zones côtières, avec près de 70 pour cent d'études consacrées à ce domaine. À l'échelle régionale, les études portaient principalement sur l'écologie des sargasses, la télédétection et la valorisation de cette ressource. La télédétection est le principal outil de suivi et de prévision des afflux de sargasses et l'un des principaux sujets de recherche. Les principaux sujets nécessitant des recherches plus approfondies au niveau régional concernent la croissance des sargasses, leurs taux de mortalité et leurs facteurs, les différences taxonomiques et physiologiques entre morphotypes, et la résolution des prévisions en temps réel à l'échelle locale, à terre et au large.

Les afflux récurrents de sargasses présentent des variations interannuelles et saisonnières importantes, qui posent des défis considérables pour les observations et modélisations à des fins de prévision. Jouanno *et al.* (2023) ont imaginé un modèle mécanique des populations de sargasses qui intègre la biologie des sargasses, la dérive des agrégations et la prévisibilité atmosphérique et océanique du système climatique régional. Ces prévisions développent les services d'observation et de prévision disponibles dans la région indiquée ci-dessus (Marsh *et al.*, 2022; Wang et Hu, 2017) et les prévisions sont disponibles sur Internet²⁸ et mises à jour tous les 15 du mois. Dans ce modèle, les prévisions saisonnières sont faites jusqu'à 7 mois à l'avance dans l'Atlantique tropical, et visent à aider les acteurs de la région à prévoir et développer leurs stratégies d'atténuation. Elles peuvent aussi s'avérer utiles à la planification d'initiatives de valorisation.

Jouanno *et al.* (2015) calculent par ailleurs les quantités de sargasses qui s'accumulent sur la côte à l'échelle régionale dans l'Atlantique tropical occidental, en combinant les observations satellitaires de l'océan à un modèle de croissance, de transport et d'échouage des algues. Les résultats

²⁶ <https://www.cavehill.uwi.edu/cermes/projects/sargassum/outlook-bulletin.aspx>

²⁷ <https://sargassumhub.org/the-hub/>

²⁸ <https://sargassum-foresea.cnrs.fr/sargassum-forecast/>

montrent que la quantité de sargasses accumulées sur la côte correspond à environ 10 pour cent de la biomasse estimée au large. Ces accumulations représentent entre 2 millions et 10 millions de tonnes par an sur les cinq dernières années. Le nord des Petites Antilles, les Grandes Antilles et les Caraïbes mexicaines sont les régions les plus vulnérables. La biomasse échouée était estimée à plus de 10 millions de tonnes en 2018, et autour de 5 millions de tonnes annuelles en 2021 et 2022. Les estimations par pays indiquent que la République dominicaine, les Caraïbes mexicaines, les Bahamas, Cuba (côte sud-est), Haïti et Porto Rico sont les plus exposés aux échouages, estimés à plus de 300 000 tonnes par pays et par an. Les îles du nord des Petites Antilles (Sainte-Lucie, Dominique, Martinique, Barbade et Saint-Vincent-et-les Grenadines) sont les plus vulnérables de ce groupe d'îles, plus de la moitié de leur côte étant exposée à des niveaux élevés ou très élevés d'échouage de sargasses, qui varient, en fonction des îles, entre 160 000 tonnes par an à près de 300 000 tonnes par an.

Pries *et al.* (2023) ont écrit sur les observations de sargasses réalisées sur les fonds marins dans les eaux profondes de l'Atlantique tropical occidental, à des profondeurs variant entre 400 mètres et environ 2 800 mètres. Ces rapports proviennent de 10 plongées de véhicules opérés à distance déployés à partir du navire Okeanos Explorer de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique (NOAA). Des observations ont été réalisées dans le golfe du Mexique, dans la mer des Caraïbes et au large de la côte sud-est des États-Unis d'Amérique. Le nombre de sargasses variait entre 0 et plus de 112 par plongée, avec une fréquence d'apparition comprise entre 0 et 11,2 observations par 100 mètres de distance horizontale. Compte tenu de l'ampleur des fleurs de sargasses dans l'Atlantique tropical occidental, cette étude indique que la descente des sargasses de la surface vers les grands fonds marins pourrait être un mécanisme important d'élimination du carbone de l'atmosphère. L'ampleur du piégeage de carbone par les sargasses et d'autres macro-algues demeure toutefois peu comprise. Des observations à long terme sur le devenir des sargasses immergées sur le fond marin s'imposent pour déterminer quelle quantité est finalement séquestrée au lieu d'être recyclée dans le système, et comprendre le potentiel d'élimination du carbone atmosphérique que détiennent les sargasses.

Lors de la 19^e session de la COPACO, en 2023, les commissaires ont réfléchi à l'impact des sargasses sur les ressources marines de la région et insisté, entre autres, sur le besoin d'efforts collaboratifs pour en étudier l'impact sur les ressources dans les Caraïbes et la nécessité d'en exploiter le potentiel (FAO, 2025).

12.3. État des récifs coralliens

Les récifs coralliens sont des habitats essentiels pour les poissons dans les Caraïbes. Leurs structures tridimensionnelles complexes fournissent un abri, des aires de croissance, des zones d'alimentation et des sites de frai à de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés, dont certaines revêtent une importance commerciale, comme les vivaneaux, les serranidés, les grondeurs et la

langouste blanche. Les écosystèmes des récifs coralliens fournissent un moyen de subsistance et une source vitale de nourriture à des millions de personnes dans la région des Caraïbes. Lorsqu'ils sont en bonne santé, ces systèmes favorisent une biomasse de poissons plus importante et des pêcheries plus productives. La dégradation des récifs coralliens, due à des menaces comme les changements climatiques, la pollution et la surpêche, entraîne une perte d'habitat, qui provoque une baisse des populations de poissons et des pertes économiques importantes pour les communautés caribéennes qui dépendent de ces pêcheries et du tourisme qui y est associé.

Dans les Caraïbes, les récifs coralliens occupent une superficie de 26 397 km², soit environ 10 pour cent du couvert mondial de ces récifs (Souter *et al.*, 2021). En 1983, la couverture moyenne de coraux durs vivants était estimée à 18 pour cent pour l'ensemble de la région des Caraïbes, ce qui représentait déjà une baisse significative par rapport à la moyenne de 35 pour cent de la période 1970-1983. Par la suite, cette tendance s'est confirmée, puisque le couvert est tombé à 16,5 pour cent en 1999, puis à 15,9 pour cent en 2019.

Les estimations du couvert moyen d'algues sur les récifs coralliens dans les Caraïbes avant l'an 2000 sont très incertaines en raison de la couverture insuffisante des données. En revanche, à partir de 2003, ce couvert a augmenté dans la région et il était estimé à 52,4 pour cent en 2019.

Au moins quatre facteurs ont eu un effet néfaste sur les récifs coralliens des Caraïbes au cours des 50 dernières années: 1) la maladie de la bande blanche qui a sévi dans les années 1970 et 1980 provoquant l'effondrement de certaines populations de corail (*Acropora palmata* et *Acropora cervicornis*) dans les eaux côtières peu profondes des Caraïbes; 2) les mortalités de masse induites par un pathogène chez les populations herbivores d'oursins diadèmes (*Diadema antillarum*) entre 1983 et 1984; 3) le blanchissement massif des coraux qui a touché toute la région des Caraïbes en 2005 et ultérieurement; 4) l'apparition de la maladie corallienne liée à la perte de tissus (SCTLD, pour Stony Coral Tissue Loss Disease) en 2014 et sa propagation dans une grande partie de la région des Caraïbes.

Les poissons herbivores (comme les poissons-perroquets) et les oursins diadème (*Diadema antillarum*) contribuent à limiter les proliférations d'algues, mais les poissons-perroquets ont été soumis à une surpêche et les oursins ont contracté une maladie, ce qui a réduit leur nombre et les a empêchés de remplir cette fonction. Il s'ensuit que la région des Caraïbes, qui était une zone de récifs coralliens, est en train de se transformer en un écosystème dominé par les algues.

En outre, la fréquence et l'intensité accrues des ouragans et des épisodes de blanchissement des coraux continuent de faire peser une menace sur les récifs caribéens (Mudge et Bruno, 2023). Au cours de la période récente, les récifs coralliens ont aussi été confrontés à de nouvelles menaces, telles que l'invasion de la rascasse volante, les afflux de sargasses et l'émergence et la propagation de la maladie corallienne liée à la perte de tissus.

Cette maladie observée pour la première fois en Floride en 2014 affecte au moins 34 espèces de coraux durs aux Caraïbes. En 2021, la maladie a été confirmée dans 26 pays et territoires de la région (Kramer *et al.*, 2022). Les taux de prévalence de cette maladie sont très élevés et la majorité des colonies

infectées finissent par en mourir. Enfin, l'intensité et la fréquence accrues de perturbations telles que le blanchissement et les ouragans, aggravées par la pollution chronique de l'eau, pourraient compromettre la capacité de récupération à long terme des récifs caribéens.

Cette section fournit un aperçu rapide des signalements récents liés à l'état des récifs coralliens pour plusieurs pays des Caraïbes.

République dominicaine

La République dominicaine a souffert de la crise mondiale touchant les écosystèmes de récifs coralliens, dont la détérioration a été signalée dans de nombreux cas. Croquer *et al.* (2022) ont identifié les facteurs qui ont nui à la santé des récifs en République dominicaine au cours des dernières décennies. Les résultats montrent que les phénomènes de blanchissement massif dus au stress thermique, aux ouragans, aux maladies coralliennes et à la surexploitation des poissons herbivores ont contribué à réduire la couverture corallienne vivante. De plus, le développement côtier, la déforestation des mangroves et la charge en nutriments sont des facteurs qui, ensemble, peuvent expliquer le passage de récifs dominés par les coraux à des récifs dominés par des algues. Plusieurs études montrent la valeur ajoutée qu'apportent, directement et indirectement, les récifs coralliens à l'économie nationale. Par exemple, il a été estimé que les récifs coralliens représentent un gain économique annuel d'environ 4,5 milliards d'USD pour l'hôtellerie, en raison de leur rôle en matière de protection des plages et de leur soutien aux moyens d'existence de près de 9 000 pêcheurs et leurs ménages. Steneck et Torres (2023) ont écrit sur un programme national de suivi des écosystèmes de récifs coralliens visant à établir des bases de référence de la biodiversité et un suivi des tendances en matière de structure et de fonction des récifs pour les années 2015, 2017, 2019 et 2022. L'abondance au niveau des espèces de coraux adultes et juvéniles, de poissons récifaux, d'oursins, de poissons-lions et de groupes fonctionnels d'algues a été quantifiée. Les résultats montrent qu'au niveau national, la couverture corallienne juvénile et adulte avait baissé, de même que le nombre de poissons-perroquets et d'autres herbivores, tandis que le nombre de macro-algues avait augmenté. La baisse de l'abondance corallienne sur la côte septentrionale a été imputée au blanchissement corallien, aux ouragans et aux maladies.

Cuba

Cuba est l'île la plus longue et la plus étendue de la région des Caraïbes; les récifs coralliens occupent plus de 66 pour cent du plateau insulaire et près de 98 pour cent du rebord continental. Les récifs les moins touchés sont ceux qui sont situés dans une zone protégée, comme Jardines de la Reina, ou loin des grands centres urbains, tels que ceux situés sur la péninsule Ancón, dans la zone centre-sud de Cuba. Les récifs coralliens de la région nord-ouest de l'île, près de la capitale, La Havane, sont fortement impactés par les activités anthropogènes. À Cuba, la fréquence des maladies coralliennes détectées est relativement faible par rapport à d'autres zones des Caraïbes. Un total de huit maladies coralliennes ont été signalées, contre 15 à 16 signalées dans d'autres régions des Caraïbes. Cette faible incidence des maladies coralliennes à Cuba est illustrée par la maladie corallienne liée à la perte de tissus, signalée pour la première fois en 2023 (Aguilera-Perez et Gonzalez-Diaz, 2024).

Trinité-et-Tobago

À Tobago, la plupart des récifs coralliens étudiés ont une couverture corallienne de moins de 20 pour cent, et deux sites ont même une couverture de moins de 10 pour cent. Les macro-algues charnues sont l'espèce benthique dominante sur tous les récifs, avec une couverture de près de 50 pour cent dans certains sites. Les communautés d'éponges représentent une couverture inférieure à 2 pour cent dans la plupart des sites, à l'exception de deux d'entre eux (Blackjack Hole et Flying Reef), où la couverture est respectivement de 12,5 pour cent et de 8,6 pour cent. Le corail-étoilé massif (*Orbicella faveolata*) est le corail dur le plus fréquent, présent dans huit des dix sites étudiés, avec une couverture de 15,2 pour cent dans l'un de ces sites. Toutefois, le nombre de recrues coralliennes était généralement faible, et principalement composé d'espèces dont le cycle de vie est semblable à une mauvaise herbe (*Agaricia* spp., *Porites astreoides*) et tolérant au stress (*Siderastrea siderea*, *Pseudodiploria strigosa*). Les maladies coralliennes sont la principale source d'impact sur les récifs. Une moyenne de 8,6 pour cent de coraux étaient infectés dans tous les sites. La maladie des taches sombres et le syndrome de la tache jaune étaient deux des maladies les plus prévalentes observées sur l'île. La couverture de coraux durs n'a pas montré de reprise en 2019 à la suite du grand blanchissement de 2010, et a même continué de montrer une baisse progressive au cours des neuf dernières années (Ganase, 2020; Ganase et Lochan, 2022).

Bahamas

Aux Bahamas, la couverture corallienne moyenne sur tous les sites étudiés était de 11 pour cent, contre une couverture d'algues de 46 pour cent sur une superficie d'environ 11 700 m² de fonds marins étudiés. L'indice de l'état des coraux examine le taux de mortalité partielle calculé en moyenne sur l'ensemble des colonies de coraux étudiées sur le récif. Les taux élevés de mortalité partielle peuvent être un indicateur de niveaux de stress ou de maladie plus élevés. Globalement, la mortalité partielle était faible pour la plupart des récifs, puisque la plupart des îles avaient des colonies de corail qui étaient en moyenne en vie à plus de 60 pour cent. Toutefois, les récifs au large de Grand Bahama, New Providence et Rose Island présentaient des taux de mortalité partielle des colonies coralliennes. Les maladies coralliennes peuvent être l'une des plus grandes sources de mortalité partielle et de mortalité totale d'une colonie. Lors des enquêtes menées sur les récifs des Bahamas, huit maladies différentes ont été constatées à des degrés divers. Les maladies les plus prévalentes étaient la maladie des taches sombres, qui n'est pas très mortelle, et la maladie de la bande noire, qui peut être source de grande mortalité. Globalement, les taux de mortalité étaient faibles aux Bahamas entre 2015 et 2019, avec seulement 1,2 pour cent du corail étudié (28 787) montrant des signes de maladie. La pêche aux poissons-perroquets s'est récemment généralisée dans les Bahamas, et représente une menace importante pour les récifs coralliens. Autour de certaines îles, les populations de poissons-perroquets ont baissé au cours des cinq dernières années. Par exemple, les valeurs moyennes de la biomasse des principaux poissons-perroquets herbivores autour de New Providence et Rose Island sont passées de

1 715 g/100 m² en 2011 à 685 g/100 m² en 2019. La biomasse générale a baissé de près de 64 pour cent au cours des dix dernières années à New Providence et Rose Island (Dahlgreen *et al.*, 2020).

Floride (États-Unis d'Amérique)

Tous les deux ans, le Programme de contrôle des récifs coralliens nationaux de la NOAA (NCRMP) effectue un échantillonnage des communautés benthiques (coraux et algues) et des populations de poissons en Floride (Grove *et al.*, 2022). Ces enquêtes servent à éclairer les stratégies de gestion des populations de poissons et de coraux et à enregistrer la présence d'espèces en danger et de maladies coralliennes. En 2020 et 2021, 239 sites ont fait l'objet d'un échantillonnage de la composition benthique couvrant une superficie de 7 200 m² avec 4 579 colonies de corail échantillonnées à l'occasion de 531 plongées. Pour les populations de poissons, 822 sites couvrant une superficie de 289 344 m² ont été échantillonnés à l'occasion de 1 664 plongées, et favorisé l'enregistrement de 365 249 poissons. Parmi les espèces commerciales, la sarde queue jaune et le baliste commun (*Balistes capriscus*) présentaient respectivement les plus fortes densités aux Dry Tortugas et dans le sud-est de la Floride. Toutefois, dans toutes les régions, les espèces non commerciales, comme le gobie nageur masqué (*Coryphopterus personatus*), la demoiselle bicolore (*Stegastes partitus*) et le poisson girelle à tête bleue (*Thalassoma bifasciatum*) étaient dominants.

La couverture corallienne a décliné dans toutes les régions de Floride, et la maladie corallienne liée à la perte de tissus s'est propagée dans tous les récifs coralliens de la Floride. La maladie corallienne liée à la perte de tissus a été moins grave aux Dry Tortugas et dans les Florida Keys. Aux Dry Tortugas, la couverture corallienne moyenne était située entre 4 pour cent et 5 pour cent entre 2014 et 2018, mais a ensuite baissé en 2021, lorsqu'elle atteint une moyenne de 3,2 pour cent. D'un autre côté, la couverture moyenne de macro-algues atteignait les 41,2 pour cent. Dans le sud-est de la Floride, la couverture corallienne moyenne est constamment faible, à moins de 2 pour cent, et présentait même des valeurs très faibles de 0,8 pour cent en 2020, tandis que la couverture de macro-algues atteignait les 15,4 pour cent la même année.

Porto Rico et Îles Vierges américaines

En 2021, à Porto Rico et dans les Îles Vierges américaines, une étude des communautés benthiques a été effectuée sur un total de 442 sites, 13 216 m², à l'occasion de 636 plongées, recensant 13 216 colonies coralliennes (Grove *et al.*, 2023). Pour les enquêtes portant sur les poissons, 1 093 plongées ont été réalisées dans 547 sites échantillonnés couvrant 193 149 m², au cours desquelles 192 231 poissons ont été enregistrés. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, un nombre plus restreint d'enquêteurs ont participé à l'échantillonnage sur le terrain que les années précédentes, de même, par conséquent, que le nombre de sites couverts. Au moment de l'échantillonnage, en 2021, la maladie corallienne liée à la perte de tissus était généralisée à Porto Rico et dans les Îles Vierges américaines. La couverture corallienne moyenne affiche une tendance à la baisse au fil du temps. En 2021, la couverture corallienne moyenne était de 4,3 pour cent à Saint Thomas et Saint John, de 2,1 pour cent à Saint Croix et de 5,2 pour cent à Porto Rico. La couverture de macro-

algues affichait une tendance à la hausse entre 2019 et 2021. En 2021, la couverture de macro-algues était d'environ 33 pour cent à Saint Thomas et Saint John, de 24 pour cent à Saint Croix et de 23 pour cent à Porto Rico. De nombreuses espèces de coraux souffraient de blanchissement et de maladies coralliennes au cours de l'année d'échantillonnage 2021. Pour les espèces de poissons étudiés dans les aires protégées des Îles Vierges américaines, dont le mérou couronné (*Epinephelus guttatus*), le perroquet feu (*Sparisoma viride*), le baliste royal et la sarde queue jaune, les densités d'espèces étaient relativement similaires d'une année à l'autre, aucune différence n'ayant été observée à Saint Thomas et Saint John. Dans les zones ouvertes à la pêche, les densités de poissons étaient variables d'une année sur l'autre, sans que l'on puisse dégager de tendances claires en fonction de l'espèce, du statut de protection ou de la région. Par exemple, en 2021, les densités de sardes queue jaune dans les zones ouvertes à la pêche étaient similaires aux années précédentes à Saint Thomas et Saint John, statistiquement plus faibles à Saint Croix et statistiquement plus élevées à Porto Rico.

Système récifal méso-américain (Mexique, Belize, Guatemala et Honduras)

Dans le système récifal méso-américain, qui couvre les Caraïbes mexicaines, le Belize, le Honduras et le Guatemala, un total de 286 sites ont été étudiés en 2023 (McField *et al.*, 2024). Globalement, selon l'indice de santé récifale, 10 pour cent étaient en bon état (très bon ou bon), 28 pour cent étaient en état moyen, 39 pour cent étaient en mauvais état et 2 pour cent étaient en état critique. Entre 2021 et 2023, les sites en bon état et en état moyen sont passés de 20 pour cent à 28 pour cent et de 5 pour cent à 9 pour cent, respectivement. La biomasse de poissons commerciaux a augmenté de 40 pour cent, ce qui est attribué à l'amélioration des efforts de mise en œuvre. La biomasse de poissons herbivores a augmenté de 30 pour cent, mais la plupart des poissons-perroquets font moins de 30 cm de long et les espèces présentant un potentiel d'herbivorie plus élevé sont encore rares. Les populations de vivaneaux et de serranidés étaient dominées par les juvéniles, avec respectivement 67 pour cent et 78 pour cent d'individus immatures. L'indice de santé récifale s'est amélioré en 2021, passant à 2,5 de 2,3 selon les valeurs observées en 2018. La santé récifale s'est améliorée principalement en raison d'une hausse du nombre de poissons herbivores mais demeure globalement faible. Les coraux ont été touchés par les maladies et le blanchissement au cours des deux dernières années, réduisant la couverture corallienne générale dans le récif méso-américain de 19 pour cent à 17 pour cent. La couverture des macro-algues charnues a légèrement baissé, passant de 22 pour cent à 20 pour cent, mais reste en mauvais état. La biomasse moyenne pour les vivaneaux et les serranidés est encore basse, avec une valeur de 696 g/100 m². La protection des poissons herbivores a permis à la biomasse d'augmenter dans 3 des 4 pays, avec une valeur de 2 397 g/100 m², ce qui est proche d'un bon score. En 2023, tous les récifs de la région couraient un risque de mortalité, les valeurs des degrés-semaines de réchauffement variant entre 16 °C-semaines à près de 24 °C-semaines, ce qui indique un blanchissement grave et généralisé. Le phénomène de 2023 contraste avec les phénomènes antérieurs de 1998, 2017, 2019 et 2020, qui ont principalement touché le sud du Belize et le golfe du Honduras.

Colombie

En Colombie, la région des Caraïbes continentales présente 27 247 hectares de formations coralliennes, dont près de 90 pour cent sont sous une forme ou une autre de protection par le système national d'aires marines protégées. Dans les Caraïbes continentales, 47 sites d'observation ont été installés. En raison de la pandémie de COVID-19 en 2020, le suivi n'a été réalisé que dans le Parc naturel national de Tayrona, sur 11 stations, dont 45 pour cent étaient en bon état. En 2021, les restrictions liées à la pandémie ont été relâchées, et il y a été possible d'étudier 37 stations au total. Les résultats ont indiqué que 62 pour cent des sites étaient en état moyen, 27 pour cent étaient en bon état et 11 pour cent étaient en mauvais état. En 2022, le suivi des récifs réalisé sur un total de 40 sites a conclu que 57 pour cent d'entre eux étaient en état moyen, 38 pour cent en bon état et 5 pour cent en mauvais état. En 2023, le suivi réalisé sur un total de 37 sites a conclu que 56 pour cent d'entre eux étaient en état moyen, 22 pour cent en bon état et 22 pour cent en mauvais état. Concernant la biomasse de poissons, il existe un contraste entre les herbivores, dont le bon état se maintient au fil des ans, et les carnivores, dont la biomasse présente de faibles valeurs et dont l'état varie entre moyen et mauvais. Les valeurs concernant la couverture corallienne vivante demeurent élevées, avec des variations relativement faibles de l'état entre très bon et bon. Toutefois, la présence de macro-algues charnues a augmenté dans tous les sites étudiés. Globalement, l'état du récif pour les Caraïbes continentales est passé de en bon état en 2020 à en état moyen pour la période 2021-2023. Cette différence peut être due à la couverture limitée des sites en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

L'archipel de San Andrés, de Providencia et de Santa Catalina est le seul département insulaire du pays qui couvre une zone d'environ 180 000 km². La superficie du récif corallien couvre environ 313 795 ha, ce qui représente environ 91 pour cent de zones de récifs coralliens peu profonds en Colombie. Au fil des ans, à l'exception de 2017 et 2020, où l'état général était moyen, cette zone est restée en bon état, principalement en raison d'une forte abondance de poissons, ainsi que de la couverture corallienne relativement élevée d'espèces structurantes.

Costa Rica

Quezada-Perez *et al.* (2023) ont récemment traité de l'état des communautés de récifs coralliens sur la côte caribéenne du Costa Rica. Au total, 24 sites ont été étudiés, dont de nombreux récifs qui n'avaient pas été précédemment mentionnés dans la littérature scientifique. La couverture corallienne estimée pour les récifs étudiés était de 14 pour cent, ce qui est comparable aux rapports dans d'autres zones des Caraïbes en 2019. Toutefois, la couverture d'algues pour tous les groupes fonctionnels était de 77 pour cent, ce qui se situe dans le haut de la fourchette des estimations communiquées pour les récifs coralliens dans les Caraïbes. Pour les macro-algues charnues, la valeur de 31 pour cent estimés pour les récifs au Costa Rica est comparable à celles signalées pour les récifs au Guatemala et supérieure à celles signalées pour le Mexique, le Belize et le Honduras. La forte couverture de macro-algues charnues et la couverture corallienne relativement faible peuvent indiquer que ces écosystèmes ont subi une transformation d'une domination du corail dur à celle des macro-algues. L'enrichissement en nutriments des eaux côtières en raison du développement côtier peut être l'un des principaux facteurs

derrière la grande abondance de macro-algues charnues. Le manque de données sur la qualité de l'eau sur la côte caribéenne du Costa Rica ne permet toutefois pas de déterminer si l'enrichissement en nutriments joue un rôle dans l'abondance des macro-algues. D'un autre côté, le faible niveau d'abondance d'oursins enregistré dans les sites étudiés (environ 0,05 individu/m²) peut aussi être à l'origine des niveaux de densité de macro-algues. Les valeurs estimées de la plupart des indicateurs écosystémiques se situaient dans la fourchette inférieure des valeurs rapportées pour les autres régions des Caraïbes, en particulier celles liées aux communautés de poissons tels que la richesse en espèces de poissons, la biomasse, la biomasse d'herbivores, la forte densité de poissons et la valeur de la pêche. Il y avait également un manque surprenant de variabilité dans les valeurs relatives aux communautés de poissons entre les sites et les régions, malgré la présence d'aires marines protégées. Ainsi, les efforts de gestion sur la côte caribéenne du Costa Rica sont apparemment insuffisants pour protéger les récifs coralliens et les organismes associés contre les facteurs de stress locaux.

Explorateur de données du Programme d'évaluation rapide des récifs de l'Atlantique et du Golfe (Atlantic and Gulf Rapid Reef Assessment – AGRRA)

Le Programme d'évaluation rapide des récifs de l'Atlantique et du Golfe (AGRRA) est une initiative collaborative internationale qui comprend des scientifiques, des gestionnaires et des soutiens, dont l'objectif principal est d'améliorer l'état des récifs coralliens dans les Caraïbes et dans le golfe du Mexique. AGRRA a récemment introduit les tableaux de bord de l'explorateur de données AGRRA²⁹, un ensemble d'outils visuels interactifs de données sur la santé des récifs coralliens dans les Caraïbes. Ces nouveaux outils visuels de données en libre accès aident à rendre les données plus utiles et plus accessibles pour guider les efforts de gestion et de conservation, et servent de plateformes de partage de données. Il existe actuellement cinq tableaux de bord qui fournissent des indicateurs: synthèse, benthique, coraux, poissons et maladie corallienne liée à la perte de tissus. Ils proposent des données relatives à des enquêtes menées à Antigua-et-Barbuda (2017-2019), aux Bahamas (2007-2019), au Belize (2011-2021), en Colombie (2012), à la Grenade (2015-2021), au Guatemala (2012-2021), à Haïti (2015-2018), au Honduras (2010-2022), à la Jamaïque (2012-2018), au Mexique (2011-2021), en République dominicaine (2015-2018) et à Saint-Vincent-et-les Grenadines (2015-2018). Le tableau de bord de synthèse fournit des informations sur la composition benthique en termes de pourcentage de couverture corallienne, de pourcentage de couverture de macro-algues charnues, de biomasse de poissons herbivores et de biomasse de poissons commerciaux, en g/100 m², les densités moyennes de populations de serranidés, de vivaneaux, de poissons-perroquets et de chirurgiens, en nombre/100 m², ainsi que le pourcentage de couverture corallienne par espèce et le nombre d'enquêtes par an. Une carte interactive permet d'obtenir des informations sur les différents indicateurs aux différentes stations d'échantillonnage dans les Caraïbes. En ce qui concerne le tableau de bord relatif aux poissons, des informations sont fournies sur le nombre d'enquêtes sur les poissons, le nombre absolu de poissons

²⁹ <https://agrra-data-explorer-oref.hub.arcgis.com/>

étudiés, la densité et la biomasse totales de poisson, ainsi que les densités moyennes de poisson par famille et par espèce, les biomasses de poisson moyennes et les distributions de fréquences. Ici encore, des cartes interactives permettent d'obtenir des informations sur les enquêtes sur les poissons dans des sites d'échantillonnage spécifiques. Ces tableaux de bord fournissent des informations précieuses pour les récifs coralliens et la gestion des pêcheries dans ces récifs dans la région des Caraïbes.

13. Conclusions et recommandations

En 2023, les débarquements des pêches maritimes dans l'Atlantique Centre-Ouest (zone de pêche 31 de la FAO) étaient de 1,2 million de tonnes, après un minimum récent de 1,1 million de tonnes en 2020, probablement en lien avec la pandémie de COVID-19. Ces valeurs sont très inférieures au record de 2,5 millions de tonnes déclaré en 1984. Les débarquements déclarés par les pays pêchant dans la zone 31 représentent environ 1,3 pour cent des pêches de capture totales à l'échelle mondiale. La sous-déclaration des captures, importante mais à l'ampleur inconnue, en particulier dans le sous-secteur de la pêche artisanale, doit toutefois être prise en compte. Une amélioration de la collecte de données et du signalement des débarquements est nécessaire dans les pays de la COPACO, afin d'avoir une estimation plus exacte de la production halieutique dans la zone. Ainsi, pendant plusieurs années, quelques-uns des principaux producteurs régionaux, comme le Brésil (depuis 2015) et le Venezuela (depuis 2017), se sont limités à déclarer les captures de thon et des espèces apparentées relevant du mandat de l'ICCAT, alors que les débarquements des autres espèces sont des estimations de reports de la FAO. En outre, comme on ne dispose d'aucune estimation officielle de la contribution de la partie nord de la zone 41 de la FAO (Atlantique Sud-Ouest), la production halieutique de la zone de la COPACO est sous-estimée.

Les informations sur l'état d'exploitation de 103 unités de stocks, dont 58 étaient des stocks de niveau 1 et 45 des stocks de niveau 2, représentaient environ 75 pour cent des débarquements totaux déclarés pour la région. Les résultats indiquent qu'environ 36 pour cent de ces stocks sont surexploités, et que 64 pour cent d'entre eux sont exploités durablement. Les estimations de l'état des stocks dans le cadre de la nouvelle méthodologie couvrent un plus grand nombre de stocks dans la région et affichent une amélioration de l'état d'exploitation de ces ressources. Toutefois, pour garantir la durabilité de la pêche et la reconstitution des stocks épuisés, le premier impératif, pour la gestion des ressources marines exploitées dans la région de la COPACO, est de disposer de données scientifiquement fondées (Acosta *et al.*, 2020).

Il est difficile d'obtenir des informations sur le nombre de pêcheurs et de navires opérant dans la zone de la COPACO. En outre, les estimations disponibles se réfèrent au nombre de navires et de pêcheurs enregistrés, de sorte que les chiffres sont sous-estimés, en particulier dans le sous-secteur de la pêche artisanale. Si quelques pays (p. ex., le Mexique) mettent régulièrement à jour ces informations,

la plupart ne le font qu'occasionnellement, lorsqu'ils actualisent leurs profils des pêches et de l'aquaculture par pays, enregistrés à la FAO. Pour assurer la mise à jour régulière des données, le Secrétariat de la COPACO pourrait mettre au point des questionnaires annuels ou biennaux à distribuer aux États Membres; ces questionnaires pourraient couvrir des questions supplémentaires pertinentes, notamment sur les aspects socio-économiques des pêches, le cas échéant.

La pêche de loisir en mer est une composante importante et en plein essor des activités touristiques et de loisir dans la région de la COPACO. Toutefois, on dispose d'informations limitées sur les impacts socio-économiques des activités de ces pêcheries, sauf pour les États-Unis d'Amérique. Ces dernières années, aux Bahamas, au Belize et au Mexique, plusieurs études sur l'impact économique de la pêche de loisir sur les platiers ont été réalisées. Ces études mettent en lumière l'importance économique croissante de cette activité dans la région. Comme le montre le présent rapport, ces pêcheries sont aussi importantes et ont un grand potentiel à Cuba. Globalement, les activités de pêche de loisir en mer dans l'Atlantique Centre-Ouest sont importantes le long des côtes atlantique sud-est et du golfe du Mexique des États-Unis d'Amérique, dans la péninsule du Yucatán au Mexique, au Belize, aux Bahamas et à Porto Rico. Les activités de pêche de loisir en mer sont susceptibles de continuer à augmenter dans la région et de fournir des moyens d'existence durables aux communautés côtières de la région. Il semble donc nécessaire d'obtenir un soutien pour activer le Groupe de travail COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la pêche de loisir, dont la dernière réunion remonte à 2017 (FAO, 2017).

La production aquacole en eaux marines et saumâtres a considérablement cru ces dernières années, pour atteindre 340 000 tonnes en 2023 pour une valeur de 1,1 milliard d'USD, soit environ 0,5 pour cent de la production totale et 0,7 pour cent de la valeur totale, en USD, de l'aquaculture mondiale en eaux marines et saumâtres. Parmi les facteurs nécessaires à l'amélioration de l'aquaculture, citons une meilleure gouvernance, l'adoption de technologies et de bonnes pratiques, des efforts accrus pour assurer la durabilité environnementale, et la prévoyance pour faire face aux changements du climat et du marché. Les PEID sont confrontés à des problèmes supplémentaires, tels que les compétences limitées, les coûts de production élevés, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et l'accès limité aux financements (Wurmann *et al.*, 2022). Dans la région de la COPACO, l'essentiel de la production est centré sur deux espèces (la crevette pattes blanches et l'huître creuse américaine) qui représentent environ 94 pour cent de la production aquacole totale en eaux marines et saumâtres de la région. Néanmoins, le potentiel de diversification est réel, au vu des bons résultats obtenus dans la pisciculture (p. ex., avec le grand-écaille, le tambour rouge et le mafou) et dans l'algoculture.

Les États Membres de la COPACO sont importateurs nets de produits de la pêche. La région a importé près de 2 millions de tonnes pour environ 9,5 milliards d'USD, alors que ses exportations atteignaient 1,04 million de tonnes, pour une valeur de 5,8 milliards d'USD.

Parmi les États Membres de la COPACO riverains de l'Atlantique tropical Ouest, quelques îles des Caraïbes, comme Antigua-et-Barbuda, la Barbade, Saint Kitts-et-Nevis et les Territoires

britanniques d'outre-mer, ont une consommation de poisson très élevée, supérieure à 34 kg par habitant. Globalement, dans la région, la consommation de poisson est cependant inférieure à la moyenne mondiale.

Dans la plupart des pays de la COPACO, le secteur des pêches et de l'aquaculture ne représente qu'une petite fraction de l'économie nationale. Le Belize, la Grenade, le Guyana et en particulier le Suriname sont les seuls pays où la contribution des pêches est supérieure à 1 pour cent du PIB. Toutefois, la contribution globale du secteur est largement sous-évaluée car elle est basée uniquement sur les prix au débarquement, de sorte qu'elle ne reflète pas la contribution de tous les stades de la chaîne de valeur.

La pêche est un métier très dangereux dans lequel les conditions de travail décent sont rarement garanties dans la région. Néanmoins, les questions relatives à la sécurité en mer et aux conditions de travail sont abordées par différentes initiatives dans la région, en particulier dans les PEID des Caraïbes et dans les pays d'Amérique centrale. À cet égard, l'élaboration, par le Secrétariat de la COPACO, d'un Plan d'action pour la sécurité, la protection sociale et le travail décent dans la région de la COPACO est une étape importante pour le suivi, l'évaluation et l'amélioration des conditions de travail.

L'adoption récente de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche représente une étape cruciale pour la viabilité de l'océan, puisqu'il interdit les subventions à la pêche nuisible, qui ont un impact négatif sur la pêche durable de stocks de poissons marins en accroissant artificiellement les profits ou bénéfices. L'Accord sur les subventions à la pêche (ASP) s'applique exclusivement aux pêches de capture marine et activités connexes en mer. Par conséquent, l'aquaculture, la pêche en eau douce et la transformation du poisson sur terre en sont exclues. L'ASP contient plusieurs dispositions relatives aux subventions accordées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), aux stocks surexploités et aux subventions accordées aux activités liées à la pêche en haute mer. La FAO y est nommée comme organisme international de référence en vue d'une collaboration avec l'OMC destinée à fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays en développement dans la mise en œuvre des conditions de l'Accord.

L'adoption récente de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) comble un manque important en matière de gestion des ressources biologiques marines en haute mer en lien avec l'utilisation des ressources génétiques marines, l'utilisation des outils de gestion par zone pour la préservation de la biodiversité marine, la réglementation et la mise en œuvre des études d'impact sur l'environnement portant sur l'exploitation des ressources, et le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines. Dans ce contexte, la COPACO est bien placée pour jouer un rôle central en tant que forum de discussion et plateforme d'appui pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ par ses États membres.

Dans la zone de compétence de la COPACO, le secteur des pêches est confronté à de nombreux défis, tels que la pêche INDNR, les afflux de sargasses, la pollution marine et côtière et la dégradation

des habitats de récifs coralliens. Les États Membres de la COPACO doivent mener des actions concertées pour lutter contre ces problèmes et atténuer leurs effets délétères.

14. Références bibliographiques

Acosta, A.A., R.A. Glazer, F.Z. Ali and R. Mahon. 2020. *Science and Research Serving Effective Ocean Governance in the Wider Caribbean Region*. Gulf and Caribbean Fisheries Institute, Technical Report No. 02. 185 pp. <https://clmeplus.org/app/uploads/2020/06/GCFI-OceanGovernanceReport-Single.pdf>

Aguilera-Perez, G. and P. Gonzalez-Diaz. 2024. Salud de los corales y su investigación en el Caribe y en Cuba. *Revista Investigaciones Marinas*, 44 (1): 18-46.

Altamar, J., E. Choles, Correa-Helbrum, J. and L. Manjarrés-Martínez. 2022. *Desembarcos pesqueros industriales registrados en los dos litorales del país durante el periodo de enero a octubre de 2022*. Autoridad Nacional de Acuicultura y Pesca (AUNAP), Universidad del Magdalena. 60 p.

Alzugaray, R., R. Puga, R. Piñeiro, M.E. de Leon, L.S. cobas and O. Morales. 2018. The Caribbean spiny lobster (*Panulirus argus*) fishery in Cuba: current status, illegal fishing, and environmental variability. *Bull Mar Sci.*, 94(2):393–408. <https://doi.org/10.5343/bms.2016.1126>

Alzugaray, R., R. Puga, S. Valle, O. Morales, A. Grovas, A. López *et al.* 2019. Un enfoque multiinstitucional para modelar el beneficio bioeconómico de perspectivas de manejo pesquero en Cuba. *Revista Cubana de Investigaciones Pesqueras*, Julio-diciembre, 2019, 36 (2): 52-61.

Angulo-Valdes J., F. Pina-Amargos, T. Figueredo-Martin, R. Fujita, S. Haukebo, V. Miller, E. Boné-Morón and D. Whittle. 2022. Managing marine recreational fisheries in Cuba for sustainability and economic development with emphasis on the tourism sector. *Marine Policy*, 145. 105254.

Arita, J.T., L.A.R. Iporac, N.K. Bally, M.T. Fujii, and L. Collado-Vides. 2023. Integrative Literature Analysis of Holopelagic Sargassum (Sargasso) in the Western Atlantic (2011–2022): Status, Trends, and Gaps. *Phycology*, 3, 447–458. <https://doi.org/10.3390/phycolgy3040030>

Arocha, F., M. Narvaez and J. Mendoza. 2024. *Review of biological data, spatial distribution of the stocks and ecological connectivity between areas beyond national jurisdiction and exclusive economic zones in the Western Central Atlantic Fishery Commission region*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc9103en>

Coffill-Rivera, M.E., J.W. Neal, G. Rodríguez-Ferrer and C. G. Lilyestrom. 2024. Using lessons learned from a multidecadal intercept survey of Puerto Rico spear fishers to improve data collection in the U.S. Caribbean. *North American Journal of Fisheries Management*, 44:507–519.

CONAPESCA. 2024. *Anuario Estadístico de Acuicultura y Pesca*. Edición 2023. 273 pp. https://nube.conapesca.gob.mx/sites/cona/dgppe/2023/ANUARIO_ESTADISTICO_DE_ACUACULTURA_Y_PESCA_2023.pdf

CRFM. 2019. *Eastern Caribbean Flyingfish Management Plan 2020 - 2025*. CRFM Special Publication No. 27, 50p.

CRFM 2024a. Report of Meeting of CRFM Continental Shelf Fisheries Working Group (CRFM-CSWG) on Atlantic Seabob, *Xiphopenaeus kroyeri*, fisheries of Guyana and Suriname, 11-15 March 2024. *CRFM Fishery Report – 2024/1*. 89p.

CRFM 2024b. Report of Meeting of CRFM Continental Shelf Fisheries Working Group (CRFM-CSWG) on Atlantic Seabob, *Xiphopenaeus kroyeri*, fisheries of Guyana and Suriname, 02-03 September 2024. *CRFM Fishery Report* – 2024/2. 22p.

CRFM. 2025. *CRFM Statistics and Information Report for 2021/2022*. [Unpublished].

Croquer, A., S. Zambrano, I. Irazabal and R. Torres. 2022. Factores globales y locales que inciden sobre la degradación de los arrecifes coralinos: Una revisión para la República Dominicana. *AULA Revista de Humanidades y Ciencias Sociales*, 68 (1), 31-60.
<http://doi.org/1033413/aulahcs.2022.68i1.194>

Dahlgren C., K. Sherman, L. Haines, L. Knowles and K. Callwood. 2020. *Bahamas Coral Reef Report Card Volume 2: 2015-2020*. <https://www.agrra.org/wp-content/uploads/2020/08/Bahamas-Coral-Reef-Report-Card-2020.pdf>

Desrochers, A., Cox, S-A., Oxenford, H.A. & van Tussenbroek, B. 2022. *Pelagic sargassum – A guide to current and potential uses in the Caribbean*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 686. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3147en>

DOF. 2022. Acuerdo mediante el cual se da a conocer la actualización de la Carta Nacional Pesquera. https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/892409/CNP_2022.pdf

DOF. 2023. Acuerdo mediante el cual se da a conocer la actualización de la Carta Nacional Pesquera. https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/892410/CNP_2023.pdf

Echazabal-Salazar, O., E. Morales-Bojorquez and F. Arreguin-Sanchez. 2021. Biomass dynamic model for multiple data series: An improved approach for the management of the red grouper (*Epinephelus morio*) fishery of the Campeche Bank, Mexico. *Regional Studies in Marine Science*, 47. <https://doi.org/10.1016/j.rsma.2021.101962>

FAO. 1997. Review of the state of world fishery resources: marine fisheries. *FAO Fisheries Circular*. No. 920. Rome, FAO. 1997. 173 p.
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/40f52157-87f2-4e98-ab8c-78aaedbc108f/content/w4248e.htm>

FAO. 2011. *Review of the state of world marine fishery resources*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 569. Rome, FAO. 2011. 334 pp. <https://www.fao.org/4/i2389e/i2389e.pdf>

FAO. 2014. *Contribución de la pesca y la acuicultura a la seguridad alimentaria y el ingreso familiar en Centroamérica*. Panamá. 91 pp.
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/7d1deac2-b385-4db4-8c4c-1a112538099b/content>

FAO. 2017. Third Regional Workshop on Caribbean Billfish Management and Conservation of the WECAFC/OSPESCA/CRFM/CFMC Working Group on Recreational Fisheries. Bridgetown, Barbados, 4-6 April 2017. *FAO Fisheries and Aquaculture Report* No. 1191.

FAO. Western Central Atlantic Fishery Commission/FAO Comisión Central de Pesca para el Atlántico Centro-Occidental. 2020. Report of the Fourth Meeting of CFMC/OSPESCA/WECAFC/CRFM/CITES Working Group on Queen conch, San Juan, Puerto Rico, 16-17 December 2019/Informe de la cuarta reunión del Grupo de trabajo CFMC/OSPESCA/OSPESCA/CRFM/CITES sobre el caracol rosado, San Juan, Puerto Rico, 16-17 de diciembre de 2019. *FAO Fisheries and Aquaculture Report* No. 1326/Informe de Pesca y Acuicultura. No. Bridgetown, Barbados. <https://doi.org/10.4060/cb1126b>

FAO. 2020. *Regional Plan of Action to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and*

Unregulated (IUU) Fishing in WECAFC Member Countries (2019-2029). Rome. *Le Plan d'action régional visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) dans les pays Membres de la COPACO (2019-2029)*. Rome. *El Plan de acción regional para prevenir, desalentar y eliminar la pesca ilegal, no declarada y no reglamentada (INDNR) en los países miembros de la COPACO (2019-2029)*. Roma.
<https://doi.org/10.4060/ca9457t>

FAO. 2021a. Report of the Fourth (Virtual) Meeting of the Regional Working Group on Illegal, Unreported and Unregulated Fishing, 8–9 September 2020/Informe de la Cuarta Reunión (Virtual) del Grupo de Trabajo Regional Sobre Pesca Ilegal, No Declarada y No Regulada, 8–9 de Septiembre de 2020. *FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1353/FAO Informe de Pesca y Acuicultura N.o 1353*. Bridgetown. <https://doi.org/10.4060/cb7585b>

FAO 2021b. Sargassum management. CC4FISH policy brief. Issue 3. March 2021. 4 pp.
<https://www.fao.org/3/cb4154en/cb4154en.pdf>

FAO. 2022a. *Fishery and Aquaculture Country Profiles*. Fisheries and Aquaculture Division [online]. Rome. <https://www.fao.org/fishery/en/collection/facp>

FAO. 2022b. *The State of World Fisheries and Aquaculture 2022. Towards Blue Transformation*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0461en>

FAO. 2024a. *The State of World Fisheries and Aquaculture 2024 – Blue Transformation in action*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd0683en>

FAO. 2024b. *Action Plan for Safety, Social Protection and Decent Work in Fisheries and Aquaculture in the Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC) Region*. Rome.
<https://doi.org/10.4060/cd3641en>

FAO, 2025. *Report of the nineteenth session of the Western Central Atlantic Fishery Commission, Bridgetown, Barbados and virtual session, 6–8 September 2023 / Rapport de la dix-neuvième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, Bridgetown, Barbade et session virtuelle, 6-8 septembre 2023 / Informe de la decimonovena reunión de la Comisión de Pesca para el Atlántico Centro-Occidental, Bridgetown, Barbados y sesión virtual, 6-8 de septiembre de 2023*. FAO Fisheries and Aquaculture Report / FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture / FAO Informe de pesca y acuicultura No/no/N.o 1462. Bridgetown. <https://doi.org/10.4060/cd2922t>

Freire K.M.F., Z.S. Almeida, J.R.E.T. Amador, J.A. Aragão, A.R.R. Araújo, A.O. Ávila-da-Silva, B. Bentes, M.H. Carneiro *et al.* 2021. Reconstruction of Marine Commercial Landings for the Brazilian Industrial and Artisanal Fisheries From 1950 to 2015. *Front. Mar. Sci.*, 8:659110. doi: 10.3389/fmars.2021.659110

Ganase, A. 2020. *Benthic Composition of Coral Reefs of Tobago in 2019 and Summary Report 2010-2019*. Institute of Marine Affairs. 30 pp. https://www.ima.gov.tt/wp-content/uploads/2023/09/2019_Benthic_Composition_Coral_Reefs_Tobago_2019_Summary_Report_2010-2019-2020.pdf

Ganase A. and H. Lochan. 2022. *The Status of Coral Reefs in Tobago, 2020*. Institute of Marine Affairs. 45 pp. <https://www.ima.gov.tt/wp-content/uploads/2023/09/Status-of-Coral-Reef-of-Tobago-2020-Ganase-Lochan-20231.pdf>

Gomez-Lopez, D.I., A. Acosta, L. Sanchez, R. Navas-Camacho, E. Galeano-Galeano y D. Alonso. 2023. *Reporte del estado de los arrecifes coralinos y pastos marinos en Colombia (2020-2023)*. Serie de publicaciones periódicas del Invemar, Santa Marta. 83 p. <https://n2t.net/ark:/81239/m97t49>

- Grove, L.J.W., J. Blondeau, E. Cain, I.M. Davis, K.F. Edwards, S.H. Groves, S.D. Hile, C. Langwiser, L. Siceloff, D.W. Swanson, E.K. Towle, T.S. Viehman, and B. Williams. 2022. *National Coral Reef Monitoring Program. Biological monitoring summary – Florida: 2020–2021*. NOAA Technical Memorandum NOS CRCP 44. 41 pp. doi: 10.25923/9jns-v916
- Grove, L. J. W., J. Blondeau, E. Cain, K.F. Edwards, S.H. Groves, S.D. Hile, C. Langwiser, L. Siceloff, D.W. Swanson, E.K. Towle, T.S. Viehman and B. Williams. 2023. *National Coral Reef Monitoring Program, Biological Monitoring Summary – U.S. Virgin Islands and Puerto Rico: 2021*. NOAA Technical Memorandum NOS CRCP 46 pp. <https://doi.org/10.25923/zj1v-z618>
- GSMFC. 2015. *The Gulf Menhaden Fishery of the Gulf of Mexico. A Regional Management Plan*. Gulf States Marine Fisheries Commission. 2015 Revision. Number 240. 221 pp. http://sedarweb.org/docs/wsupp/S63_RD12_VanderKooy%26Smith2015.pdf
- GSMFC. 2021. *GDAR 03 Gulf Menhaden Stock Assessment 2021 Update*. Gulf Data, Assessment, and Review. Gulf States Marine Fisheries Commission. GSMFC Number 308. 73 pp. <https://www.gsmfc.org/publications/GSMFC%20Number%20308.pdf>
- GSMFC. 2024. *GDAR 04/SEDAR 97. Gulf Menhaden Stock Assessment 2024. Update Assessment Report*. Gulf States Marine Fisheries Commission GSMFC Number 328. 68 pp. <https://sedarweb.org/documents/sedar-97-gsmfc-menhaden-stock-assessment-report/>
- Hart, R.A. 2017. *Stock Assessment Update for White Shrimp (Litopenaeus setiferus) in the U.S. Gulf of Mexico for the 2016 Fishing Year*. NOAA Fisheries. Southeast Fisheries Science Center. 20 pp.
- Hart, R.A. 2018a. *Stock Assessment Update for Brown Shrimp (Farfantepenaeus aztecus) in the U.S. Gulf of Mexico for the 2017 Fishing Year*. NOAA Fisheries. Southeast Fisheries Science Center. 19 pp.
- Hart, R.A. 2018b. *Stock Assessment Update for Pink Shrimp (Farfantepenaeus duorarum) in the U.S. Gulf of Mexico for the 2017 Fishing Year*. NOAA Fisheries. Southeast Fisheries Science Center. 17 pp.
- Hilborn, R., R.O. Amoroso, C.M. Anderson, J.K. Baum, T.A. Branch, C. Costello, C.L. de Moord *et al.* 2020. Effective fisheries management instrumental in improving fish stock status. *Proceedings of the National Academy of Sciences USA*, 117(4): 2218–2224.
- ICCAT 2021. *Report of the 2021 Bigeye Stock Assessment Meeting (Online, 19- 29 July 2021)*. https://iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/BET_SA_ENG.pdf
- ICCAT 2022a. *Report of the 2022 ICCAT Atlantic Swordfish Stock Assessment. (Online, 20-28 June 2022)*. https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/SWO_SA_ENG.pdf
- ICCAT 2022b. *Report of the 2022 Skipjack Stock Assessment Meeting (Online, 23 - 27 May 2022)*. https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/SKJ_SA_ENG.pdf
- ICCAT 2023a. *Report of the 2023 ICCAT Atlantic Sailfish Data Preparatory and Stock Assessment Meeting (Online, 5-10 June 2023)*. https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/SAI_DP_SA_ENG.pdf
- ICCAT 2023b. *Report of the 2023 ICCAT Atlantic Albacore Stock Assessment Meeting (including MSE). (Hybrid, 26-29 June 2023)*. https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/ALB_SA_ENG.pdf

- ICCAT 2024a. *Report of the ICCAT 2024 Atlantic Blue Marlin Stock Assessment Meeting (hybrid, Madrid, Spain, 17-21 June 2024)*.
https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/BUM_SA_ENG.pdf
- ICCAT 2024b. *Report of the 2024 ICCAT Yellowfin Tuna Stock Assessment Meeting (hybrid/ Madrid, Spain, 8-12 July 2024)*. https://www.iccat.int/Documents/SCRS/DetRep/YFT_SA_ENG.pdf
- Jouanno, J., G. Morvan, L. Berline, R. Benshila, O. Aumont, J. Sheinbaum and F. Ménard. 2023. Skillful seasonal forecast of Sargassum proliferation in the Tropical Atlantic. *Geophysical Research Letters*, 50, e2023GL105545. <https://doi.org/10.1029/2023GL105545>
- Jouanno, J., R. Almar, F. Muller-Karger, G. Morvan, B. van Tussenbroek, R. Benshila, P. Marchesiello and K. A. Addo 2025. Socio-ecological vulnerability assessment to Sargassum arrivals. *Sci. Rep.* 15, 9998 (2025). <https://doi.org/10.1038/s41598-025-94475-3>
- King, J., Y. Diei Ouadi, and S. Cox. 2025. *Update of fish waste generation and the potential contribution to the circular economy in Barbados*. Bridgetown, FAO.
- Kramer, P.R., J. Kramer, L. Roth, and D. Larios. 2022. *Field guide to monitoring coral disease outbreaks in the Mesoamerican Region*. Integrated Ridge to Reef Management of the Mesoamerican Reef Ecoregion Project (MAR2R-CCAD/GEF-WWF and MAR Fund). Guatemala City, Guatemala.
- Leaf, R., J. Jewell, M. Hill, T. Moncrief, R. Burris, C. Somerset, T. Floyd, B. Chudzik and T. Williams. 2019. 2018 *Stock Assessment Update for Spotted Seatrout, Cynoscion nebulosus*, in Mississippi. Mississippi Department of Marine Resources. Office of Marine Fisheries. 43 pp. <https://dmr.ms.gov/wp-content/uploads/2019/05/2018-spotted-seatROUT-stock-assessment.pdf>
- Lennan, M. and S. Switzer. 2023. Agreement on Fisheries Subsidies. *The International Journal of Marine and Coastal Law*. 38: 161–177.
- Macfadyen, G. and Hosch, G. 2023. *The IUU Fishing Risk Index: 2023 Update*. Poseidon Aquatic Resource Management Limited and the Global Initiative Against Transnational Organized Crime. 136 pp. <https://iuufishingindex.net/downloads/IUU-Report-2023.pdf>
- Marsh R., H.A. Oxenford, S. Cox, D.R. Johnson and J. Bellamy. 2022. Forecasting seasonal sargassum events across the tropical Atlantic: Overview and challenges. *Front. Mar. Sci.*, 9:914501. doi:10.3389/fmars.2022.914501
- McField, M., M. Soto, R. Martinez, A. Giró, C. Guerrero, M. Rueda, P. Kramer, L. Roth and I. Muñiz. 2024. *2024 Mesoamerican Reef Report Card*. Healthy Reefs for Healthy People. www.healthyreefs.org
- Miloslavich P., J.M. Díaz, E. Klein, J.J. Alvarado, C. Díaz, J. Gobin *et al.* 2010. Marine Biodiversity in the Caribbean: Regional Estimates and Distribution Patterns. *PLoS ONE*, 5(8): e11916. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0011916>
- Mudge, L. and J. F. Bruno. 2023. Disturbance intensification is altering the trait composition of Caribbean reefs, locking them into a low functioning state. *Sci. Rep.*, 13:14022. <https://doi.org/10.1038/s41598-023-40672-x>
- Narvaez, M. And F. Arocha. 2024. Estimación de Puntos de Referencia Biológica Utilizando los Métodos CMSY y BSM para el Dorado (*Coryphaena hippurus*) en el Atlántico Centro Occidental. 2024. *Bol. Inst. Oceangr. Venez.*, 63 (1): 46-59.

- National Marine Fisheries Service. 2024a. *Fisheries of the United States, 2022*. U.S. Department of Commerce, NOAA Current Fishery Statistics No. 2022. Available at: <https://www.fisheries.noaa.gov/national/sustainable-fisheries/fisheries-united-states>
- National Marine Fisheries Service. 2024b. *Fisheries Economics of the United States, 2022*. U.S. Dept. of Commerce, NOAA Tech. Memo. NMFS-F/SPO-248B, 28 p. NMFS. 2021b. 2020 Status of U.S. Fisheries. <https://s3.amazonaws.com/media.fisheries.noaa.gov/2024-11/FEUS-2022-SPO248B.pdf>
- National Marine Fisheries Service 2024c. *4th Quarter 2024 Update. Table A. Summary of stock status for FSSI Stocks*. <https://www.fisheries.noaa.gov/s3/2025-01/Q4-2024-FSSI-and-non-FSSI-Stock-Status-Tables.pdf>
- Oxenford, H.A., D. Johnson, S-A. Cox and J. Franks. 2019. *Report on the Relationships between Sargassum Events, Oceanic variables and Dolphinfinch and Flyingfish Fisheries*. Centre for Resource Management and Environmental Studies, University of the West Indies, Cave Hill Campus. Bridgetown: Barbados. 32 pp. https://www.cavehill.uwi.edu/cermes/projects/sargassum/docs/cc4fish/d30_cc4fish_report_on_the_relationships_between_sa.aspx
- Pauly D., Zeller D., Palomares M.L.D. (Editors), 2022. *Sea Around Us Concepts, Design and Data* (seararoundus.org).
- Pries A., A.N. Netburn, H. Batchelor and V.R. Hermanson. 2023. A little bit of Sargassum goes a long way: seafloor observations of *Sargassum fluitans* and *Sargassum natans* in the Western Atlantic Ocean. *Front. Mar. Sci.*, 10:1250150. doi: 10.3389/fmars.2023.1250150
- Quezada-Perez, F., S. Mena, C. Fernández-García, and J.J. Alvarado. 2023. Status of Coral Reef Communities on the Caribbean Coast of Costa Rica: Are We Talking about Corals or Macroalgae Reefs? *Oceans*, 4: 315–330. <https://doi.org/10.3390/oceans4030022>
- Ramlogan, N.R., P. McConney and H.A. Oxenford. 2017. *Socio-economic impacts of Sargassum influx events on the fishery sector of Barbados*. Centre for Resource Management and Environmental Studies, the University of the West Indies, Cave Hill Campus, Barbados. CERMES Technical Report No. 81: 86pp.
- Roberts, C.M., McClean, C.J., Veron, J.E., Hawkins, J.P., Allen, J.R., et al., 2002. Marine biodiversity hotspots and conservation priorities for tropical reefs. *Science*, 295, 1280–1284.
- Rousseau, Y., R.A. Watson, J.L. Blanchard and E. Fulton. 2019. Evolution of global marine fishing fleets and the response of fished resources. *PNAS*, 116 (25): 12238-12243.
- Salazar-Pérez, C., J. Altamar, R. Rivera-Mendoza, L. Manjarrés-Martínez & L. O. Duarte. 2021. *Encuesta estructural de sitios de desembarco y unidades económicas de pesca artesanales en los dos litorales y las principales cuencas continentales de Colombia*. Informe técnico. Autoridad Nacional de Acuicultura y Pesca (AUNAP), Universidad del Magdalena. 119p.
- Schuhbauer A, D.J. Skerrett, N. Ebrahim, F. Le Manach and U.R. Sumaila. 2020. The Global Fisheries Subsidies Divide Between Small- and Large-Scale Fisheries. *Front. Mar. Sci.* 7:539214. doi: 10.3389/fmars.2020.539214. SEDAR. 2017. *SEDAR 53 – South Atlantic Red Grouper Assessment Report*. SEDAR, North Charleston SC. 159 pp. available online at: <http://sedarweb.org/sedar-53>
- SEDAR 2019b. *SEDAR 57. Stock assessment report. US Caribbean spiny lobster*. Available at: <http://sedarweb.org/sedar-57-us-caribbean-spiny-lobster-final-stock-assessment-report>
- SEDAR. 2020a. *SEDAR 38 – South Atlantic King Mackerel Stock Assessment Report*. SEDAR, North Charleston SC. 66 pp. available online at: <http://sedarweb.org/sedar-38>

- SEDAR. 2020b. *SEDAR 38 –Gulf of Mexico King Mackerel Update Assessment Report*. SEDAR, North Charleston SC. 82 pp. available online at: <http://sedarweb.org/sedar-38>
- SEDAR. 2021. *SEDAR 73 South Atlantic Red Snapper Stock Assessment Report*. SEDAR, North Charleston SC. 194 pp. available online at: <http://sedarweb.org/sedar-73>
- SEDAR. 2022. *SEDAR 78 South Atlantic Spanish Mackerel Stock Assessment Report*. SEDAR, North Charleston SC. 177 pp. available online at: <http://sedarweb.org/sedar-78>
- SEDAR 2023. *SEDAR 81 Stock Assessment Report. Gulf of Mexico Spanish Mackerel*. SEDAR, North Charleston SC. 261 pp. available online at: <https://sedarweb.org/documents/sedar-81-gulf-of-mexico-spanish-mackerel-final-stock-assessment/>
- SEDAR 2024. *SEDAR 74 Stock Assessment Report. Gulf of Mexico Red Snapper*. SEDAR, North Charleston SC. 733 pp. available online at: <https://sedarweb.org/documents/sedar-74-gulf-of-mexico-red-snapper-final-stock-assessment-report/>
- SEDAR 2025a. *SEDAR 88 Stock Assessment Report. Gulf of Mexico Red Grouper*. SEDAR, North Charleston SC. 265 pp. <https://sedarweb.org/documents/sedar-88-gulf-of-mexico-red-grouper-final-stock-assessment-report/>
- SEDAR 2025b. *SEDAR 96 Stock Assessment Report. Southeastern US Yellowtail Snapper*. SEDAR, North Charleston SC. 161 pp. <https://sedarweb.org/documents/sedar-96-southeastern-us-yellowtail-snapper-final-stock-assessment-report/>
- Skerritt, D.J., A. Schuhbauer, S. Villasante, A. M. Cisneros-Montemayor, N. J. Bennett, T. G. Mallory, V. W.L. Lam *et al.* 2023. Mapping the unjust global distribution of harmful fisheries subsidies. *Marine Policy*, 152. 105611. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X23001380?via%3Dihub>
- Souter, D., S. Planes, J. Wicquart, M. Logan, D. Obura and F. Staub (Editors). 2021. *Status of Coral Reefs of the World: 2020*. Global Coral Reef Monitoring Network. <http://gcrmn.net/2020-report/>
- Steneck, R.S. and R. Torres. 2023. Trends in Dominican Republic Coral Reef Biodiversity 2015–2022. *Diversity*, 15, 389. <https://doi.org/10.3390/d15030389>
- UNEP-CEP. 2021. *Sargassum White Paper. Turning the crisis into and opportunity*. Ninth Meeting of the Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) to the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPA) in the Wider Caribbean Region. Kingston, Jamaica. 57 pp. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/36244/SGWP21.pdf?sequence%2%80%A6>
- Venturelli, P., J. Hrabowski, A. Muehler, W. Schaeffer, P. Willbanks, R. Boyd, K. Longley-Wood and M. Spalding, M. 2025. *Investigating Patterns in the Distribution of Coastal and Marine Recreational Fishing Worldwide*. Ball State University and The Nature Conservancy. 49 pp. <https://oceanwealth.org/wp-content/uploads/2025/02/Venturelli-et-al-2025-Marine-recreational-fishing-BSU-and-TNC-Report.pdf>
- Wang, M. and C. Hu. 2017. Predicting *Sargassum* blooms in the Caribbean Sea from MODIS observations. *Geophysical Research Letters*, 44(7), 3265–3273. <https://doi.org/10.1002/2017gl072932>
- Wang, M., C. Hu, B. Barnes, G. Mitchum, B. Lapointe and J. Montoya. 2019. The great Atlantic Sargassum belt. *Science*, 365, 83–87.
- COPACO. 2023. World Trade Organization (WTO) Agreement on Fisheries Subsidies. Western Central Atlantic Fisheries Commission 19th Session. Bridgetown, Barbados, 6-8 September 2023.

WECAFC/XIX/2023/8. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/541c3f22-0a10-4e19-b02f-010ba375b0db/content>

West, J., X. Zhang, T. Allgood and J. Adriance. 2021. *Update Assessment of Spotted Seatrout (Cynoscion nebulosus) in Louisiana Waters 2021 Report*. Louisiana Department of Wildlife and Fisheries. 121 pp.
https://www.wlf.louisiana.gov/assets/Resources/Publications/Stock_Assesments/Spotted_Seatrout/2021_Spotted_Seatrout_Assessment.pdf

Willems, T., E. Liverpool and M. Hiwat. 2023. A Preliminary Assessment of the Spawning Potential Ratio of Five Target Species of the Coastal Gillnet Fishery in Guyana and Suriname. *Gulf and Caribbean Research*, 34 (1): 29-42.

Wurmann, C., D. Soto, and R. Norambuena. 2022. Regional review on status and trends in aquaculture development in Latin America and the Caribbean – 2020. *FAO Fisheries and Aquaculture Circular* No.1232/3. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7811en>